

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 13 mai 2024

Salle du conseil municipal à 18h30

Étaient présents :

Monsieur Axel DUGUA, **Maire** ;

Monsieur Régis CADEGROS ; Madame Andonella FLECHET ; Monsieur Jean-Luc DEGRAIX ;
Madame Stéphanie CALACIURA ; Monsieur Gilles GRECO ; Madame Sandrine FRANÇON ;
Monsieur Jean-Paul RIVAT ; Madame Aline MOUSEGHIAN ; Monsieur Bruno CHANGEAT ;
Madame Catherine CHAPARD ; Monsieur Daniel FAYOLLE ; Madame Béatrice COFFY (jusqu'à
23h26), **adjoints**.

Monsieur François MORANGE ; Monsieur Alexandre CIGNA ; Monsieur Pierre DECLINE ;
Madame Michelle DUVERNAY ; Monsieur Yves ALAMERCERY ; Monsieur Jean-Marc LAVAL ;
Madame Michèle FREDIERE ; Monsieur Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h46) ;
Monsieur Francis NGOH NGANDO ; Monsieur Philippe PARET ; Madame Florence VANELLE ;
Madame Florence VILLEDIEU ; Madame Ayse CALYAKA ; Madame Abia CIPRIANI ;
Monsieur Raphaël BERNOU ; Madame Christiane MARQUET-MASSARDIER ;
Madame Isabelle SURPLY ; Monsieur Jean MINNAERT ; Madame Patricia SIMONIN-
CHAILLOT ; Monsieur Romain PAPIER ; Monsieur Pierre-Mary DESHAYES ;
Madame Juliette BOULLIAT, **conseillers municipaux**.

Absents représentés :

Madame Béatrice COFFY a donné procuration à Monsieur Gilles GRECO (à partir de 23h26) ;

Madame Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Madame Andonella FLECHET ;

Monsieur Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Monsieur Jean-Marc LAVAL (à partir
de 23h46) ;

Madame Dudu TOPALOGU a donné procuration à Monsieur Régis CADEGROS ;

Madame Nathalie ROBERT a donné procuration à Madame Isabelle SURPLY ;

Monsieur Luc CHEVALLIER a donné procuration à Madame Juliette BOULLIAT.

Secrétaire élue pour la durée de la session :

Madame Catherine CHAPARD.

Quorum : 33 conseillers sont présents, la majorité étant de 20, le quorum est donc atteint.

Monsieur le Maire, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30. L'ordre du jour est le suivant :

FINANCES

- 1 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU COMPTABLE PUBLIC DE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND
- 2 - EXERCICE BUDGETAIRE 2023 - COMPTE ADMINISTRATIF
- 3 - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 A L'EXERCICE 2024 VIA LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024
- 4 - CATALOGUE TARIFAIRE 2024 - COMPLEMENT
- 5 - REVERSEMENT PARTIEL D'UNE SUBVENTION OCTROYEE PAR L'ETAT AU TITRE DU PLAN D'AIDE AUX COMMUNES A LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE (ARCD)
- 6 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT ET METROPOLE POUR UN PRET AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC), DESTINE AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION/AMELIORATION DE 3 LOGEMENTS 4 PLACE LOUIS COMTE A SAINT-CHAMOND
- 7 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - MODALITES D'APPLICATION ET DE TARIFICATION

RESSOURCES HUMAINES

- 8 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 9 - DISPOSITIF D'ASTREINTE
- 10 - PREMIER FORUM DE L'EMPLOI PUBLIC TERRITORIAL ET DE L'APPRENTISSAGE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOIRE (CDG42)
- 11 - INSTAURATION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE
- 12 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR POUR LE CENTRE SOCIAL DE FONSALE PAR VOIE CONTRACTUELLE

PREVENTION - SECURITE

- 13 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU RESEAU DE COMMUNICATION MOBILE CRITIQUE A TRES HAUT DEBIT DES SERVICES DE SECOURS ET DE SECURITE

POPULATION REGLEMENTATION

- 14 - RECENSEMENT DE LA POPULATION - CONDITIONS GENERALES DE PREPARATION ET D'EXECUTION DE L'ENQUETE FAMILLES 2025 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'INSEE

CULTURE

- 15 - PARTENARIAT AVEC DIFFERENTS ACTEURS LOCAUX POUR LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES - SAISON CULTURELLE 2024/2025 – CONVENTIONS

VIE ASSOCIATIVE

- 16 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE GESTION DES OEUVRES SOCIALES DE SAINT-CHAMOND (CGOS)
- 17 - CONVENTION AVEC HABITAT & METROPOLE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION PRECAIRE DU LOCAL SITUE AU 33 COURS MONTGOLFIER - AVENANT N°1
- 18 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION KILLIAN

SPORTS

- 19 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PETANQUE SAINT-CHAMONAISE
- 20 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION JEUNES SPORTIVES DE SAINT-CHAMOND
- 21 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CLUB SPORTIF DE SAINT-MARTIN-EN-COAILLEUX

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

- 22 - REGLEMENT GENERAL DES SERVICES PERISCOLAIRES - MODIFICATIF N°3
- 23 - SUBVENTION A L'ECOLE PRIVEE SAINTE THERESE - CORRECTIF
- 24 - MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE D'ACTIVITE INTEGREE DANS LA CRECHE CENTRE PETITE ENFANCE - CONVENTIONS

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 25 - DENOMINATION DE VOIE

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

- 26 - RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS (RSO) - BILAN DU PLAN D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2023 ET PRESENTATION DU NOUVEAU PLAN POUR L'ANNEE 2024
- 27 - LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS - CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'ECO-ORGANISME CITEO

ADMINISTRATION GENERALE

- 28 - URBANISME - PLATEFORME "AUTORISATION DU DROIT DES SOLS" (ADS) - MISE A DISPOSITION D'UN OUTIL INFORMATIQUE DEMATERIALISE - AVENANT N°1

URBANISME - OPERATIONS FONCIERES

- 29 - CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL A LA GENESIENNE - SECTEUR BOURDON
- 30 - ACQUISITION D'UN TENEMENT IMMOBILIER RUE DU GENERAL DE GAULLE - REGULARISATION DE LA VOIRIE - PROPRIETE DES CONSORTS MONTAGNE

PATRIMOINE COMMUNAL

- 31 - CESSION A CAP METROPOLE D'UN BATIMENT INDUSTRIEL - RUE PETIN GAUDET - MISE A DISPOSITION DE CES LOCAUX AU PROFIT DE CAP METROPOLE - AVENANT A LA CONVENTION DU 30 JANVIER 2024

POLITIQUE DE LA VILLE - LOGEMENT - HABITAT

- 32 - SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE ET PROGRAMME "VILLE, VIE, VACANCES" - SOUTIEN DES PROJETS

- 33 - CONTRAT DE VILLE 2024-2030 « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » - CONVENTION D'APPLICATION TERRITORIALE DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND
- 34 - REALISATION DE DIAGNOSTICS VERIFIANT LES CRITERES DE DECENCE D'UN LOGEMENT - CONVENTION D'HABILITATION ET DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE
- 35 - MISE EN PLACE DE LA GESTION EN FLUX DES CONTINGENTS DE RESERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND AVEC LE BAILLEUR SOCIAL ALLIADE HABITAT
- 36 - MISE EN PLACE DE LA GESTION EN FLUX DES CONTINGENTS DE RESERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND AVEC LE BAILLEUR SOCIAL IMMOBILIERE RHONE-ALPES

TRAVAUX - BATIMENT - VOIRIE - RESEAUX

- 37 - SIEL-TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - 1ER TRIMESTRE 2024
- 38 - SIEL-TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - 2EME TRIMESTRE 2024
- 39 - SIEL-TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - 3EME TRIMESTRE 2024
- 40 - SIEL-TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - 4EME TRIMESTRE 2024
- 41 - SIEL TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - QUAI DE LA RIVE
- 42 - SIEL TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - RUE DU CANTONNEMENT
- 43 - SIEL TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - ABORDS DE LA SALLE ARISTIDE BRIAND ET DU PARKING DE LA MAIRIE
- 44 - SIEL TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - DISSIMULATION DE RESEAUX SECS ET TRAVAUX SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC - BOULEVARD PIERRE JOANNON - SECTEUR VERDUN-GARENNE
- 45 - SIEL TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - DISSIMULATION DE RESEAUX SECS ET TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - RUE D'ARLOS
- 46 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL-TE42) - TRAVAUX RUE D'ARLOS - DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATION - CONVENTION DE SERVITUDE
- 47 - SIEL TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - REFECTON DE L'ECLAIRAGE DU STADE JOSEPH VALLAT ET DE LA NOUVELLE AIRE DE JEUX

COMPTES-RENDUS

- 48 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- 49 - RELEVÉ DES MARCHES, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4EME DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

M. le Maire : Bienvenue pour ce Conseil municipal du mois de mai et je vais demander tout de suite à Patrice MONTES de faire l'appel.

M. MONTES : Bonsoir.

Monsieur le Directeur général des services procède à l'appel nominal.

M. le Maire : Merci à Patrice MONTES pour l'appel. Et on peut noter l'arrivée de Madame SIMONIN-CHAILLOT et de M. MINNAERT. Bonjour.

Pour commencer ce Conseil, je vous propose de désigner un ou une secrétaire de séance. Qui est volontaire ? Catherine CHAPARD. Merci à Madame CHAPARD d'être volontaire régulièrement pour être secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2024

M. le Maire : Tout d'abord, avant d'attaquer l'ordre du jour, nous devons approuver le compte rendu du Conseil municipal du 18 mars. Y a-t-il des observations ? Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Sauf erreur de ma part et même sur la boîte mail de la Ville, je ne l'ai pas reçu. Alors, si on peut me renvoyer. Je m'abstiendrais du coup, mais je ne l'ai pas reçu.

M. le Maire : À vérifier. L'autre partie de l'opposition l'a reçu. Donc, à mon avis, généralement, c'est envoyé avec les annexes. On vérifiera, ça m'étonne. On vérifiera pour être bien sûr. Donc, une abstention : Madame SURPLY. Y a-t-il des votes contre ? Pas de vote contre. Abstention ? 6 abstentions je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Nous allons commencer avec l'ordre du jour du Conseil municipal et le premier sujet, comme à notre habitude, les finances qui vont nous être présentées par Régis CADEGROS avec l'approbation du compte de gestion 2023.

FINANCES

DL20240049. BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU COMPTABLE PUBLIC DE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND

M. CADEGROS : La première délibération consiste à approuver le compte de gestion 2023 qui a été établi par le trésorier-payeur, par le comptable public. Je signale que c'est certainement la dernière année que l'on traite de façon séparée un compte de gestion et un compte administratif, sachant qu'avec le passage avec la M57, il y aura l'année prochaine un compte unique, le CFU, Compte financier unique. Donc, on vous demande d'approuver ce compte de gestion établi par le comptable public sachant qu'il est identique au compte administratif que je vous présenterai immédiatement après et on fera le débat sur ce compte administratif après la présentation du compte administratif.

M. le Maire : Merci, Régis CADEGROS.

Madame MARQUET-MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je vais prendre la parole maintenant parce que je ferai une intervention un peu générale.

Donc, nous prendrons la parole en une seule fois pour les trois premières délibérations proposées aux voix de cette séance du Conseil municipal. Ces trois délibérations concernent l'approbation du compte de gestion que vous venez d'évoquer, la présentation du compte administratif et l'affectation du résultat pour l'année 2023.

Depuis le début de ce mandat, c'est la cinquième fois que nous avons à nous positionner sur le résultat comptable de l'année antérieure et de fait sur l'utilisation que votre équipe a faite de l'argent public mis à disposition de la Ville. Cette année 2023, 61 915 000 € ont été dépensés. C'est presque 1 million d'euros de moins que l'an dernier, 62 830 000 €. C'est 6 millions d'euros de moins que ce que vous aviez envisagé au BP 2023, mais c'est une belle somme tout de même. Nous faisons le même constat que les années précédentes. Votre conduite budgétaire est conforme à votre vision politique de l'organisation de la cité.

Lundi dernier, Monsieur le Maire a convié un représentant par groupe d'opposition à une réunion de préparation du Conseil municipal de ce soir. Nous trouvons que c'est une drôle de façon de concevoir la démocratie. Le Conseil municipal est l'instance qui permet le débat démocratique. Les séances sont ouvertes au public, elles sont maintenant filmées et diffusées sur les réseaux et sur le site de la Mairie. Les comptes rendus sont consultables par la population. Il serait bien dommage de priver la population d'un tel regard sur la vie politique de la Ville.

Bien sûr, les Conseils sont longs, trop longs, les délibérations augmentent d'une séance à l'autre, mais il existe d'autres façons de rendre plus efficace le travail au sein de cette assemblée. Les commissions municipales prévues dans la loi ont été pensées dans ce sens. Le travail préalable à la présentation des délibérations devrait se faire en commission. Ce n'est pas le Maire et le premier adjoint qui rencontrent les représentants des groupes d'opposition, mais les conseillers membres de la commission qui travaillent ensemble sous la présidence du Maire ou d'un élu majoritaire. Ça change tout.

Les séances du Conseil municipal, que nous le reconnaissons ou non, sont aussi des tribunes politiques et c'est tant mieux. C'est bien dans la vie de tous les jours que nous éprouvons les conséquences des choix politiques faits à tous les niveaux de l'organisation administrative de notre pays. Il est de notre devoir à chacun des élus présents autour de cette table d'avoir le courage de clarifier le projet de société qu'il envisage et qu'il défend. Des explications des votes en Conseil, les argumentations, les prises de paroles associées permettent à la population de saisir les enjeux des choix politiques de chacun. C'est ainsi que le débat démocratique se crée au plus près des citoyens et de la manière la plus concrète possible.

Depuis plusieurs décennies, nous constatons la progression des thèses d'extrême droite un peu partout dans la population. Des relents nauséabonds des périodes de notre histoire pas si lointaine refont surface. Cette dernière semaine, nous avons vécu dans notre Ville plusieurs temps forts qui devraient nous rappeler à la vigilance.

Le 8 mai, nous avons commémoré la victoire de 1945 face aux thèses du régime nazi. Des discours ont été lus faisant référence aux forces de résistance engagées dans le combat contre

un régime qui faisait l'apologie de la haine et de la suprématie d'une population sur une autre. Il serait peut-être urgent aujourd'hui de reconnaître ce que les mouvements résistants nous ont donné, de reconnaître les valeurs portées par le Conseil national de la résistance. Nous en sommes les heureux héritiers, mais nous sommes bien timorés lorsqu'il s'agit de faire face au détricotage des grands principes d'égalité, de liberté, et de justice sociale. Détricotage savamment orchestré par les supporters d'une économie de marché toujours plus libérale et libérée.

Ce week-end de l'Ascension est traditionnellement réservé à Saint-Chamond au jumelage avec Grevenbroich, ville allemande. Ce jumelage existe depuis 1981. Il est l'occasion d'échanges amicaux et culturels entre les habitants des deux villes. Cette année, ce sont les Allemands qui ont été accueillis dans les familles de Saint-Chamond. Une réception officielle a été organisée au château du Jarez samedi matin. Ce fut l'occasion de plusieurs prises de parole associatives et politiques. Nous avons été surpris que dans votre allocution, Monsieur le Maire, vous n'ayez pas abordé l'enjeu de la construction européenne. Nous étions au lendemain de la journée de l'Europe qui rappelle la date du 9 mai 1950 et à un mois des élections européennes du 9 juin prochain. Une projection aurait été la bienvenue.

Nous assistons ces dernières semaines à une progression dans les sondages des collectifs se réclamant de l'extrême droite. La démagogie employée sans complexe par les politiques des extrêmes fausse la considération dont chaque citoyen devrait bénéficier. Aborder des élections qu'elles soient européennes, municipales ou nationales, en surfant sur la peur, la haine et l'agitation des médias, révèle l'incapacité à pouvoir présenter clairement à la population la réalité d'un projet de société liberticide, ultralibéral et non respectueux de chaque réalité humaine.

Nous sommes confrontés à Saint-Chamond à de tels comportements. Nous avons bien repéré vos difficultés, à vous élus majoritaires de la Commune à vous engager dans un rejet clair de tels comportements. En vous positionnant de manière globale à tous les groupes d'opposition, vous mettez en péril le fonctionnement démocratique de la collectivité.

Nous nous abstiendrons sur les comptes administratifs. Nous pouvons voter contre un budget prévisionnel, mais voter contre un compte administratif n'a pas beaucoup de sens.

Nous ne pouvons que constater que ce que vous avez fait de l'utilisation de l'argent public a été conforme à votre conduite politique de la Ville. Nous pouvons même saluer le fait que vous ayez abandonné certains projets que nous avons jugé déjà trop coûteux pour repositionner vos dépenses. L'épargne brute de la Commune est en hausse, la capacité de désendettement reste stable, nous n'avons pas de sonnette d'alarme à actionner, si ce n'est les choix que vous faites à l'intérieur de cette gestion.

Nous nous abstiendrons donc sur ces trois délibérations en insistant sur les constats qui nous inquiètent : un taux de pauvreté qui ne baisse pas, un fonctionnement démocratique qui souffre, une révolution écologique à la peine. Nous laissons à nos collègues écologistes le soin d'insister sur ces questions, c'est la réalité de notre complémentarité, un flottement politique qui s'installe avec un désintérêt croissant des citoyens pour la vie politique locale et nationale, voire internationale. Il est temps de vous réveiller, de nous réveiller.

M. le Maire : Très bien.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire.

Alors, je suis désolée de commencer le Conseil comme ça, mais j'aurais été vous, j'aurais fait un rappel au règlement. Je crois que la première délibération, c'est l'approbation du compte de gestion. Mes souvenirs qu'à la réunion que vous avez effectivement provoquée, dont nous n'avons pas fait état publiquement puisque c'était informel, vous avez demandé de réduire les temps de parole et le rappel au règlement stipule aussi qu'on évite le hors sujet. Donc, je trouve qu'on commence très mal le Conseil avec des interventions qui sont hors sujet, qui parlent des élections européennes.

Donc, je vais parler de cette délibération du coup puisque je pense que les Couramiaux en ont absolument ras-le-bol qu'on utilise le Conseil pour des tribunes anti-françaises, je le dis. Donc, nous n'approuverons pas le compte de gestion.

J'aurai une intervention plus longue pour la délibération n° 2 qui est l'exercice budgétaire qui est le compte administratif qui nous occupe, mais très honnêtement, Monsieur le Maire, c'est vous la police de l'assemblée, donc soit vous dites tout de suite et on s'était mis d'accord pour cesser les hors sujets et les verbiages, soit moi aussi je vais faire campagne pour les Européennes.

M. le Maire : J'ai l'impression que ce Conseil commence plutôt bien, la parole est libre. C'est ce qu'on a demandé aussi durant cette réunion. Madame MASSARDIER a d'ailleurs fait quelques minutes. En effet, il faut rester dans le sujet, c'est important, mais je n'ai pas trouvé qu'il y avait plus de hors sujet que ça de la part de Madame MASSARDIER.

Madame VILLEDIEU.

Mme VILLEDIEU : Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais revenir sur les propos de Madame MASSARDIER par rapport à la venue de nos compatriotes allemands ce week-end. Merci d'ailleurs pour votre présence parce que tous n'étaient pas présents lors de la cérémonie samedi matin. En revanche, je voulais juste rajouter une petite anecdote. Souvent les discours sont très longs, donc d'un commun accord avec le porte-parole de Grevenbroich, Monsieur CREMIUS, dans le journal d'ailleurs, son nom est malheureusement entaché, ce n'est pas Monsieur CREMERIUS, mais Monsieur CREMIUS, premier adjoint au maire de Grevenbroich.

Nous avons abordé un sujet commun. Tout a été établi d'avance samedi matin. Effectivement, Monsieur le Maire, Axel DUGUA n'a pas abordé le sujet d'un commun accord avec l'Europe institut parce qu'il ne fallait pas aussi se répéter. Donc, je suis désolée de vous déranger dans vos propos, mais sachez une chose, c'est que d'un commun accord, les discours étaient prévus un petit peu d'avance et chacun devait aborder un sujet.

Donc, je suis la porte-parole de Monsieur le Maire aujourd'hui, Monsieur Axel DUGUA, pas de répétition, voilà. Nous avons abordé un sujet autre avec nos excuses, mais sachez que les discours étaient vraiment communs et travaillés d'avance. Merci.

M. le Maire : Très bien.

On va peut-être rentrer dans le sujet, Madame MASSARDIER, du compte de gestion rapidement.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Ce n'était pas pour ouvrir le débat. J'ai bien entendu que la question de l'Europe était prise par les autres orateurs, simplement c'était la fin. Donc, je me suis

dit, on aurait pu finir comme ça et c'était une manière aussi d'ouvrir sur les réalités des montées des extrêmes.

M. le Maire : On a entendu votre position.

Monsieur MINNAERT, si vous pouvez juste décaler votre micro un peu plus vers moi puisque là, il est vraiment derrière le poteau et je ne le vois plus. Allez, rapidement.

M. MINNAERT : Je suis étonné que quand le Maire soit présent, il y ait quelqu'un qui fait son porte-parole. D'habitude, on a le porte-parole d'une personne qui est absente, mais ça m'amuse.

Je comptais intervenir pour la deuxième délibération des exercices budgétaires, mais j'aurais pu très bien, ce que nous allons dire pour l'exercice budgétaire, nous aurons pu très bien le dire comme nos collègues à gauche, le dire sur la première délibération, parce que pour moi, c'est un tout. Donc, je ne vois rien de choquant à intervenir dans le budget principal et l'exercice budgétaire. Il y a une globalité dans les dans les délibérations qui viennent, mais j'interviendrai, donc je vais respecter, j'interviendrai à la délibération n° 2.

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT.

Régis CADEGROS, peut-être une réponse sur l'approbation des comptes de gestion, puis je reviendrai plus globalement sur certaines choses.

M. CADEGROS : Comme je vous l'ai dit là, on fera le débat. Je présenterai le compte administratif, on fera le débat après du compte administratif, mais simplement on doit d'abord approuver le compte de gestion qui est établi par le trésorier-payeur. Et comme je l'ai signalé, c'est certainement la dernière année qu'on le fait parce qu'à partir de cette année, il y aura un Compte financier unique.

M. le Maire : Très bien. Merci, Régis. En effet, on va pouvoir débattre sur la délibération d'après sur le compte administratif 2023.

Juste, on a mis en place ces réunions de préparation en effet une semaine avant le Conseil municipal. Je trouve ça plutôt intéressant en effet, c'est informel. Ça permet d'échanger sur des choses, ça n'empêche pas de pouvoir s'exprimer bien évidemment en Conseil municipal, comme vous l'avez dit, c'est une tribune politique pour l'opposition et ça, on en est tout à fait d'accord, il n'y a pas de souci là-dessus, mais ça permet parfois d'échanger informellement sur certains dossiers, d'avoir certaines visions des choses. Moi, j'ai trouvé ça plutôt agréable et plutôt bien. Ça n'empêche pas que derrière, il y a des commissions, ça n'empêche pas que derrière, il y a des conseils municipaux, ça n'empêche pas que derrière, il peut aussi y avoir des réunions comme celle-ci, ce qui correspond un peu à des réunions de groupe par exemple à la Région ou qu'on peut connaître dans d'autres instances.

Et en effet, Madame MASSARDIER, je n'ai pas politisé la venue des Allemands pour parler des élections européennes, car j'estimais que ce n'était pas mon rôle. Mon rôle était d'accueillir de la meilleure façon possible mon homologue et premier adjoint de la ville de Grevenbroich, d'échanger sur nos villes à nous, échanger parfois aussi des petits présents locaux de nos communes. C'était ça qui était intéressant et non un meeting politique pour défendre telle ou telle vision de l'Europe, même si vous êtes bien au courant que j'ai une vision de l'Europe et que je défends et que je défendrai aussi dans les prochaines semaines aux côtés de certains collègues de la majorité municipale.

Voilà ce que je voulais vous dire. Est-ce qu'il y a des oppositions sur ce premier dossier ? Une opposition, Madame SURPLY. Y a-t-il des abstentions ? 4 abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour ; 2 contre : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PAPIER).

M. le Maire : Et nous allons passer à la deuxième délibération, l'exercice 2023 du compte administratif.

DL20240050. EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023 – COMPTE ADMINISTRATIF

M. CADEGROS : Voilà, donc la présentation du compte administratif aux Saint-Chamonais. Un compte administratif qui a été réalisé encore une fois dans des conditions difficiles en raison du cycle inflationniste que nous avons vécu et que nous vivons encore et qui a entraîné des répercussions financières pour notre Commune.

Je tiens à souligner que c'est un compte administratif qui a été exécuté sous la présidence de deux maires Hervé REYNAUD, et puis Axel DUGUA à partir du 23 octobre.

Souligner aussi que c'est un compte administratif encore une fois extrêmement valorisant que l'on présente ce soir aux Saint-Chamonais, avec un niveau important de dépenses d'équipement sans augmentation des taux d'imposition et à près de 12 millions d'euros de dépenses d'équipement qui ont été dépensés sur la Commune avec la voirie.

Souligner aussi que ce compte est conforme au compte de gestion, dont nous venons de parler. Et avant de le présenter, je voudrais remercier l'ensemble de la direction des finances, de la prospective de la fiscalité avec sa directrice Christelle ROND pour le travail accompli, pour l'envoi de la maquette, pour l'envoi de l'annexe aux comptes administratifs, et pour la réalisation du rapport complet qui a été remis, remercier aussi l'ensemble des services de la municipalité avec à sa tête Monsieur Patrice MONTES pour l'exécution de ce compte administratif, et puis l'ensemble de mes collègues de la majorité pour leur écoute, et puis pour leur travail tout au long de cette année.

Alors, on en vient aux résultats de ce compte administratif sur un plan comptable, purement comptable. Le résultat de ce compte administratif 2023 dégage un résultat positif de 3 732 000 € qui s'affichent sur les écrans, qui correspondent à l'excédent de la section de fonctionnement pour 2 139 000 € et à l'excédent de la section d'investissement pour 1 593 000 €.

Alors, j'en viens à la présentation de ce compte administratif, tout d'abord de la section de fonctionnement et dans un premier temps les recettes. Nos recettes réelles de fonctionnement s'établissent à plus de 50 millions d'euros, 50 147 000 € et c'est une hausse de plus de 2 millions d'euros par rapport aux comptes administratifs de 2022, soit une progression de 4,3 % de nos recettes. Pour mémoire, je vous le dis tout de suite, les dépenses ne vont progresser que de 1 million d'euros. Donc, vous voyez une augmentation de nos recettes plus importante que l'augmentation de nos dépenses.

Je vous propose d'examiner plus en détail ces recettes. Elles se ventilent de la façon suivante :

- tout d'abord les impôts et taxes qui représentent 58,9 % de nos recettes ;
- les dotations et participations qui représentent 31,1 % ;

- les produits des services qui représentent 7 % de nos recettes ;
- les autres produits de gestion courante à hauteur de 0,8 % ;
- les produits financiers : 0,1 % ;
- et enfin les produits exceptionnels et autres produits à 2,2 %.

Un mot sur les impôts et taxes. Vous voyez, c'est la partie la plus importante, 58,9 % de nos recettes, à hauteur de 29 525 000 € et c'est une hausse de plus de 1,3 million d'euros par rapport au compte administratif 2022. Dedans, on retrouve tout d'abord la fiscalité directe ou l'impôt ménage. Vous savez maintenant, ce sont les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. En effet, nous ne touchons plus la taxe d'habitation, nous avons simplement quelques résidences secondaires, mais nous touchons la part départementale de la taxe foncière avec un coefficient correcteur. Le montant de cette fiscalité directe, de cet impôt ménage est de 18 756 000 €, une progression nette de 1 346 000 € par rapport au budget 2022. Et pourtant, nous n'avons pas augmenté les taux, comme je vous l'ai dit en préambule, donc sans augmentation des taux d'imposition, vous savez que sur la Commune, on ne peut qu'augmenter les taux.

Nous n'avons pas touché aux taux depuis 2014. Nous faisons partie des rares communes de la Loire à ne pas les avoir augmentés. Et malgré cette non-augmentation des taux, nous avons une progression importante, de plus de 1,3 million d'euros de ce montant de produit fiscal. Les raisons, c'est l'augmentation des bases fiscales décidées par l'État, c'est aussi la progression physique des bases. Je rappelle que le nombre de permis de construire a doublé depuis 2014, avec une moyenne de 161 permis de construire par an. L'année passée, c'était 146 permis de construire qui ont été déposés en 2023, un petit peu moins que la moyenne, en raison d'une part de la hausse des taux et puis aussi en raison de l'inflation.

Et puis aussi nous touchons l'Arena pour la première année. La taxe foncière qui est payée par la Métropole à hauteur de 60 000 €.

Non seulement la progression physique des bases l'explique, mais aussi l'augmentation du nombre de propriétaires. Il y a de plus en plus de personnes qui investissent sur la Ville, ce qui fait que comme il y a de plus en plus de personnes, nous avons des recettes plus importantes. En 2023, il y a 75 personnes, 75 comptes de plus, de comptes de propriétaires sur la Commune, ce qui signe vraiment la vitalité de notre Commune. C'est vraiment quelque chose d'important, vous voyez. Donc, sans augmenter les taux d'imposition, grâce à l'augmentation du nombre de propriétaires, l'augmentation du périmètre physique des bases, nous arrivons à une progression importante au niveau de notre recette fiscale pour les impôts locaux.

Deuxième type de recette, ce sont les réversions de la Métropole à hauteur de 8 733 000 €. Ces recettes sont stabilisées par un pacte financier entre la Commune et la Métropole. Nous avons une diminution de 83 000 €, vous voyez, par rapport au compte administratif 2022, en raison de la mise en place de services communs avec la Métropole qui engendre une diminution de notre attribution de compensation.

Et enfin, il y a d'autres produits fiscaux à hauteur de 2 036 000 € et c'est une progression de 79 000 € par rapport au compte administratif 2022. Dedans on retrouve :

- les droits de place qui progressent de 8 000 € ;
- les droits de mutation. Les droits de mutation diminuent par contre de 194 000 € après des années exceptionnelles en 2020, 2021, 2022, mais ces droits de mutation restent à un niveau

très élevé. Au budget, nous avons prévu 800 000 € et nous avons touché 915 000 €, ce qui confirme, là aussi, le dynamisme et l'attractivité de la Ville ;

- et enfin, il y a la taxe sur la consommation finale d'électricité qui progresse de 258 000 €. Là il s'agit d'une taxe dont le mode de calcul a été modifié suite à la loi de finances de 2021 et qui s'applique à partir de 2023. C'est une taxe qui est calculée sur la base de l'électricité vendue et auquel est appliquée l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Voilà donc pour ces impôts et taxes. Le deuxième type de recettes, ce sont les dotations et participations. C'est 31 % de nos recettes, vous voyez, à hauteur de 15 571 000 € et c'est une progression par rapport au compte administratif 2022 de 153 000 €. Dedans, qu'est-ce qu'on retrouve ? Alors ces fameuses dotations de l'État. Je vous en parle à chaque fois, mais je vais continuer à en parler. C'est la DGF, la Dotation globale de fonctionnement, qui se situe, vous voyez, en 2023 à 11 464 000 €. Donc, nous avons une hausse de 107 000 € par rapport au compte administratif 2022. Une hausse, non pas grâce à la générosité de l'État, mais grâce à l'augmentation de notre population. Si vous regardez le compte administratif, il y a 599 personnes de plus en population DGF par rapport au compte administratif de l'année précédente.

Mais quand on compare avec la DGF de 2013, vous voyez, la Commune avait touché 12 274 000 €, on a eu une baisse de 810 000 € par rapport à ce que la Commune touchait en 2013. 810 000 €, c'est une hausse qui est considérable. Et quand on calcule le cumulé, c'est-à-dire tout ce qu'on a perdu année après année depuis 2013, vous voyez, c'est ce qui s'affiche en rouge, on arrive à la somme de 8,5 millions d'euros que nous avons perdus depuis 2013 en raison de la baisse des dotations, ce qui est loin d'être négligeable. Alors que nous demandons au moins que la DGF soit indexée sur l'inflation. Ça sert vraiment un minimum, mais malheureusement le gouvernement est sourd à nos oreilles et la DGF n'augmente pas ou augmente parce qu'on a une augmentation de la population, mais ce n'est pas du tout le geste que l'on attend de l'État.

Deuxième type, il y a aussi les compensations pour exonération à hauteur de 952 000 €. Là, elles augmentent de 52 000 €, c'est suivant l'évolution de la taxe foncière. Les participations à hauteur de 2 616 000 €, en progression de 68 000 €. Là, c'est essentiellement de l'aide de la Caisse d'allocation familiale en raison du succès du périscolaire et puis aussi des centres de loisirs.

Et enfin, nous avons touché une dotation exceptionnelle, là de l'État, il faut le souligner quand même, en raison de l'obtention du filet de sécurité qui avait été instauré en 2022 pour limiter l'impact de la hausse du point d'indice. On avait subi une augmentation de 3 % du point d'indice qui n'était pas prévue au budget et pour compenser l'État avait proposé une dotation exceptionnelle que nous avons touchée. On avait touché un premier acompte en 2022 et nous avons touché le solde cette année. Grâce à un dossier qui a été établi au niveau du service des finances, un dossier extrêmement complexe à produire et nous avons pu obtenir cette dotation exceptionnelle. Il y a beaucoup de communes qui l'avaient demandé et qui n'ont pas obtenu et qui ont été obligés de reverser l'acompte qui avait été obtenu en 2022.

Troisième type de recettes, j'en viens aux produits des services, à hauteur de 3 514 000 €. C'est 7 % de nos recettes, en progression de 222 000 € sur le CA 2022. Dedans, il y a :

- les redevances qui progressent de 8 600 €, surtout les redevances au niveau des cimetières ;
- les remboursements de mise à disposition de personnel et de frais qui progressent aussi de 148 000 € ;
- et les produits du service proprement dit à hauteur de 1 686 000 € en progression de 65 000 €. Dedans, on retrouve les recettes sportives qui progressent fortement à 58 000 €. Là, c'est essentiellement les entrées au niveau de la piscine, une piscine qui a obtenu un

- grand succès des journées l'été passé où on a fait le plein plusieurs journées de suite. C'est un gros succès niveau de notre piscine, donc 58 000 € de recettes supplémentaires, les recettes culture qui progressent de 9 000 € et quant aux recettes issues des crèches, du périscolaire, des centres de loisirs de la restauration, elles sont globalement stables ;
- il y a aussi les autres produits de gestion courante, à hauteur de 401 000 €, sur les locations d'immeubles, de garages, locaux commerciaux. Vous voyez, ce sont des sommes moins importantes, on a une progression de 9 % à ce niveau-là quand même ;
 - les produits financiers à 46 000 €, en diminution. Vous savez que là, c'est conforme à nos prévisions. Ce sont les intérêts qui sont versés par la Métropole pour le remboursement des emprunts que nous avons gardé. Ces emprunts, alors que les compétences sont remontées à la Métropole au niveau de la voirie, parking, et assainissement et ces emprunts diminuent régulièrement avec l'amortissement naturel, donc deux de ses emprunts ;
 - et enfin les produits exceptionnels et les autres produits à hauteur de 1 090 000 €, en progression de 276 000 €. Les raisons principales, il y a eu plus de ventes au niveau de la Commune et des remboursements d'assurance en hausse. Nous avons enfin obtenu le solde de l'incendie de l'école Lamartine qui traînait depuis quelques années.

Voilà donc pour ces recettes, ces recettes réelles de fonctionnement, en hausse, comme je vous disais à hauteur, de plus de 2 millions d'euros, soit +4,3 % de hausse de recettes.

J'en viens maintenant aux dépenses de fonctionnement. Alors, ces dépenses de fonctionnement, nous avons dépensé 44 822 000 € et c'est 1 million d'euros de plus par rapport au compte administratif de 2022, soit une hausse de 2,3 %. Donc, vous voyez l'évolution là depuis ces dernières années. Il y a une évolution qui était nette en 2022 avec l'inflation, avec le point d'indice qui était augmenté de 3 %. Et par rapport à 2023, nous avons limité cette hausse, simplement 1 million d'euros de plus, 2,3 %.

Dedans, il y a tout d'abord les charges à caractère général. Charges à caractère général, vous savez ce que c'est. C'est 23 % de nos dépenses. C'est le train de vie de la Mairie, c'est là tout ce qu'on dépense pour faire fonctionner la Mairie. Donc, nos dépenses se montent 10 331 000 € et c'est conforme à 18 000 € près par rapport à notre prévision du BP. Cela souligne de notre sincérité budgétaire et aussi l'efficacité de nos prévisions. Et c'est une progression de 142 000 € par rapport au compte administratif 2022. Donc, j'aurais souligné que malgré une inflation importante, l'inflation l'année passée était de 4,9 % en 2023, vous voyez le travail effectué et la maîtrise de nos dépenses. Donc là, je tiens vraiment à souligner et remercier le travail qui a été fait au niveau de la Mairie pour avoir stabilisé ces dépenses de fonctionnement, trois fois moins haut que l'inflation.

Alors, qu'est-ce qu'on observe dans ces dépenses ? Je vais vous donner quelques exemples. On a une progression importante de 400 000 € par rapport au CA 2022 de tout ce qui concerne le chauffage urbain, l'énergie et l'électricité. On arrive à la somme de 2 475 000 €, vous voyez, en 2022, 2 075 000 €, 400 000 €. Alors le budget électricité et gaz progresse de 253 000 € ; le budget réseau de chaleur progresse de 146 000 € et cette progression malgré tous les investissements que l'on a réalisés sur la Commune qui permettent des économies d'énergie, le passage en réseau de chaleur, en remplacement du gaz, les isolations, les changements de chaudière, les passages en éclairage LED. Donc, malgré tous ces efforts, malgré aussi la diminution importante de nos consommations, on nous a remis le diaporama, la consommation énergétique de la Ville a diminué de 30 % ces huit dernières années. En 2013, on était à 700 kWh par habitant, en 2022 à 490. Donc, vous voyez que malgré tous ces résultats, nous sommes confrontés nous aussi à l'explosion des coûts énergétiques et encore la hausse est limitée à 19 %. Il y a une étude qui a été établie par l'AMF, l'Association des maires de France, qui montre que la hausse des coûts

énergétiques pour les communes varie de 30 à 300 %. Nous sommes limités à 19 %. Je le regrette, cette augmentation qui est énorme, 400 000 €, mais par rapport aux autres communes, vous voyez, nous avons réussi à bien stabiliser ces dépenses. S'il est fait que les dépenses énergétiques représentent 5,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, au lieu de 4,9 avant la crise énergétique et on est largement en dessous des moyennes des villes de la strate qui sont à 7 % et encore pour certaines communes, c'est 10 %.

Voilà donc pour cette énergie et ce que je voulais en dire, il y a une progression aussi des locations mobilières, +78 000 €. Là, ce sont les locations d'Algeco pour l'école du Chatelard. Il y a une progression aussi de nos contrats de maintenance, +57 000 € qui correspondent aux logiciels informatiques, à la piscine, l'ascenseur, photocopieur, chaudière, vidéo. Une progression majeure de notre cotisation assurance, vous voyez, +256 000 €.

Nous atteignons la somme de 490 000 € en raison de la sinistralité. Là, il y a plusieurs raisons : d'abord les risques climatiques avec les tempêtes de vent, la grêle, il y a aussi les émeutes de juillet, en juillet 2023. Le coût pour les assureurs en national, c'est 1 milliard d'euros pour les assurances. Et puis, il y a aussi les cyberattaques que l'on peut subir à haut niveau tant des collectivités, au niveau des hôpitaux et les assureurs en tiennent compte, d'où l'augmentation de ce coût de l'assurance. Alors, on ne se réjouit pas, mais on est quand même content d'avoir un assureur encore sur la Ville parce qu'il y a beaucoup de villes qui n'ont plus d'assureur et ça devient dramatique. Et je pense que l'État doit prendre en main cette histoire parce que ça devient de plus en plus compliqué. On a un assureur qui a répondu, on est en discussion avec d'autres assureurs pour renouveler le marché la prochaine fois, mais ça devient de plus en plus compliqué d'assurer notre Ville avec des coûts qui explosent.

Alors, devant ces progressions que nous avons suivies, nous avons agi, nous ne sommes pas restés les bras croisés. Nous avons stabilisé ou diminué certaines dépenses. C'est ainsi qu'on a une diminution de 43 000 € pour la facture d'eau, vous voyez, par l'utilisation de l'arrosage connecté et la récupération d'eau. On a économisé 16 000 € m³, on est passé de 98 000 m³ à 82 000 m³.

On a stabilisé aussi notre consommation de carburant malgré l'augmentation des prix. On a flirté pendant longtemps l'année passée autour de 2 € le litre et vous voyez qu'on a réussi à stabiliser grâce à nos véhicules électriques et grâce à la rationalisation des déplacements.

On a diminué de 37 000 € aussi la consommation de fioul grâce au changement de chaudière.

On a diminué de 70 000 € le chapitre « catalogues et imprimés » avec l'utilisation plus fréquente du numérique et aussi le travail qui a été fait en interne avec la création graphique, l'impression de catalogues ou de flyers par la reprographie, et puis l'utilisation de papier moins épais aussi.

On a diminué de 40 000 € nos frais de télécommunication, diminution de 5 000 € des frais d'affranchissement et une diminution de 40 000 € aussi de nos taxes foncières.

Voilà, donc des gros efforts qui ont été établis au niveau de la Commune, ce qui fait que nos charges à caractère général ne progressent que de 1,4 %. Là, je tiens à le souligner, je le dis et je le répète et c'est trois fois moins que l'inflation.

Autres types de dépenses, ce sont les charges de personnel. C'est un gros chapitre qui représente 62,1 % de nos dépenses réelles à hauteur de 27 863 000 € et ces dépenses sont en hausse de 529 000 € en raison de plusieurs éléments : la progression du point d'indice de 1,5 % sur six mois,

les différentes augmentations du SMIC, l'effet GVT, Glissement vieillesse technicité, et puis la politique d'avancement mis en place par l'équipe municipale qui génère une hausse des rémunérations individuelles.

Les effectifs, juste un mot sur les effectifs. Nous avons 533,69 équivalents temps plein et 20 apprentis en décembre 2023.

Autres types de dépenses, les autres charges de gestion courante à hauteur de 5 686 000 €, en légère hausse de 80 000 €. Alors dedans, on retrouve les subventions aux associations qui sont globalement stables. Vous savez qu'on a aidé les associations qui étaient en difficulté financière avec des subventions exceptionnelles. C'est fait qu'au total avec les subventions exceptionnelles, le montant alloué aux associations est de 2 035 000 €, en diminution de 80 000 €, expliqué par la subvention exceptionnelle que nous avons versée en 2022 au cinéma Véo Lumière qui était en difficulté en raison de l'effet Covid. Comme nos cinémas, nous y tenions énormément, nous avons aidé par une subvention exceptionnelle en 2022, on en a déjà parlé et on retrouve cette diminution, ce qui explique la diminution de 80 000 € par rapport au budget des associations en 2022.

La subvention d'équilibre au CCAS qui est demandée par le CCAS est toujours stabilisée à 1 million d'euros.

Je voulais souligner là aussi la très bonne activité au niveau du restaurant municipal puisque le nombre de repas en 2023 a été battu. Il y a eu 110 040 repas qui ont été préparés. C'est une progression de 5 000 € par rapport à 2022. Et quand on se réfère à 2015, c'est 40 000 €, 40 000 repas de plus par rapport à 2015. Donc, vraiment un gros travail qui est fait au niveau du restaurant municipal que l'on remercie pour cette grosse activité, remercier son directeur, Monsieur GRANGER et puis tout le personnel.

La contribution du SDIS qui progresse de 37 000 €.

La contribution aux écoles privées qui diminue de 43 000 €. Il y a eu un effectif scolaire dans le privé qui est en baisse. On est passé de 11 187 élèves à 11 121 pour la période 2022-2023.

Les charges financières, à hauteur de 455 000 €, vous voyez, qui progressent. Elles sont en progression de 279 000 € en relation avec les emprunts que nous avons réalisés en 2023, j'y reviendrai tout à l'heure. Et je rappelle qu'en 2013 par contre, la Ville avait payé 662 000 € quand nous sommes arrivés de frais financiers, ce qui fait une économie encore de 208 000 € par rapport à ce que la Ville payait en 2013.

Enfin, les charges exceptionnelles et les provisions en diminution de 10 000 € par rapport au compte administratif 2022.

Voilà donc pour ces dépenses réelles de fonctionnement, au total, qui s'établissent à 44 822 000 €.

J'en viens maintenant à la section d'investissement et dans un premier temps au niveau des recettes d'investissement qui sont ventilées et composées ainsi :

- 1 667 000 € d'excédents de fonctionnement capitalisés de 2022 ;
- de l'emprunt de 2003, vous savez que nous avons emprunté 6 millions d'euros sur 20 ans avec la Caisse d'épargne, basée sur le livret A avec une marge à 0,20, ce qui faisait un taux à 3,20, alors que je vous rappelle que les taux l'année passée flirtaient avec les 5 %. Donc,

nous avons négocié avec la Caisse d'épargne un taux quand même intéressant, 3,20 % pour cet emprunt de 6 millions d'euros. Ce qui fait que notre encours total de dettes fin 2023 s'établit à 28 millions d'euros et avec un ratio de désendettement de 5,26 et nous sommes dans la moyenne de la strate qui était à 5,18 ;

- dotation de l'État à hauteur de 1 836 000 € avec le remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement ;
- des subventions d'investissement à hauteur de 815 000 € ;
- et des remboursements de capitaux d'emprunt par la Métropole : 430 000 €. Là, on retrouve les remboursements de capitaux suite au transfert de compétences et, comme je vous le disais tout à l'heure, ces emprunts, nous les avons gardés.

Ce qui fait qu'avec les opérations d'ordre, les recettes d'investissement de l'exercice s'établissent à 15 289 000 €.

J'en viens maintenant aux dépenses. Qu'est-ce que nous avons dépensé en investissement pour cette année 2023 ? Alors, les dépenses d'équipement s'établissent à 10 475 000 €, avec un taux de réalisation de 86 %. Vous voyez qu'au budget, nous avons prévu 12 120 000 €, un taux de réalisation de 86 % qui est tout simplement remarquable, malgré les difficultés d'approvisionnement de certains matériaux qui ont retardé des chantiers. Vous voyez un taux de réalisation majeure de 86 % et beaucoup de communes qui aimeraient avoir ce taux de réalisation.

En plus, il faut ajouter 1,3 million d'euros que la Métropole a pris en charge au titre de la voirie suite au passage en communauté urbaine, ce qui porte les dépenses d'équipement sur la Ville à près de 12 millions d'euros.

Vous voyez que malgré une année compliquée, avec la crise inflationniste, c'est près de 12 millions d'euros qui ont été investis et dépensés sur la Ville pour poursuivre l'amélioration de cette Ville.

Les restes à réaliser pour les dépenses s'établissent à 3 854 000 € et pour les recettes à 611 742 €. C'est ce qu'on retrouvera tout à l'heure dans l'affectation du résultat. Alors, parmi les réalisations, les fonds de concours et participation : à Cap Métropole pour Novaciéries, à Saint-Étienne Métropole pour la défense incendie, les opérations de restauration immobilière, au SIEL pour la participation à l'éclairage public.

Dans le domaine de la culture et du patrimoine, des travaux à l'Hôtel-Dieu pour près de 500 000 €. Alors, nous avons fini le réaménagement de la médiathèque, payé les dernières factures, les travaux au CAAI (Centre d'activités artisanales et industrielles), les travaux au niveau de l'aqueduc du Gier.

Dans le domaine de l'enfance et jeunesse, des travaux dans de nombreuses écoles. Près de 400 000 € qui ont été dépensés. Le début de la rénovation de l'école du Châtelard, une étude pour la rénovation d'écoles de Chavanne et puis des travaux bâtiment petite enfance et dans la crèche Marie Curie.

Dans le domaine sportif, des travaux dans le complexe Vincendon, avec le terrain Zénaf, au niveau du centre nautique Roger Couderc, les travaux de réfection à Boulloche, des travaux dans de nombreux bâtiments sportifs, la construction d'un troisième padel, la rénovation d'un terrain synthétique et le City-stade au Creux.

Dans le domaine associatif et administratif, les travaux de la salle Roger Baudy, 854 000 € ont été dépensés en 2023, l'aménagement de la maison médicale de Fonsala, des travaux dans nombreuses maisons de quartier et bâtiments associatifs, des travaux dans les centres sociaux, et puis la maîtrise d'ouvrage au centre social du Creux pour des travaux qui sont en train de commencer, des travaux au Relais aussi à Izieux.

Dans le domaine de l'urbanisme et du domaine public des acquisitions foncières, rue Petin Gaudet, des commerces rue Gambetta, des terrains dans le secteur Paradis, des démolitions place Île-de-France et le secteur de Paradis, des travaux place Île-de-France qui ont commencé avec le début de la réaction de la place, des travaux place Neyrand, place Louis Comte et puis des dépenses, des sommes pour le mobilier urbain.

Dans le domaine d'optimisation énergétique et développement durable, des réseaux au niveau du chauffage urbain, des travaux de chauffage sur nos bâtiments, d'optimisation énergétique, relamping et éclairage public, îlot de fraîcheur dans les écoles et déploiement du schéma directeur vélo.

Enfin, divers travaux, travaux d'accessibilité, poursuite de l'extension du réseau de vidéoprotection, l'achat de véhicules, des projets numériques investissements informatiques, espace pour animaux.

Et enfin, des travaux de voirie avec la Métropole, dans notre enveloppe de 1,3 million d'euros, donc des travaux de voirie rue Jean Macé, impasse Marc Seguin, rue Gallieni, place de la Halle, boulevard Georges Clémenceau, impasse de la Friaude, chemin des Flaches, impasse du Pilat, ce qui fait qu'au total nos dépenses réelles d'investissement avec les dépenses d'ordre s'établissent à 13 696 889 €.

Pour terminer, je voudrais dire un mot sur l'épargne, sur l'épargne brute qui est en progression, comme vous l'avez compris, de 1 million d'euros, avec une progression des recettes de 2 millions d'euros et une progression des dépenses que de 1 million d'euros, ce qui fait que notre épargne brute de 2023 est à hauteur de 5 325 000 €, avec un taux d'épargne brute de 10,6 %.

L'épargne brute, corrigée des travaux effectués par la Métropole qui est de 1,3 million d'euros, comme je le disais, est portée à 6,6 millions d'euros, avec un taux d'épargne brut corrigé à hauteur de 13,2 %.

Vous voyez que malgré un contexte qui était extrêmement défavorable avec la stagnation des dotations, les mesures qui sont imposées par l'État, une inflation record, notre épargne brute progresse et se situe à un bon niveau, ce qui fait que notre situation financière est bonne, comme l'a d'ailleurs souligné la Chambre régionale des comptes avec un taux d'épargne brute à plus de 10 %.

Voilà donc pour ce compte administratif encore une fois bien valorisant pour les Saint-Chamonais, avec des dépenses d'équipement à près de 12 millions d'euros investis sur la Ville pour poursuivre la transformation de cette Ville et ceci sans hausse des taux d'imposition.

M. le Maire : Merci, Régis CADEGROS, pour cette présentation détaillée du compte administratif.

La parole à Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire.

Alors, comme c'est permis, je vais revenir effectivement sur cette réunion informelle. Vous nous avez bien sûr conviés à un temps de préparation pour reprendre vos mots. Moi, ce que je vous ai dit et je le redis ici devant tous, c'est soit vous convoquez une conférence des présidents avec un ordre du jour précis, un compte rendu qu'on puisse consulter, soit vous ne faites rien parce que moi, la vérité et je vais vous le redire comme je vous l'ai dit à cette réunion, on a passé 25 minutes sur les adresses mail des élus de l'opposition, 20 minutes sur qui pense quoi des caméras. Ce n'est pas cadré. Moi, j'ai trouvé que c'était une perte de temps. J'ai personnellement perdu 1h20, mais j'ai appris quand même qu'au détour, Monsieur MINNAERT avait été en classe avec la tante du Maire, je crois, ou un truc dans le genre.

Pardonnez-moi, mais c'était une discussion à bâtons rompus de comptoir et évidemment, il n'y a pas de compte rendu pour expliquer ce qui en a été produit. Je pense qu'il ne faut pas tomber dans le syndrome de la réunionite aiguë ou faire des réunions pour faire des réunions. Moi, je vous ai fait une proposition en voyant l'heure tourner. Je vous ai dit : « Monsieur le Maire, convoquez des commissions municipales mutualisées. » Vous l'avez fait et la date, c'est après le Conseil. Ce que je voudrais, pour introduire mon intervention sur l'exercice budgétaire 2023, c'est les conditions dans lesquelles nous avons travaillé. Il avait été prévu que les documents nous sont envoyés le 30 avril, et nous les avons reçus le 3 mai. Il est compliqué pour nous 48 heures plus tard en tant qu'élu de l'opposition d'étudier 1 000 pages le lundi soir. Et j'ai fait mes excuses alors que je n'aurais pas dû parce que ce n'était pas de mon fait, mais à Madame ROND qui a fait un formidable travail, puisque non, je n'avais pas travaillé, je n'avais pas en 48 heures étudié 1 000 pages. Et je déplore les conditions de travail parce que vous aviez mis cette bonne intention de se voir avant, moi, je vous dis, faites un truc cadré. Soit on fait quelque chose qui aboutit sur des décisions et un vrai compte rendu où on puisse rendre compte auprès des Couramiaux quand même, parce que c'est leur argent, soit on ne fait rien.

Je reviens donc sur la critique de l'exercice budgétaire. Sont à l'étude aujourd'hui dossier municipal entier et compris, presque 1 000 pages comme je disais qui nous sont parvenus bien en dehors des délais convenus, bien en dehors de la convenance démocratique et c'est là où je rejoins ma collègue de gauche sur le fonctionnement, fonctionnement démocratique pourtant si cher à votre cœur, Monsieur le Maire, presque 1 000 pages reçues, 48 heures avant la commission finance, attention. Donc, sur la forme, ce n'est déjà pas sérieux.

Je resalue une deuxième fois, parce que c'est un travail harassant, ingrat et parfois indigeste pour ceux qui nous écoutent, Madame ROND pour son travail et qui a été totalement disponible pour mes questions.

Je rappelle à tous, en tout cas à ceux qui ont le courage d'écouter ou de venir que le compte administratif et le compte de gestion, c'est la photographie des dépenses que vous avez effectuées l'année dernière, ainsi donc le reflet de votre politique, vous assumez. Nous ne la partageons évidemment pas, sinon nous serions dans la majorité où nous aurions pris notre carte chez les LR ou chez les LREM.

Si le budget est une proposition des dépenses publiques, la séance de ce jour, c'est bien la présentation de la facture globale et comme on dit, c'est à la fin de la représentation qu'on paye les musiciens. Il nous appartient donc en tant que membre de l'opposition de commenter ces dépenses réelles.

Mais comment critiquer vos dépenses alors même que vous en cachez certaines. En effet, moi, je vous invite à réécouter mon intervention du 15 mai 2023 dans laquelle je vous posais 10 questions et je n'ai pas fait une liste à la Prévert parce que je sais que c'est fatigant et qu'on

nous a demandé de raccourcir. Dix questions auxquelles vous n'avez pas toutes répondu. Des questions très précises de dépenses publiques.

Entre autres demandes, il y a 12 mois, ce n'est quand même pas hier, je vous demandais simplement, Monsieur le Maire, l'envoi par mail du compte administratif 2022 en fichier xls. Pourquoi ? Parce que nous dans l'opposition, ça nous permet de travailler, d'additionner, de soustraire et d'éventuellement proposer un contre-budget. C'est un mail, c'est deux clics. J'ai dû saisir la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) qui est un organisme d'État qui m'a donné raison, puis le tribunal administratif et c'est en cours. Donc, il est toujours temps et je vous y invite de faire cesser l'engorgement des tribunaux et en deux clics de m'envoyer ce document.

Cela fait désormais 15 mois que je vous ai demandé des factures très précises, des lignes de charge de compte, des documents comptables divers et précis, des marchés publics en particulier celui du match de basket, des relevés de compte, etc. Vous vous êtes plaints à plusieurs reprises et publiquement qu'il y en avait trop, mais ma foi, si vous aviez répondu comme le droit à l'information des élus d'opposition le demande, et bien dans des temps impartis raisonnables, 30 jours comme il est recommandé, vous n'auriez pas plus de 2 700 documents à m'envoyer.

Vous savez, ce n'est pas parce que la menace islamiste a compliqué ma vie ces deux dernières semaines que j'ai pour autant laissé tomber les dossiers en cours que j'ai soulevés qui eux compliquent la vie des Couramiaux, car ils réduisent leur pouvoir d'achat et vous le savez, je le dis depuis quatre ans, un sou est un sou.

Mais le compte administratif, c'est aussi l'occasion de regarder les promesses politiques que vous aviez faites en n-1, parfois n-2 et que vous n'avez pas tenues. Alors, pour ne pas perdre cette explication, je vais prendre trois exemples précis pour illustrer mon propos. Le premier, c'est la cérémonie des vœux du Maire en 2023 des 5 et 6 janvier. Le deuxième, c'est la Cité de la Mémoire industrielle qui ne verra jamais le jour. Et le troisième, c'est le bilan de mi-mandat.

Car si votre budget est sincère, et Monsieur CADEGROS aime à le répéter, alors il n'aime plus qu'on dise que c'est un budget en bon père de famille, il est sincère au sens légal du terme, encore heureux, mais il n'est pas sincère au sens moral aux yeux de nombreux Couramiaux.

Premier exemple, les vœux. Vous nous aviez promis d'être sages en des temps d'inflation. Vous avez déploré la crise économique, la faute à l'Ukraine, la faute au Covid, mais, et je reviendrai dessus tant que je n'aurai pas toutes les réponses, la cérémonie des vœux de 2023, car c'est bien là-dedans que je devrais le retrouver, en est l'exemple inverse. Je m'explique. Normalement si vous gériez bien votre affaire, les factures de la cérémonie des vœux du Maire de 2023 auraient dû se retrouver en toute logique ici, dans des comptes de lignes de charge précis, 6232, 6257. Elles ne peuvent pas se retrouver non plus dans les lignes diverses puisqu'après consultation, ça n'a rien à voir, ce ne sont pas ce genre de types de dépenses. C'est renouvellements de licences, publicité, la ligne 6238. Là, je vous parle très concrètement du compte administratif. Comment se fait-il que même en additionnant ces deux lignes, je sois très loin du montant des vœux qui, je le rappelle, n'a jamais été de 38 000 € comme votre prédécesseur l'a affirmé, mais aujourd'hui j'en suis à 84 366,69 €. Monsieur CADEGROS, vous m'avez demandé d'être précise et bien je le suis. Et je tiens à la disposition de ceux qui le souhaitent le tableau précis de ces dépenses. 84 366,69 €. C'est légal, mais moi, je trouve ça parfaitement immoral.

Sachant qu'il me manque des factures et ça, c'est la preuve terrible de votre mauvaise gestion puisque c'est ainsi que je la qualifie, c'est le compte-goutte de la honte, il me manque la facture

des droits SACEM, des frais d'installation et une remise en état de l'Arena, des factures de frais d'envois postaux parce que vous avez envoyé 1 800 invitations, mais à des personnes décédées, des doublons, des invitations qui sont revenues parce que n'habite pas à l'adresse indiquée et vous aviez oublié l'opposition.

84 366,69 €, pourquoi ? Pour vous faire plaisir ? Vous allez me dire que c'est peu par rapport au compte administratif, Madame SURPLY, enfin proportionnellement, ce n'est rien, mais dans la vie d'un Couramiaux, de la France bien élevée dont je parle, ça représente plus de 65 SMIC, la petite fête, plus de 50 salaires d'un smicard. À la veille de quoi nous étions et bien quelques mois avant des élections sénatoriales et pourquoi ? Et bien, je me pose encore la question plus d'un an après.

La seule raison que je trouve à cela, c'est que vous avez en réalité ventilé les dépenses et quand on ventile les dépenses, eh bien, c'est qu'on a quelque chose à cacher. Vous les avez imputés sur d'autres lignes budgétaires afin de noyer la dépense, car c'est une dépense un peu honteuse, même beaucoup, car vous demandez aux habitants de faire un effort, vous faites la part belle aux politiques nationaux qui demandent, Bruno LE MAIRE, de faire un effort et de l'autre côté, de l'autre main, et en même temps, vous flattez l'entre-soi avec l'argent public et ne parlons pas des dîners privés, mais j'y reviendrai plus tard.

Deuxième exemple, la Cité de la Mémoire industrielle, vaste projet, économique, culturel, structurel, touristique, et j'en passe, qui ne verra donc jamais le jour pour des raisons que j'ignore, mais pour lequel vous avez engagé des dépenses, un bureau d'études à 80 000 €. Je vous laisse faire le calcul de combien ça représente pour un Couramiaux qui, le 15 du mois, se demande comment il va finir le mois. Donc, c'est dommage de se priver d'une occasion en or de créer un véritable pôle d'attractivité dans la vallée du Gier qui aurait pu être financé par plusieurs EPCI. J'ai appris que vous n'aviez même pas envisagé ce volet d'intercollectivité. C'est aberrant.

Enfin, troisième exemple, à la marge certes, mais typique de votre gestion dépensière, le catalogue de mi-mandat. Le mi-mandat qui aurait dû arriver en 2023 et qui a été imprimé, posté, publié en 2024. Ce fameux catalogue que Madame FLECHET a cru être pris en compte par l'État en commission aura coûté la modique somme de 30 229,56 €. Là aussi, soyons précis. Donc, plus de 30 000 € pour une autopromotion, un an plus tard, puisque ce n'est pas mi-mandat là, c'était trois quarts de mandat, aux frais du contribuable, qui auraient dû se retrouver dans les comptes administratifs de cette année, si vous aviez voulu le faire en corrélation avec le calendrier. Mais plus de 30 000 €, franchement, pour un livret d'autosatisfaction papier, à l'heure où vous nous serinez avec vos amis écologistes sur les arbres, sur le climat, sur les dépenses, eh bien, je trouve ça de la part d'un Maire qui venait d'arriver, placé par un prédécesseur, c'est indécent.

Et en conclusion parce qu'il faut conclure, Monsieur le Maire, ce CA, c'est un exercice plus d'autosatisfaction, et on l'entend dans toutes les collectivités, et de médiocrité. Notre Ville en a l'habitude chaque année depuis trop longtemps. Nous assistons inexorablement à la hausse des impôts et des taxes, double peine, puisque nous ne les baissions jamais. Vous dénoncez comme d'habitude les fautifs, la faute à l'État avec le gel des dotations comme d'habitude, la faute à la guerre en Ukraine, évidemment la faute à l'inflation, la faute à la hausse de l'énergie, la faute à un seul assureur, et puis maintenant, c'est la faute à la guerre en Moyen-Orient. Voyons, c'est drôle, mais je crois que n'importe quelle ville et je l'ai entendu ailleurs pourrait faire exactement copier-coller ce constat.

Mais vous déclinez toujours les mêmes mantras, il faut continuer à investir avec des projets structurants, des mots, formules ampoulées, un peu enarquées, renforcer l'attractivité de la Ville,

ça, c'est des mots forts, il faut la rénover, l'embellir, et répondre aux besoins de ses habitants, mais n'importe quelle ville pourrait tenir le même discours, Monsieur le Maire. Face à tant d'adversité, quelle est la réalité des comptes de notre Commune et comment mesure-t-on la qualité ou la médiocrité de sa gestion puisqu'on va rentrer dans les chiffres ? La sanction, vous le savez, c'est l'autofinancement qui même s'il a relevé un peu la tête en 2023, on avait 10,6 contre 9 en 2022, il reste très bas et quand on le compare au taux moyen de 15 % des années 2017-2020, ce n'est pas suffisant.

Or, les projets structurants et ça, on est d'accord, on l'a vu au budget primitif, ne peuvent se financer que par l'autofinancement, donc on a recours à l'emprunt. D'où cet emprunt de 6 millions d'euros évoqué par votre adjoint aux finances. Mais vous savez ce qu'on dit, emprunt d'aujourd'hui, impôt de demain.

Quant à la capacité de désendettement, vous nous parlez d'un niveau sécurisant, ce qui est assez étonnant. On avait 5,26 années, alors que la moyenne nationale de la strate, là aussi je suis précise, est de 4,87. En fait, vous n'êtes même pas moyen. En fait on est médiocre, vous êtes médiocre sans ambition pour notre Ville. Je ne parle pas évidemment de vos ambitions personnelles, qui sont inversement proportionnelles au ratio médiocre de ce compte de gestion.

Et j'ai été étonné dans ce dans cette maquette parce que de votre aveu, vous employez le terme « relativement contenu », un compte de gestion, un compte administratif relativement contenu en parlant de la gestion du compte. Alors, permettez-moi, et j'en finirai de manière bien moins relative de ne pas voter ce compte administratif. Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je tiens à préciser que je n'ai jamais été scolarisé à Saint-Chamond. Mon enfance l'ayant vécu ailleurs.

J'ai précisé à Madame SURPLY que quand on habite Saint-Chamond, que l'on y vit, il est normal que certains membres de la majorité, de l'opposition peuvent se connaître ou quand ils se rencontrent discuter cordialement, sans être des amis politiques ou avoir des relations communes, tout en étant des personnes opposées politiquement, chaque membre reste des personnes humaines. S'opposer politiquement, ce n'est pas s'opposer à la personne, c'est s'opposer à des projets.

Alors, le compte administratif est avant tout la photographie du résultat de votre projet budgétaire. Nous votons toujours contre le budget, car il manifeste très concrètement votre ligne politique qui n'est pas celle de nos électeurs/électrices. Comme nous le rappelons régulièrement, nous ne ferions pas les mêmes choix économiques, environnementaux et sociaux. Comme les comptes administratifs précédents, le cru 2023 montre le manque de prise en compte des enjeux environnementaux face à la crise climatique qui reste une réalité pourtant incontestable. L'augmentation du coût de l'énergie que supporte aujourd'hui la collectivité ne s'explique pas seulement par des problèmes internationaux. Le retard pris pour adapter la Commune, les modes de vie au quotidien climatique actuel n'est pas de la responsabilité que de votre seule majorité.

Depuis la fin des années 1960, les écologistes alertent sur le problème des énergies auxquelles conduit inéluctablement notre mode de consommation, d'organisation et préservation de l'environnement. Personne ne les a pris au sérieux.

La Ville de Saint-Chamond compte quelques avancées récentes. Votre majorité a poursuivi ce qu'avait lancé la municipalité conduite par le Parti socialiste, le Parti communiste et Lutte ouvrière avec la construction d'une seconde chaufferie à bois. Nous avons approuvé ce projet de construction de la chaufferie à bois à Saint-Chamond.

Nous avons dans le même temps malheureusement constaté que vous ne pensez pas globalement l'aménagement de la Ville. Vous n'avez pas profité des énormes travaux menés sur les voies publiques pour repenser l'organisation des déplacements et restructurer la voie. Vous avez rebouché les tranchées et goudronné à l'identique les rues pour que le flot de voitures puisse de nouveau s'écouler sans être gêné par les voies dites dédiées aux bus ou aux cyclistes ou les cheminements piétons.

Le compte administratif relève la progression très importante des contrats d'assurance en raison des sinistres liés notamment aux intempéries au cours des années précédentes. Intempéries que nous savons aujourd'hui liées au changement climatique. Pour autant, vous n'en prenez pas la mesure. Malgré des conséquences de plus en plus perceptibles dans la vie quotidienne, votre majorité participe à l'accentuer, destruction de pistes cyclables, pistes cyclables construites dans des espaces complètement inutiles, abattage d'arbre pour mieux bétonner, construction d'échangeurs autoroutiers. C'est cela la réalité des dépenses. Ces dépenses ne permettent pas de contenir le réchauffement climatique et les conséquences. Les assureurs prennent le devant et augmentent leurs tarifs. Il est normal donc qu'il est difficile de trouver des assureurs.

Vous expliquez que la dotation et participation de l'État sont en hausse cette année, alors que depuis 2013, elles diminuaient d'année en année. Sur ce point, nous ne pouvons que vous rejoindre. Le gouvernement Macron préfère s'occuper d'abord des banquiers, des actionnaires que de mettre en œuvre une véritable péréquation nationale. Et pourtant votre famille politique à l'Assemblée nationale a soutenu pratiquement tous les choix budgétaires du président MACRON, casse sociale avec les retraites, choix non équitable des répartitions de solidarité.

En même temps, quand nous voyons les choix de Saint-Chamond fait au niveau social et environnemental, nous pouvons parfois regretter que vous obteniez cette année 31 % de recettes réelles de fonctionnement supplémentaire. Pour nous, l'augmentation de la construction, si elle entraîne une augmentation des recettes, n'est pas signe de respect de l'environnement. Rappelons qu'en France chaque année, à cause des constructions, la faune dispose de moins en moins d'espace pour se reproduire et vivre correctement avec le monde humain. Nous devons effectivement lier économie et environnement.

La délibération du dernier Conseil municipal concernant la prime accordée pour le permis de conduire ou le BAFA en contrepartie de 35 heures de travail au profit d'une association et signe d'une conception de droite de la solidarité et de l'aide. Si on estime que des jeunes ont un véritable besoin de permis de conduire ou un BAFA, on cherche une solution pour les idées. On ne conditionne pas cette aide à des heures de travail, on fait jouer la solidarité. Pourquoi les jeunes les plus défavorisés financièrement auraient-ils à donner toujours plus ? Pourquoi n'ont-ils pas comme tous les jeunes sans problèmes financiers le droit de vivre leur jeunesse sans être obligés d'avoir des comptes à donner ?

Chaque élu a la responsabilité d'être respectueux de ce qui protège les salariés et du fondement du bénévolat. Accepter de telles délibérations qui organisent la rémunération du bénévolat peut conduire à la remise en cause du droit du travail et affaiblir l'engagement gratuit. Nous avons donc introduit une contestation auprès du tribunal administratif pour l'annulation des deux délibérations du Conseil précédent.

La réponse de Monsieur le Préfet serait : « Nous pensons un cas d'école ». Il répond à plusieurs reprises : « Il apparaît que » ou « Ces arguments ne m'apparaissent pas valables ». Sa réponse est plus fondée sur un sentiment que sur une position juridique. Nous avons même été surpris d'apprendre par un échange téléphonique qu'avant même d'avoir reçu nos premiers de nos arguments, le service avait au vu d'un article de la presse déjà donné une réponse favorable aux deux délibérations de la Mairie de Saint-Chamond à Monsieur le Préfet. Il lui était sans doute difficile de rétro-pédaler, d'où peut-être plusieurs réponses formulées au conditionnel.

Ce compte administratif reflète cette délibération. Vous êtes complètement en dehors sur les questions sociales, mais aussi sur les questions environnementales. C'est refaire des ronds-points pour viser la quatrième fleur et prendre une douche au lieu d'un bain. Rien d'une vision générale d'une véritable solidarité économique, sociale et environnementale.

Les écologistes ne viendront pas vous attaquer sur la dépense au-delà du raisonnable. Par exemple pour un buffet avec les responsables des associations de la Commune. Nos collègues de gauche ont été les premiers à signaler une dépense au-delà de la normale et ils ont eu raison. L'extrême droite a souhaité avoir plus de détails sur certaines factures, ce qui est normal dans une démocratie. Nous n'avons pas approuvé en revanche l'attitude de l'extrême droite mettant tous les conseillers dans le même panier. Si nous désapprouvons la somme, nous n'accuserons pas la majorité de s'être enrichie ni de l'avoir fait à des fins électoralistes. Tous les citoyens n'étant pas à cette époque appelés aux urnes.

L'organisation de cette réception révèle votre façon d'utiliser les recettes. Les dépenses d'apparat ont été décidées sans concertation ni travail citoyen. Le chef a décidé tel ou tel frais, comme il a décidé de son successeur. Chacun découvre ensuite ses choix et se doit d'approuver sous peine de se faire rappeler à l'ordre. Nous n'accusons et n'accuserons personne ici de malhonnêteté financière. Nous pensons que la majorité des élus de droite, de gauche, et écologistes s'investit de façon désintéressée et donne de leur temps au service de leurs concitoyens.

C'est pourquoi nous ne demandons pas le contrôle de chaque facture. Nous le ferions comme l'ont fait des écologistes dans d'autres collectivités si nous étions convaincus de la malversation financière à Saint-Chamond. Nous nous engagerions alors dans ce travail aux côtés d'expert-comptable. Nous ne sommes pas dans cette optique, nous croyons à l'honnêteté politique en matière de finances de la majorité. Pour autant, nous restons vigilants et dénonçons les choix que vous faites pour Saint-Chamond.

Vous évoquez dans les dépenses des projets d'envergure, auxquels pensez-vous en dehors de ceux qui détruisent l'environnement ? Vous les avez votés à Saint-Chamond, mais aussi dans toutes les instances où vous avez des représentants.

Ce week-end avait lieu dans le Puy-de-Dôme une grande marche contre la marche des gigabassines. Ces constructions détournent les ressources en eau et détruisent les écosystèmes au profit de 36 agriculteurs, au détriment de 5 000 autres paysans. Elles sont financées par de l'argent public. Dans cette assemblée, votre élu régional vote pour cette aberration écologique au nom de votre majorité municipale. C'est la même logique localement, l'écologie, c'est bien quand on ne gêne pas les promoteurs immobiliers qui détruisent le patrimoine local comme les rares cheminées industrielles encore debout à Saint-Chamond. L'écologie, c'est bien à condition qu'elle ne gêne pas la construction de voies rapides. L'écologie, c'est bien à condition que ses arbres ne perturbent pas la surveillance par caméra ni votre amour pour les sols bétonnés.

Votre développement durable, c'est la création d'îlots de fraîcheur dans les écoles. C'est un bon début à mettre tout de même au regard des 24 heures par semaine que les enfants passent à l'école. Le reste du temps, ils se contentent dans les quartiers et en particulier au centre-ville des blocs de béton et de l'ombre maigrichon de jeunes arbres. C'est ce que montre notre document sur la rénovation des places de la Commune que vous avez rejeté d'un revers de la main. La Ville entière a besoin de se rafraîchir. À quoi de mieux que des arbres et des sols désimperméabilisés.

Si vos projets d'envergure se réduisent à la réfection des toitures des bâtiments publics, c'est-à-dire à leur entretien courant, on comprend que ce compte administratif confirme votre projet budgétaire sans envergure pour l'avenir. Il est temps d'agir de manière responsable pour préserver notre planète et garantir un avenir durable pour tous.

Le compte administratif et tant que le résultat des recettes et dépenses réalisées par la Ville, nous nous abstiendrons comme nous le faisons chaque année.

M. le Maire : Très bien.

Je vais laisser répondre Régis CADEGROS et puis je dirai un mot sur le compte administratif.

M. CADEGROS : Oui. Alors, des réponses tout d'abord à Madame SURPLY.

Madame SURPLY, vous avez menti. Désolé de vous le dire, vous avez menti et j'ai la preuve du contraire. Ne dites pas que vous n'avez pas reçu les documents. J'ai ici le double que vous avez reçu le mardi 30 avril 2024 à 9h07 la maquette du budget supplémentaire 2024 et la maquette du compte administratif 2023. C'est ici. Je tiens à disposition de tout le monde. Vous avez reçu.

Intervention hors micro

M. CADEGROS : Non. Vous avez reçu la maquette. Vous n'allez pas accuser quand même les services de mentir, de ne pas faire leur travail. J'ai le mail qui est ici. C'est grave ce que vous faites si vous accusez nos services de mensonge, c'est vous qui mentez. Nous l'avons envoyé exprès en avance pour que vous ayez le temps de l'examiner avant la commission finance du lundi 6 mai. Alors, ne dites pas que vous n'avez pas eu le temps de regarder la maquette entre le 30 avril et le 6 mai. Autrement, ce n'est pas la peine d'être conseillère municipale et de représenter un groupe d'opposition.

Madame SURPLY, vous êtes une élue de la République, vous représentez de nombreuses personnes. Vous avez des droits, mais vous avez aussi des devoirs. Si vous étiez députée, vous auriez une adresse mail. Vous seriez sénateur, vous auriez une adresse mail. Vous êtes conseillère régionale, vous avez une adresse mail. Vous seriez au Conseil départemental, vous auriez une adresse mail aussi. Vous êtes conseillère municipale de la deuxième Ville de la Loire et vous avez une adresse mail. On a mis à disposition une adresse mail, on a mis à disposition une boîte aux lettres, c'est un signe de reconnaissance de votre fonction. C'est un devoir que vous avez, Madame SURPLY, de consulter, de venir lever votre boîte aux lettres qui est ici à la Mairie de regarder votre boîte mails de façon à tirer des documents.

Vous savez, être élu de la République c'est exigeant. Vous avez un rôle de représenter les personnes autant dans des manifestations, dans les assemblées générales, mais vous devez aussi travailler vos dossiers municipaux. Nous mettons à disposition des outils informatiques, mais il faut que vous les utilisiez. Je rappelle que la CNIL invite les collectivités par sécurité informatique à utiliser une adresse mail liée à la collectivité. Donc, vous ne l'avez pas regardé, vous ne faites

pas votre travail. Vous avez des droits, mais vous avez des devoirs, Madame SURPLY et vous devez assumer votre fonction. Il faut faire votre travail.

Quand je vois ce que vous faites au niveau de la commission finances, soit vous ne venez pas et sans excuse, soit vous venez et vous passez votre temps au téléphone, en posant peut-être une ou deux questions pour avoir bonne conscience, mais c'est tout ce que vous faites. Et en plus, vous dites que vous avez reçu le 3 mai, mais vous confondez tout. Vous confondez la maquette du compte administratif avec le dossier de séance et avec l'annexe. Ce sont des choses complètement différentes. C'est ce que nous avons envoyé le 3 mai.

Intervention hors micro

M. CADEGROS : Non, ne souhaitez pas parce que j'ai la preuve ici et vous n'allez pas encore une fois accuser nos services de mensonges et de ne pas faire votre travail. Si vous aviez assisté correctement, si vous aviez travaillé vos dossiers correctement, vous seriez venue en commission finance avec des questions à poser. Quand on reçoit la maquette du compte administratif, je l'ai ici à disposition, je vais la montrer aux Saint-Chamonais, il y a de nombreuses pages, 87 pages où il n'y a que des colonnes, il n'y a que des chiffres et je sais que ça nécessite des explications. C'est ingrat comme travail. Vous avez des lignes budgétaires, je les montre ici aux Saint-Chamonais, des lignes budgétaires et qui demandent des explications. Si vous étiez venue, je vous aurais donné des explications.

Vous me parlez de cacher certaines choses, là je me porte en faux. Le poste réception que vous avez identifié progresse effectivement de 46 000 € par rapport au compte administratif de 2022, parce qu'en 2022, il n'y avait que 25 € sur ce poste, tout simplement parce que nous avons mis certaines sommes au niveau du poste 60623. Je suis désolé de vous le dire, mais comme vous ne faites pas votre travail en commission finances et comme vous mettez en doute mon honnêteté, je vous donne vraiment les explications ici.

Le poste 60623 diminue cette année de 14 000 € et le poste 6232 « fêtes et cérémonies » diminue de 16 000 €, ce qui fait que sur le poste de réception au total, l'augmentation de 46 000 € et diminue 30 000 €. Donc, l'addition de ces trois postes représente 16 000 €. Ces 16 000 € sont facilement expliqués par un choix assumé que nous avons fait en partie pour les vœux. Effectivement, les vœux de l'Arena ont coûté plus cher. Ils ont coûté plus cher parce qu'il y a eu le Covid les années précédentes, on voulait faire quelque chose de particulier, on voulait présenter aussi l'Arena à la collectivité, à nos employés ici, aux personnes de la Mairie de façon à leur faire connaître ce poste. Et c'est une augmentation de 16 000 €. 16 000 €, qu'est-ce que c'est ? C'est 0,03 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Comme vous l'avez dit la présentation d'un compte administratif, c'est le moment de vérité. C'est le moment de rendre des comptes aux Saint-Chamonais et c'est là où on examine toutes les dépenses, toutes les recettes. Il y a une comptabilité différente avec le centre de gestion, avec le trésorier-payeur et avec le service finance. Tout est épluché : les montants de dépenses, les titres des recettes, tout est contrôlé, il n'y a pas de dissimulation possible. Et quand je vois le résultat de ce compte administratif, quand je vois les charges à caractère général, c'est-à-dire train de vie de la Mairie, comme je l'ai dit tout à l'heure, qui n'augmentent que de 1,4 %, c'est-à-dire trois fois moins que l'inflation, je me dis qu'il y a une parfaite maîtrise des dépenses et qu'il n'y a pas eu de dépenses inconsidérées ou du gaspillage de l'argent public.

Le résultat de ce compte administratif, c'est vraiment la meilleure réponse que l'on peut apporter pour démentir ces fausses informations, ces insinuations, ces suspicions que vous faites. 1,4 %

d'augmentation avec une inflation à 4,9, c'est la meilleure des réponses que l'on puisse vous apporter ou pour expliquer ces dépenses de fonctionnement.

Alors, vous me parlez aussi de certaines choses au niveau de l'autofinancement. Notre autofinancement a progressé cette année et j'en suis satisfait. Vous me parlez aussi de ratio de désendettement. Alors, le ratio de désendettement, je vous l'ai dit en fin 2023, nous étions à 5,26 ans, pour une moyenne de la strate à 5,18, mais dans ces 5,26 années, je parle de dette totale. Comme je vous l'ai dit lorsque j'ai présenté le débat sur la dette, il y a encore la dette propre, c'est-à-dire qui reste vraiment à la charge de la Ville, parce qu'il y a une partie des emprunts qui nous sont remboursés par la Métropole, c'est-à-dire pris en charge par la Métropole. Donc, nous sommes bien en dessous.

Et encore ce qui est important, c'est l'encours de la dette. L'encours de la dette par habitant, comme je vous l'ai présenté lors du débat d'orientation sur la dette, il est un quart de moins important par rapport aux villes de la strate. Et je ne vous parle pas de l'annuité de la dette. L'annuité de la dette coûte trois fois moins cher à la Ville par rapport aux autres villes de la strate. Donc, vous voyez que nous sommes en bonne situation financière, que notre dette ne nous coûte pas trop cher par rapport aux autres villes de la strate, même beaucoup moins chère, et que nous avons une bonne santé financière comme l'a d'ailleurs souligné le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes.

Voilà ce que je voulais vous dire, mais je suis vraiment désolé de votre travail, la façon dont vous prenez les choses. Et encore une fois, j'ai la preuve ici que vous avez bien reçu vos documents et que vous ne les avez pas travaillés.

Alors, Monsieur MINNAERT, vous, c'est toujours la même chose, c'est que vous me parlez d'environnement, de social. Nous sommes allés avec Monsieur le Maire à une journée porte ouverte au niveau du centre Horticole, c'était le week-end passé. Donc, service des espaces verts qui fait un énorme travail. Il y a 44 agents, il y a 3 apprentis au niveau des espaces verts et nous nous sommes rendus et nous avons rencontré ces agents. Ils étaient fort satisfaits que nous soyons venus et j'ai remarqué quand même leur amour du travail pour les arbres. Vous savez qu'on leur a parlé, mais vous abattez, oui, on abat des arbres parce qu'ils sont malades. Ils sont examinés régulièrement, ces arbres, ils sont scannés, ils sont auscultés plusieurs fois, ils veulent les bichonner. Et quand je leur dis : « Vous savez, il y a l'opposition qui nous dit, ils trouvent que vous ne faites rien au niveau de l'implantation des espaces verts », et bien l'intérêt pour ses espaces verts, la journée des portes ouvertes, il y avait un grand affichage où il était indiqué marquer tout ce que vous avez fait durant l'hiver.

Je vais vous le dire plantation cet hiver de 103 arbres déjà formés, hauteur de 3 m à 3,50 m. 497 arbustes plantés entre 60 cm et 100 cm, plus les plantations Miyawaki. Donc, ils étaient fiers de leur travail ces agents et ils m'ont remercié, ils nous ont remercié d'être venus. Et moi, je vous incite à aller les rencontrer, d'aller les voir. Ils vous attendent d'ailleurs, parce que quand je leur dis que l'opposition dit que vous ne faites rien au niveau des arbres, qu'il n'y a pas de plantation, maintenant ils ont l'impression qu'on se foutait d'eux quand je leur ai dit ça. Et vraiment ils font un travail remarquable et je tenais à le souligner, et les remercier pour la qualité de leur travail et puis tout ce qu'ils font actuellement.

Vous me parlez aussi, alors je vous le répète à chaque fois, mais je veux le répéter parce que j'ai l'impression que ce n'est pas bien rentrer dans votre tête. La loi transition énergétique de 2015 stipule qu'en 2030, 38 % de la consommation énergétique pour la chaleur doit être d'origine renouvelable. Et à ce jour, on en est déjà à 28 %. Donc, en travail, nous avons pris en compte ce

phénomène de transition énergétique et nous avons fait de gros travaux et nous avons continué à en faire pour justement arriver rapidement à ce palier de 38 %.

Nous avons, je vous rappelle aussi notre consommation énergétique qui a fortement baissé, mais on va en parler tout à l'heure. Nous avons fait des îlots de fraîcheur dans les écoles, nous en sommes fiers, ils sont au programme. Il y a aussi le plan vélo qui est ambitieux. Pour vous, je sais que ce n'est jamais assez, mais on fait notre travail et c'est pour ça que les Saint-Chamonais nous ont élus d'ailleurs.

Vous me dites qu'il n'y a pas de social aussi dans notre projet. Projet du nouveau centre social d'Izieux, projet à 1 650 000 €, la rénovation de l'école du Chatelard, je pense que vous n'êtes pas contre, 2,2 millions d'euros de projet, c'est des projets d'envergure qui coûtent cher, mais c'est des projets que nous assumons, la rénovation de l'école de Chavanne qui est programmée pour l'année prochaine, la rénovation de la place d'Île-de-France. J'espère que vous n'êtes pas contre tous ces projets, qui sont des projets d'envergure, qui sont ambitieux.

Donc moi, je suis extrêmement fier de faire partie de cette majorité. Nous faisons un gros travail dans des conditions difficiles, je le répète, avec des baisses des dotations, avec une inflation, mais quand je vois le taux de réalisation à plus de 80 %, moi, je me félicite vraiment au niveau des services. Je félicite mes collègues aussi pour les idées qu'ils ont, sur ces dépenses qui sont réalisées, le gros travail qui est fait. Et nous avons encore des projets à réaliser, nous allons continuer à le faire. Les Saint-Chamonais nous ont élus pour ça et on ne va pas changer de braquet, on va continuer dans ce sens.

Voilà pour ce compte administratif. Je voulais vous répondre à toutes ces insinuations parfois malsaines que j'ai entendues.

M. le Maire : Merci, Régis CADEGROS, pour ces éléments précis et qui montrent tout l'investissement de Régis et des services finances, d'ailleurs de tous les services de la collectivité.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Alors, je vais donner une petite précision, je ne sais pas quand a reçu le courriel, Madame SURPLY, l'extrême droite. Par contre ce qui est sûr c'est que les écologistes l'ont reçu le 3 mai. J'ai compris que pareil pour mes collègues de gauche. Je ne suis pas venu vous en faire un reproche au Conseil, mais je pense qu'il est honnête de dire quand les documents ont été reçus. Et moi-même, les documents, moi, je ne les ai pas reçus par courriel. Vous savez, je vous l'ai expliqué que je ne voulais pas, ça passe par quoi même, je suis resté dans le papier. Et les papiers, je l'ai reçu le vendredi, mais je l'ai récupéré le samedi et la deuxième, je les ai reçues le lundi. Je ne vous en ai pas fait le reproche, mais parce que de toute façon, je n'étais pas venu, je vous ai dit par contre qu'à la réunion, je n'avais pas de questions directement à vous poser.

Maintenant sur les questions du compte administratif, je trouve surprenant que ça soit maintenant les agents qui sont responsables de la coupe des arbres. Je veux dire, c'est la responsabilité du politique. Si vous avez décidé de massacrer tous les arbres des places à Saint-Chamond, c'est parce que c'est le choix que vous avez fait, ce n'est pas les agents. Les agents, ils appliquent. Jusqu'à maintenant les agents appliquent la politique que donnent les élus. Ce n'est pas l'administratif qui fait la politique autrement, vous n'avez qu'à nous dire qu'ici vous, n'êtes que des gens qui venaient vous asseoir à un Conseil municipal, mais vous ne décidez rien, c'est les administratifs qui décident pour vous. Et vous ne ferez croire à personne qu'il y a toute une place avec tous des arbres malades, d'ailleurs est-ce que vous avez déjà fait un diagnostic sur

l'ensemble de la Ville sur l'état des arbres ? Il y a des communes qui l'ont fait et justement on est capable de savoir quels sont les arbres.

Moi, ce que je constate, c'est qu'il y a un nombre d'arbres qui ont été coupés même dans plusieurs endroits sans aucune justification et qui n'ont jamais été replantés, voilà. Si je prends, on vous a fait la dernière fois un dessin, on nous avait mis des photos comparatives qui montraient très clairement ce qui était avant et ce que vous avez fait maintenant, voilà.

Alors, planter de nouveaux arbres, couper un arbre malade, ça ne pose pas de problème, on est tout à fait favorable, mais en fait, d'abord, on ne coupe pas tous les arbres, on en laisse, ceux qui gardent l'ombre et les autres, pour qu'ils puissent s'épanouir en restant des jeunes arbres. Je n'en rajouterai pas plus.

M. le Maire : Je ne vois pas la parole.

Mme SURPLY : C'est moi.

M. le Maire : Madame SURPLY. Votre micro est derrière le PC, je ne vois pas la lumière.

Mme SURPLY : Juste pour répondre à Monsieur CADEGROS. Je ne suis pas étonnée que vous soyez dans le mépris parce que c'est votre position. Je ne pense pas que ça intéresse vraiment les Couramiaux de savoir que vous me traitez de menteuse, etc., ça fait chiffonnier, infantilisant.

On n'a pas reçu les dossiers dans des temps décents, mais dans des temps impartis légaux, c'est ça que je vous ai dit en commission et voilà, on ne va pas se battre là-dessus.

Je consulte cette boîte mail que vous nous avez demandé d'utiliser malgré mon refus, c'est vous dire ma docilité pour mon travail. J'ai travaillé malgré tout, malgré ce retard et malgré également le retard qu'ont vécu mes collègues de gauche. J'ai travaillé mes dossiers, je viens en commission, mais encore une fois, je ne pense pas que ça intéresse les Couramiaux.

En revanche, moi, ce que je vois, c'est que vous ne me contredisez pas sur les montants de la cérémonie des vœux. Il n'y a pas de contradiction non plus sur la disparition de la Cité de la Mémoire industrielle ni sur le montant du bilan de mi-mandat, on est bien d'accord, et surtout le reste. En fait, vous êtes dans des attaques personnelles parce que vous n'étiez pas du tout comme ça en commission, vous étiez beaucoup plus sympathique et je le regrette. Je me demande s'il n'y a pas deux Monsieur CADEGROS du coup, mais je vous fais mes excuses si vous trouvez que je suis impolie. Je prends des notes, ma génération appartient à celle qui prend des notes sur son téléphone, je prends des notes quand vous parlez et j'ai pris des notes. Et j'ai bien noté que par exemple il y avait une erreur dans le rapport sur le compte administratif, sur le taux d'endettement, etc.

Donc, ne soyez pas dans le mépris comme ça permanent pour essayer de me déstabiliser parce que déjà, vous perdez tout le monde. Les arbres, moi, je vais rebondir sur les arbres malades puisqu'il y a un rapport de la direction de l'environnement qui les avait mentionnés. Posons une question très simple, les arbres malades de l'avenue de la Gare, que comptez-vous faire ? Soyons constructifs puisque c'est ce que vous voulez faire. Donc, c'est une question, j'espère qu'il y aura une réponse sans mépris ni tentative d'infantilisation permanente.

M. le Maire : Des faits, juste des faits.

Jean-Luc DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Oui, merci, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais revenir quelques instants sur les propos de Monsieur MINNAERT pour alimenter aussi le débat concernant l'urbanisme et la construction. Je pense qu'il y a une erreur, je pense, dans vos propos, Monsieur MINNAERT. Tous les permis de construire ne génèrent pas une artificialisation des sols. Un permis de construire, c'est aussi de la rénovation et on sait que ces dernières années, les permis de construire que nous avons reçus portent aussi sur des opérations de réhabilitation de bâtiments existants.

Deuxième aspect concernant l'urbanisme et la construction, dans notre politique environnementale, il y a une dimension, je pense, qui a été un petit peu mis de côté qui est la dimension logement. Nous sommes dans une ville urbaine avec un nombre de logements importants et notamment des logements sociaux qui sont importants. Donc être aussi aux manettes, c'est actionner les différents partenaires et notamment Habitat et Métropole.

Et je voudrais quand même vous rappeler que sur l'année 2023 qui vient de se terminer, Habitat et Métropole a réalisé de nombreuses réhabilitations de bâtiments avec bien sûr la volonté de gagner des coûts énergétiques, à la fois pour le confort des habitants, et puis pour leur facture à la fin du mois. Vous avez pu remarquer par exemple que les fours banaux à proximité du centre-ville, c'est 124 logements qui ont été réhabilités, l'opération HBM, rue Jean Dugas va débiter avec 132 logements qui vont être rénovés. La rue de la Réclusière, c'est 45 logements qui viennent d'être terminés sur le secteur de l'entrée de Saint-Julien, et puis dans les prochains mois également les bâtiments des Palermes avec 156 logements qui vont être réhabilités. Donc, c'est une politique qui est globale avec bien sûr les finances actionnées par la Ville, mais aussi avec les partenaires.

Plus globalement, malgré tout sur ce compte administratif, c'est vrai que pendant 10 ans, nous avons vécu un contexte financier qui était plutôt favorable avec une inflation qui était faible, avec des taux d'intérêt qui étaient bas. Aujourd'hui, depuis la période post-Covid, le contexte s'est complètement inversé avec des taux d'intérêt qui sont élevés, même s'ils ont quand même tendance un petit peu à se réduire ces derniers mois, et aussi une inflation qui reste forte, posée et qui risque dans les prochaines années d'ailleurs de se maintenir. Donc, inévitablement, ça nous questionne sur notre façon de gérer les coûts de fonctionnement, et à l'échelle de l'urbanisme, réduire les coûts de fonctionnement, c'est aussi pratiquer une politique de vente des bâtiments. La Commune de Saint-Chamond, c'est 130 bâtiments, c'est énorme. Donc, mettre en place un plan de gestion, un plan patrimonial pour la gestion de ces bâtiments, ça paraît important.

Enfin sur les investissements, vu le contexte financier actuel, on dégage une recette intéressante, mais aussi parce qu'on a eu des recettes supplémentaires qui n'étaient pas forcément attendues. La participation de l'État face à la hausse des charges du personnel. On a eu également aussi des bases foncières qui ont été importantes et qui ont généré donc des revenus, mais il est vrai que dans l'avenir, ces recettes supplémentaires constatées en 2023 ne vont pas forcément se reproduire les années suivantes. Donc, ça nous questionne également sur nos investissements. Il est certain que dans les prochaines années, dans les prochains mois, on doit aussi questionner notre plan de gestion, nos investissements, et je pense que la logique qui doit s'imposer, c'est que 1 € investi doit être 1 € utile pour les Saint-Chamonnais et les Saint-Chamonnaises, et également pour le développement de la Ville de Saint-Chamond.

M. le Maire : Très bien.

Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je reviens très brièvement sur la question des boîtes mail très vite. Vous l'argumentez comme étant ainsi une reconnaissance et un signe de reconnaissance des élus de la République. Alors, depuis 2020 qu'on est élu, ça fonctionnait bien, on avait les mails, c'était rapide, efficace et il n'y avait pas de soucis. En tout cas pour moi, il n'y avait pas de souci. J'avais mon adresse personnelle que j'avais donnée ou à tout le monde à la Mairie par l'intermédiaire du cabinet. Donc, il y a eu un revirement de situation, vous avez demandé à ce qu'on ne corresponde que par l'adresse Saint-Chamond.fr. Moi de mon ordinateur chez moi, je ne peux pas aller sur cette boîte mail, donc je suis toujours en décalage. Je vais prendre rendez-vous avec le service informatique, je veux bien me déplacer.

Par contre, ce n'est pas que pour les documents du Conseil qu'on a des soucis. Moi, j'ai vu la responsable du service communication tout à l'heure, elle attend mon intervention, notre intervention pour la tribune. J'ai eu quatre éléments, je ne les ai pas vus. Donc, peut-être qu'il faut aussi que le service informatique nous donne les éléments pour pouvoir aller sur la boîte mail Saint-Chamond.fr. Donc, des fois il y a la clarté des informations et des fonctionnements et en plus j'aimerais bien savoir pourquoi c'est embêtant d'être sur notre adresse mail. Vous nous avez dit en commission que c'était difficile pour les services. Moi, je pense qu'une adresse dans une liste, ce n'est pas forcément.

M. le Maire : Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : À propos de ces boîtes mail, ce que je n'aime pas ces sous-entendus, ces malentendus. Notre service fait un gros travail. Moi, je tiens vraiment à les remercier, et vous avez reçu, Monsieur MINNAERT, le 30 avril 2024 à 09h10 sur votre boîte mail Mairie le compte administratif, la maquette. Je sais que vous n'avez pas voulu la regarder sur le plan informatique, vous avez même eu la forme papier. Donc, on vous l'a envoyé.

Intervention hors micro

M. CADEGROS : Oui, vous ne regardez pas.

Donc, vous avez eu la forme papier. C'est un peu particulier, ça nous fera abattre d'autres arbres, mais ce n'est pas un problème. Mais comme je vous le disais, c'est une recommandation de la CNIL pour des envois sécurisés.

Madame MASSARDIER, pareil, envoyé le 30 avril à 9h12. J'ai tous les doubles qui sont ici. Donc, si vraiment vous avez des problèmes, allez voir au service informatique, mais c'est une recommandation de la CNIL encore une fois pour des envois sécurisés et on va continuer à le faire. Encore une fois, vous avez une boîte mail, vous avez une boîte aux lettres dans la Mairie, ce qui est bien, ça évite de vous écrire à votre adresse personnelle, et vous avez une boîte mail. Vous seriez employé dans n'importe quel établissement, vous auriez aussi une boîte mail professionnelle.

M. le Maire : Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Je n'ai pas l'impression qu'on va s'entendre là-dessus, mais quand même aucun des groupes d'opposition n'a reçu votre maquette du compte financier le 30 avril. Personne ne l'a reçu. Moi, je n'ai pas reçu. Monsieur MINNAERT ne l'a pas reçu, personne ne l'a reçu. Donc il y a bien un problème informatique. Utilisez nos adresses normales, nos adresses mail qu'on vous a fournies. Il n'y a pas d'obligation de la CNIL, c'est une recommandation. Ce n'est pas une obligation. Donc, continuez à faire comme ça a été fait jusqu'à présent, ça

fonctionnait très bien, alors que là visiblement, vous envoyez des mails et personne ne les reçoit. Il y a un problème. Il est de votre côté, le problème allait très bien.

M. le Maire : Madame SURPLY, on ne va pas passer la soirée sur les mails.

Mme SURPLY : En revanche, il y a quelque chose que tout le monde doit savoir et qui s'est dit dans cette réunion ce temps fort entre nous, c'est que je n'ai absolument aucune confiance en vous, Monsieur le Maire. À partir du moment où les mails de politique dans une collectivité peuvent être saisis, peuvent être lus, moi, ce que j'ai constaté c'est que je ne pouvais pas vous faire confiance puisque des échanges privés entre Monsieur MICHALLET, votre directeur de cabinet et conseiller municipal de Villars, échange privé entre lui et moi par SMS arrivent sur les réseaux sociaux. Donc, moi, je vous le redis et je redis avec mes camarades, mais à la différence, c'est que je consulte tous les jours cette boîte mail. Donc il n'y a pas de mauvaise volonté de ma part. En revanche, je n'ai aucune confiance en vous et je vous le répète, vous l'avez prouvé. Donc, ne nous faites pas passer pour ce que nous ne sommes pas, donc fin du débat.

M. le Maire : Vous faites un peu de peine, Madame SURPLY. C'est vous qui parlez d'échanges privés mis, mais c'était juste pour montrer que vous mentiez, mais ça, c'est votre spécialité, vous êtes une menteuse professionnelle.

Monsieur PIPIER.

M. PIPIER : Je suis désolé d'insister, mais je suis sur la boîte mail Mairie, le 30 avril, j'ai bien reçu le service protocole, l'invitation pour la réception pour la ville de Grevenbroich, mais je n'ai rien reçu du compte administratif sur la boîte mail Mairie. Le 3 mai, j'ai bien reçu le Conseil municipal. Le 23 avril, j'ai reçu pareil des mails, je n'ai absolument rien reçu et je la consulte régulièrement aussi, pas tous les jours.

M. le Maire : Monsieur PIPIER, et puis on va arrêter le débat sur les adresses mail, mais dès demain matin, à la première heure, on vérifie avec l'informatique, mais je n'ai nul doute là-dessus. Vous ne faites pas partie de la commission finance, donc c'est pour ça que vous n'avez pas reçu la maquette. En effet, c'était les personnes membres de la commission finances, Madame SIMONIN-CHAILLLOT, c'est pareil pour vous. Donc, ça peut expliquer aussi le pourquoi du comment.

Je vais essayer de prendre un petit peu de hauteur et revenir un petit peu au compte administratif même si j'aurai l'occasion de vous répondre sur certaines attaques. En effet, et Régis CADEGROS l'a précisé, un compte administratif remarquable en 2023, bien évidemment je veux associer mon prédécesseur Hervé REYNAUD qui a été Maire de la Commune durant les 9/12ème, quasiment 10/12ème de l'année Maire de Saint-Chamond. Donc, il faut l'associer, associer Régis CADEGROS qui fait un gros travail avec le service des finances en effet. Merci à Christelle ROND et à tout son service et puis tous les collègues autour de l'hémicycle de la majorité qui participent justement à cet effort collectif, à cet effort que l'on doit faire ensemble et puis aussi à Patrice MONTES, tous les services, la direction générale et le directeur général adjoint pour tout ce qu'ils font au quotidien, parce qu'en effet il faut trouver des pistes d'économies. Ça a été dit, nous n'avons pas augmenté les impôts, contrairement à mon collègue stéphanois qui a augmenté les impôts de 15 % sur la taxe foncière lors du dernier Conseil municipal, Saint-Chamond 0 % d'augmentation des impôts depuis 2014, c'est à dire et à redire.

Et pourtant, quand même 2 millions d'euros de recettes de plus pour 1 million d'euros de dépenses supplémentaires, ce qui montre aussi finalement tous les efforts qui peuvent être faits par la collectivité.

Je me réjouis de l'augmentation des permis de construire comme ça a pu être dit. En effet, ça montre aussi à l'attractivité, je vous vois bouillir Madame MASSARDIER, restez zen s'il vous plaît, ce qui prouve aussi l'augmentation et finalement l'intéressement et l'attractivité de la Commune de Saint-Chamond. Et toujours ça, en ayant des projets structurants, c'est-à-dire de l'entretien des bâtiments parce qu'entretenir ces bâtiments c'est important, j'ai un exemple à donner là la salle Roger Baudy où plus de 1 million d'euros ont été investis dans le renouvellement. Nous sommes en train de rénover l'école du Chatelard, ça a été dit tout à l'heure, 2,2 millions d'euros. Demain, nous allons rénover l'école de Chavanne, c'est aussi dit. C'est de l'entretien de nos bâtiments et vous savez les bâtiments municipaux, c'est comme votre appartement ou votre maison, il faut l'entretenir pour qu'elle ne perde pas de la valeur et pour que vous soyez dans les meilleures conditions possibles.

On rénovera aussi dès l'année prochaine, dès cette année d'ailleurs une première tranche de l'Hôtel-Dieu avec près de 6 millions d'euros qui vont être investis. On a rénové la place de la Halle, c'est important, on l'a dit, et on crée aussi de nouveaux espaces. J'ai en tête le City-stade au stade du Creux à Pacho. En plus, on a créé un terrain de basket, on allait au-delà de notre promesse de campagne. Et d'ailleurs, ça a été souligné par Monsieur MINNAERT tout à l'heure que ce compte administratif finalement était conforme à d'autres engagements, Madame SURPLY, pardon, et c'était conforme à notre engagement pris en 2020 au niveau des Saint-Chamonais parce qu'en effet, quand on propose quelque chose, derrière on le fait.

Et pourtant, on subit l'augmentation de l'énergie, +400 000 €, des assurances, ça a doublé en un an, 490 000 € cette année, et on continue à dégager de l'épargne 10,6 %, ça a été dit par Régis CADEGROS. C'est aussi à noter.

On réalise 86 % d'investissement quand on voit parce qu'il faut le dire aux Saint-Chamonais qui nous regardent, dans certaines communes ou intercommunalités à côté de chez nous, c'est un tout petit peu plus de 50 % sur l'investissement, sur ce qu'ils ont proposé en début d'année. Vous savez ces grands articles où on annonce des millions d'euros, et bien c'est parfois 50 ou 60 % de réalisé. Nous, on a 86 % et c'est assez remarquable, 12 millions d'euros investis pour la collectivité de Saint-Chamond. Avec ce qu'a investi Métropole et d'autres, on atteint quasiment les 14 millions d'euros.

Pour répondre alors à Madame SURPLY, en effet, vous avez dit qu'il n'y a pas d'ordre du jour sur la réunion qu'on a fait la dernière fois en effet. Il y avait un ordre du jour d'ailleurs dans le courrier que je vous avais envoyé. Ce temps aura vocation à échanger sur l'ordre du jour du Conseil municipal. Donc, en effet, dans ce courrier, il y a un ordre du jour qui était le Conseil municipal et moi, je me réjouis, je pensais qu'on avait résolu le problème des adresses mail, je vois que ça revient sur la table. On a parlé aussi des vœux qu'on voterait en fin de séance, on a évoqué certaines choses de l'ordre du jour. J'ai trouvé finalement ces conversations à bâtons rompus en effet intéressantes. Ça permet de se connaître un petit peu différemment que la politique politicienne ou parfois la politique de caniveau utilisée autour de l'hémicycle et du Conseil municipal.

Sur les dates d'envoi, je n'y reviendrai pas en effet, nous essayons d'être vigilants à ce que nous avons dit.

Vous nous avez parlé, Madame SURPLY des vœux de 2023, je vous avais répondu lors du Conseil municipal, rappelez-vous du 4 décembre 2023. Alors, je ne sais pas, on ne va peut-être pas faire durer le suspense trop longtemps, vous pouvez reprendre le PV. Nous avons dépensé pour les vœux aux forces vives 54 061,06 €.

Intervention hors micro

M. le Maire : Oui, la vérité dérange, Madame SURPLY.

Dont 51 098,97 € qui ont été dépensés chez des commerçants saint-chamonais ou des entreprises locales. C'est une réalité. J'avais cité à l'époque, facture par facture, je vous ferai grâce, ce soir de tout ça.

Au niveau de la Cité la Mémoire industrielle, ne jamais dire jamais Madame SURPLY. Vous aviez dit qu'elle était morte et enterrée, ce qui n'est pas du tout le cas. Elle est reportée. Où vous êtes assez forte Madame SURPLY, et c'est à saluer, c'est que vous prenez la baisse d'impôts avec l'augmentation des dépenses. Vous êtes une magicienne, vous arrivez à faire plus avec moins. Je ne sais pas comment vous faites. En tout cas, nous, nous sommes factuels, nous gérons la Ville de façon factuelle sans ambition personnelle, Madame SURPLY. La seule qui avait des ambitions personnelles en ce moment, j'ai l'impression que c'est plutôt vous. Donc voilà.

En tout cas, encore une fois, c'est un compte administratif intéressant, je le redis vraiment avec une épargne. Et encore une fois pour selon qu'on est asphyxié par l'État sans augmentation d'impôts, on s'en sort plus que très bien. Donc, merci à Régis CADEGROS et à tous les services.

Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Monsieur le Maire, je ne veux pas intervenir.

M. le Maire : On arrive à, on a des sourires maintenant.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Pardon ?

M. le Maire : On se sourit.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je n'ai pas envie de vous faire la tête. Je trouve ça très particulier, je ne veux pas détailler là, mais je pense que toutes les réunions publiques et toutes vos interventions en public pourraient être regardées de la même manière.

En tout cas, moi ce que je voudrais vous dire, c'est que vous prenez souvent, je voulais le dire la dernière fois, au dernier Conseil, vous aviez aussi fait des comparaisons avec la gestion de Saint-Étienne. Franchement, si vous regardez les villes du Département, il y en a d'autres qui n'ont pas augmenté les impôts. Donc, soyez honnête, on n'est pas en train de vous dire qu'il aurait fallu les augmenter ou je ne sais pas, moi, j'ai été assez honnête sur votre budget. Je vous ai dit, oui, il est tout à fait en accord avec ce que vous proposez.

Reconnaissez-nous quand même le droit de ne pas avoir les mêmes projets et de pouvoir dire aux Saint-Chamonais qu'on n'aurait pas fait la même chose, et pouvoir détailler un peu ce qu'on aurait fait à la place, parce que je trouve que c'est ça, la reconnaissance, les signes de reconnaissance envers l'opposition. C'est de les reconnaître là où ils sont, pas de leur donner une adresse mail ou je ne sais pas quoi. Ça, c'est du matériel, ce n'est pas forcément très utile. Par

contre, les reconnaître dans leur manière d'exister et d'avoir un rôle dans la Ville, oui, c'est une vraie reconnaissance.

M. le Maire : Mais on reconnaît le rôle de l'opposition. Vous représentez une certaine tranche des Saint-Chamonais. Là-dessus, il n'y a aucun souci.

Je rappelle que c'est moins de 50 communes qui n'ont pas augmenté les impôts sur 323 dans la Loire quand même. Vous savez, on dit souvent, on se regarde, on se désole, on se compare, on se console. Finalement, c'est aussi ça qui est important.

Je n'ai juste pas répondu à Monsieur MINNAERT sur le permis BAFA. En effet, la délibération a été validée par la Préfecture. Monsieur le secrétaire général de la Préfecture nous a envoyé un courrier, en fait qui était une copie du courrier qui vous est arrivé. Donc, dès qu'il est arrivé au secrétariat général, il est parvenu jusqu'à mon bureau en effet, où il disait que la délibération était valable, mais il était de votre droit d'attaquer ces délibérations au tribunal administratif, ce que vous allez certainement faire, il n'y a pas de souci là-dessus.

En effet nous faisons des diagnostics, des arbres d'ailleurs, il y a un barème de l'arbre qui a été mis en place par les espaces verts. Donc, en effet, vous savez l'écrivain Lewis CARROLL disait : « Mieux vaut être que paraître », je pense que nous savons dans quelle case nous nous situons.

Je vous propose de mettre aux voix.

Intervention hors micro

M. le Maire : Oui, je sors, pardon. Je laisse la parole à Régis CADEGROS parce qu'en effet, c'est vrai selon l'article L. 2121-14, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la séance. Donc, je laisse la présidence à Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : Voilà. Donc, le Maire étant sorti de la salle, je mets au vote ce compte administratif. Est-ce qu'il y a des oppositions ? 2 oppositions. Des abstentions ? 4 abstentions.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (32 pour ; 2 contre : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER ; 1 sans participation : M. Axel DUGUA).

DL20240051. BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 A L'EXERCICE 2024 VIA LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

M. CADEGROS : On va continuer ce Conseil municipal, je ne sais pas s'il revient tout de suite et on va continuer. Donc, il s'agit maintenant d'affecter les résultats de ce compte administratif.

Alors, les recettes de fonctionnement, on vient de voir, s'établissent 50 358 233 €, les dépenses de fonctionnement en 2023 à 48 218 795 €, ce qui nous fait un résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement de 2 139 437 €.

Le résultat de clôture cumulé de l'année précédente en 2022 de la section de fonctionnement étant égal à zéro, ce qui nous fait un résultat de clôture cumulé 2023 de la section de fonctionnement de 2 139 437 €, qu'on retrouvera en recette d'investissement lors du budget supplémentaire.

Au niveau de l'investissement, on vient de voir que les recettes d'investissement s'établissaient à 15 289 422 €, que les dépenses d'investissement étaient de 13 696 882 €, ce qui nous fait un solde d'exécution 2023 de la section d'investissement de 1 592 540 €.

Or le solde d'exécution cumulé 2022 de la section d'investissement était positif à 965 246 €, ce qui va donc se rajouter, ce qui nous fait un solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement à hauteur de 2 557 786 €.

Il y a des restes à réaliser, dont il nous faut tenir compte en 2023 en recettes d'investissement, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, à hauteur de 611 742 € qui apparaîtront en recettes d'investissement et des restes à réaliser 2023 en dépenses d'investissement à hauteur de 3 853 998 € qui apparaîtront en dépenses d'investissement sur le budget supplémentaire.

Donc, l'affectation du résultat 2023 du budget supplémentaire, résultat de clôture cumulé 2023, section de fonctionnement 2 139 437,70 € et solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement +2 557 786 €.

Donc, il nous faut approuver cette affectation des résultats et approuver aussi le budget supplémentaire, dont on va parler tout de suite. On votera les deux délibérations en même temps.

Au niveau de la section de fonctionnement au niveau de ce budget supplémentaire, au niveau des recettes, nous avons une augmentation au niveau du chapitre 74 des dotations. Nous obtenons 89 200 € qui concernent le projet NEFLE pour les écoles Cézanne et Garat. Projet NEFLE, c'est « Notre école, faisons-la ensemble ». L'objectif, c'est de soutenir l'innovation pédagogique pour améliorer la réussite et le bien-être des élèves et réduire les inégalités scolaires. Donc vous voyez, ça intervient au niveau des recettes à 89 200 € et vous avez son pendant en dépenses de fonctionnement pour 89 200 € sur la colonne à côté.

Nous avons de dotation globale de fonctionnement que nous avons reçue qui est augmentée de 46 800 € par rapport à ce que nous avons prévu au budget. On touchera 46 800 € de plus, c'est-à-dire 11 614 706 €, mais on est quand même loin de ce qu'on touchait en 2013. C'est 660 000 € de moins par rapport à ce que la Commune touchait en 2013.

Enfin, nous avons des pénalités dues par la société SPIE. Nous avons en recettes 292 211 €. Donc, quelques explications là-dessus. C'est un dossier qui est assez complexe. Vous savez qu'en 2016, dans le cadre de la rénovation énergétique du centre nautique, la Commune avait conclu un marché de performance énergétique avec la société SPIE. Nous avons constaté des défaillances, des pannes récurrentes sur plusieurs équipements, défaillance du mur mobile et puis la non-atteinte de l'objectif de l'amélioration de la performance énergétique, en plus il y a eu des pénalités de retard, ce qui fait que nous avons emmené le SPIE spécialité devant le tribunal. Le tribunal administratif de Lyon qui a rendu son jugement le 17 juillet 2023 et qui a condamné la société SPIE à verser à la Commune la somme de 340 518,13 €. C'est ce que vous observez en dépenses de fonctionnement, les 340 518,13 € parce que nous les avons mis en provision parce que la société SPIE a fait appel à ce jugement. Donc, pour l'instant nous en sommes là et la somme en recettes qui est un peu différente 292 211 € s'explique parce qu'il y a eu deux types de recettes. Une recette déjà de 48 316,09 € qui avait déjà été titrée.

Au niveau des dépenses, on retrouve donc le projet NEFLE dont je vous ai parlé, le remboursement des usagers suite à l'annulation du spectacle de Marianne JAMES pour 6 600 €, une subvention exceptionnelle pour CGOS de 62 000 €, il y aura une délibération tout à l'heure dont on parlera, et puis donc la provision pour le contentieux dont je vous ai parlé. Ce qui fait que

le virement à la section d'investissement diminue de 70 107 €. Je vous rappelle qu'il était prévu à 4 390 944 €. Donc, il y a une diminution de 70 107 €.

Au niveau de la section d'investissement, au niveau des recettes, c'est là où on retrouve donc l'affectation de tous les résultats du compte administratif. Donc tout d'abord l'affectation du solde d'exécution de la section d'investissement pour 2 557 786 €, l'affectation de l'excédent du fonctionnement capitalisé à hauteur de 2 139 437 €.

Les restes à réaliser en section d'investissement dont je vous ai parlé tout à l'heure, autour du 611 742 €, et le virement à la section de fonctionnement qui diminue donc de 70 107 €.

Au niveau des dépenses d'investissement, les trois premières lignes qui concernent les chapitres 20204 et 21 correspondent aux restes à réaliser en dépenses d'investissement pour une somme totale de 3 853 998 €.

Il y a une erreur au niveau de la taxe d'aménagement en 2002, nous devons rendre 339 918 €. Il y a eu un reversement de subventions suite à l'annulation d'un permis de construire, il y a une délibération qu'on verra tout à l'heure, à hauteur de 16 600 €. Et puis le trésorier public nous demande de faire, de mettre sur le budget une avance pour les marchés publics, attention ce n'est pas une augmentation des dépenses, c'est uniquement une avance à hauteur de 50 000 €.

Ce qui fait qu'au final notre emprunt d'équilibre qui était prévu à plus de 5 019 306 € diminue, et il est de 1 278 438 € et il est donc porté, notre emprunt d'équilibre, à 3 748 868 € avec donc par la suite une diminution de notre ratio de désendettement.

Voilà donc pour ces présentations, je vais relaisser la place à Monsieur le Maire pour le débat ou le vote.

M. le Maire : Merci, Régis, pour avoir fait voter cette première délibération et puis pour avoir présenté celle-ci voilà.

Très bien. Y a-t-il des questions sur cette délibération n° 3 ? Pas de questions.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER ; 2 sans participation : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Nous allons passer à libération n° 4, les catalogues tarifaires 2024, toujours avec Régis CADEGROS.

DL20240052. CATALOGUE TARIFAIRE 2024 – COMPLÉMENT

M. CADEGROS : Oui, vous saviez que nous avons voté en décembre 2023 une délibération sur les tarifs des usagers qui étaient valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Toutefois, il y a certains tarifs qui se chevauchent sur deux exercices comptables de par leur nature et par le public auquel ils s'adressent. C'est ainsi que nous votons aujourd'hui le présent rapport pour fixer les tarifs pour la période 2024-2025 qui concernent les affaires scolaires, le centre nautique Roger Couderc, le conservatoire, la culture, l'enfance jeunesse, médiathèque, sport, location de

salle et location des équipements sportifs. Donc, il vous est proposé d'approuver ce catalogue tarifaire.

M. le Maire : Merci, Régis CADEGROS, pour cette présentation.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui, nous voudrions revenir sur un élément de ce catalogue qui en dit long sur les choix sociaux de la Commune. C'est le tarif des services de restauration.

Ces tarifs prennent en compte les revenus des personnes qui déjeunent au restaurant municipal. Les personnes en situation de handicap et celles âgées de plus de 70 ans payent le repas entre 8,10 € et 12,20 € en fonction de leur revenu fiscal de référence. En revanche, le repas des enfants qui déjeunent dans les restaurants scolaires est facturé à 4,85 €, quelle que soit la situation de la famille. La restauration collective est pourtant un levier important de lutte contre les difficultés sociales. La tarification sociale de la restauration scolaire est un outil de solidarité active, facile à mettre en œuvre. S'il est possible pour certains groupes de la population saint-chamonnaise, il n'y a aucune raison qu'elle ne puisse être pensée pour tous et en particulier pour les familles qui sont amenées à faire déjeuner leurs enfants dans les cantines scolaires.

Nous voterons contre ce catalogue.

M. le Maire : Merci.

Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Ça concerne la même remarque.

Donc, nous alertons, je vais vous lire tout.

Lorsqu'on fait le comparatif des tarifs 2002-2023 et celui 2023-2024, on constate que les hausses sont beaucoup plus significatives pour cette année 2024. Sont-elles justifiées ? Il nous manque des éléments pour juger.

Nous alertons toutefois sur le taux de pauvreté élevé sur la Commune de Saint-Chamond, un peu plus de 21 % et nous constatons une fois encore que vous refusez de proposer des tarifs indexés sur le quotient familial des familles pour le paiement des repas de la restauration scolaire. C'est une mesure de justice sociale qui permettrait certainement de rééquilibrer l'accès aux enfants à une alimentation saine et complète au moins pendant les périodes scolaires. Donc, nous nous abstiendrons.

M. le Maire : Très bien. Merci pour cette explication de vote.

Régis CADEGROS peut-être apporter une réponse.

M. CADEGROS : Oui pour la restauration scolaire, effectivement, c'est un tarif unique qui est passé 4,65 € à 4,75 €, c'est-à-dire une augmentation de 10 centimes, qui représente 2,15 %. Donc, largement inférieure à l'inflation qui était de 4,9 %. Donc, c'est un choix que nous faisons au niveau de la restauration scolaire. Je vous rappelle que le prix d'un repas est de 11,70 € et la Commune prend en charge donc plus de 7 € par rapport à la restauration scolaire.

M. le Maire : Très bien. Merci pour cette réponse.

En effet, un effort qui est fait par la collectivité justement pour nos plus jeunes générations et pour le repas de la pause méridienne qui est si importante.

Y a-t-il des votes contre ? 4 contre. Madame SURPLY, Monsieur MINNAERT et Madame SIMONIN-CHAILLLOT.

Qui s'abstient ? 2 abstentions, Saint-Chamond pour tous. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour ; 4 contre : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; 2 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Je vous propose qu'on continue sur les finances avec un reversement partiel d'une subvention octroyée par l'État. Régis CADEGROS.

***DL20240053. REVERSEMENT PARTIEL D'UNE SUBVENTION OCTROYÉE PAR L'ÉTAT
AU TITRE DU PLAN D'AIDE AUX COMMUNES À LA RELANCE DE LA
CONSTRUCTION DURABLE (ARCD)***

M. CADEGROS : En effet, en 2021, la commune avait perçu une subvention de 46 000 € de l'État, du plan d'aide aux communes à relance de construction durable. Ce montant avait été attribué pour deux permis de construire : l'un qui était route du Coin et l'autre rue Maurice Bonnevialle. Le permis de construire route du Coin a été annulé. Donc, nous avons reversé l'année passée, il y a une délibération – je pense que vous vous en souvenez – en 2023, nous avons reversé une partie de la subvention autour de 29 400 €, et le permis de construire rue Maurice Bonnevialle a aussi été annulé, ce qui convient d'effectuer un renversement du solde de la subvention, soit 16 600 €. C'est ce que nous venons de voter lors du budget supplémentaire par une dépense réelle au compte 1311.

Concernant la reprise des subventions, la régularisation, on fait une opération d'ordre, mais qui n'est pas budgétaire, c'est un peu une opération d'ordre avec un débit du compte 1068, pour créditer le compte 13911.

M. le Maire : Merci, Régis CADEGROS. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je propose qu'on passe au vote.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition.

Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER)

EMPRUNTS

DL20240054. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT ET MÉTROPOLE POUR UN PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC), DESTINÉ AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION/AMÉLIORATION DE 3 LOGEMENTS 4 PLACE LOUIS COMTE À SAINT-CHAMOND.

M. le Maire : La délibération n° 6.

M. CADEGROS : C'est une demande de garantie d'emprunt par Habitat et Métropole, dans le cadre d'un projet d'acquisition et amélioration de trois logements, 4 place Louis Comte. Habitat et Métropole a demandé un prêt auprès de la Caisse des dépôts et des consignations, la CDC. Habitat et Métropole sollicite maintenant la commune pour garantir ce prêt à hauteur de 100 % de la somme prêtée. Il s'agit d'un emprunt total de 472 721 €, qui correspond à deux lignes de prêt : un prêt PLAI de 312 841 € sur 40 ans, et un prêt PLAI foncier de 159 880 €, sur 50 ans.

Ces deux prêts ont les mêmes caractéristiques, c'est-à-dire, basés sur le Livret A, avec une marge négative de -0,4 %, ce qui fait un taux actuel de 2,6 %, avec une périodicité annuelle. Donc, on vous demande d'accepter de garantir à 100 % cet emprunt.

M. le Maire : Très bien. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Juste pour une explication de vote quand il s'agira des logements sociaux, comme je crois qu'il y en a une des deux autres délibérations à 35 et 36. Notre groupe ne prendra pas part au vote comme la délibération 3, mais je ne sais pas si vous l'avez enregistré. Je n'ai pas pris part au vote, pour la simple et bonne raison, vous n'êtes pas censés l'ignorer, que dans les coulisses de l'assemblée, une loi qui voudrait – et cela va dans le bon sens pour une fois – réattribuer cette compétence de savoir qui choisit d'habiter dans la commune, aux communes. C'est-à-dire que la réattribution, la commission, je ne sais plus comment vous l'appellez, le fait de pouvoir choisir la population que l'on veut laisser habiter dans la commune pourrait être réattribué aux communes. Donc, en attendant de voir ce que cela peut donner à l'Assemblée nationale, et cette loi qui, je pense, sera une bonne chose, je ne prendrai pas part au vote, s'il vous plaît.

M. le Maire : Vous avez dit que vous ne prenez pas part au vote sur le n° 3 déjà, parce qu'on ne l'avait pas noté. Je ne sais pas si vous l'aviez dit, je n'étais pas là, mais on note. La commission qui attribue le logement, c'est la CALEOL, Madame SURPLY. Et en effet, le Premier ministre ATTAL a en effet annoncé qu'il allait rendre le pouvoir aux maires. Vivement. Mais pour l'instant, il n'y a pas de proposition de loi qui est tombée.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition.

Qui s'abstient ? Quatre abstentions et deux non-participations au vote.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER ; 2 Sans participation : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)

FISCALITÉ

DL20240055. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE – MODALITÉS D'APPLICATION ET DE TARIFICATION

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 7 sur la taxe locale sur la publicité extérieure. Jean-Marc LAVAL.

M. LAVAL : Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est récurrente, que nous vous proposons de renouveler tous les ans. Elle concerne la taxe locale sur la publicité extérieure. Cette taxe a été instaurée par la commune de Saint-Chamond en juin 2010. Elle s'applique à tous les supports, que ce soit les dispositifs publicitaires ou les enseignes.

Dans cette délibération, pour cette année, nous proposons de maintenir exactement les mêmes modalités que celles que nous pratiquions précédemment sur les exercices antérieurs, à savoir, notamment l'exonération des dispositifs à visée non commerciale :

- Les dispositifs concernant les spectacles,
- ceux relevant de concessions municipales d'affichage ;
- la vitrophanie ;
- et enfin les plaques d'accueil.

Donc, tous ces dispositifs ne sont pas taxés.

De la même façon, au niveau des enseignes, nous exonérons toutes les enseignes inférieures à 12 m² pour ne taxer que celles qui sont supérieures à cette superficie.

Quant aux tarifs, ils restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice 2024, et plutôt favorables par rapport aux dispositions légales puisque :

- les supports publicitaires sont taxés à hauteur de 10 € par m² ;
- et les enseignes à 20 €/m² à partir de 12 m² et de 40 €/m² à partir de 50 m².

Donc, ce sont exactement les mêmes dispositions et les mêmes modalités d'application que celles déjà en vigueur sur l'exercice 2024.

M. le Maire : Très bien. Merci à Jean-Marc LAVAL pour cette présentation. Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Je voudrais m'exprimer sur ces tarifs qui sont avant tout de votre responsabilité. Nous n'avons pas une vue d'ensemble sur les enseignes qui bénéficient de la réduction du montant de la taxe nationale que vous avez institué. L'installation d'une enseigne qui occupe entre 7 et 12 m² ne génère pas de taxes, et ainsi, les bénéficiaires de la réduction ne sont pas les petites structures commerciales, donc nous allons nous abstenir.

Mais on voudrait aussi rappeler que ces publicités extérieures ont une obligation d'être éteintes entre 1h00 et 6h00 du matin, et il reste encore certaines enseignes qui sont allumées toute la nuit. Nous vous l'avons déjà signalé. Nous constatons qu'à ce jour, les mêmes restent éclairées toute la nuit. La diminution de l'éclairage nocturne, ce n'est pas seulement diminuer son intensité, c'est aussi faire appliquer le règlement par les enseignes privées, merci.

M. le Maire : Très bien. Monsieur PIPIER.

M. PIPIER : Merci. Comment concevoir une augmentation régulière et parfois importante des tarifs des services proposés à la population et une stabilité presque indécente des coûts de publicité dus par les entreprises presque huit ans sans augmentation ?

Deux poids, deux mesures qui montrent clairement les choix faits, et portés par une équipe municipale de droite et ce fait est porté par une équipe municipale de gauche. Deux ans après l'élection de Monsieur KIZIRIAN, l'instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure (TPLE) était votée. Deux ans après l'élection de Monsieur REYNAUD, un vote en conseil réduit les montants de ces taxes pourtant prévus par les dispositions législatives qui prévoient également une augmentation annuelle calculée proportionnellement au taux de croissance.

Aujourd'hui, on nous propose de voter le maintien des tarifs au montant de ce qui est pratiqué depuis 2016. Pas une seule augmentation en huit années avec des tarifs à un taux bien inférieur à ce que propose la loi.

D'autre part, nous ne pouvons pas faire l'envahissement de l'espace public de notre ville de Saint-Chamond, par l'augmentation des panneaux publicitaires qui ne respectent pas toujours la réglementation en vigueur, qui augmentent l'éclairage de nuit, et participent à la consumérisation de l'espace public. Nous voterons contre cette délibération.

M. PIPIER : Merci, Monsieur PIPIER. Un élément de réponse pour Jean-Marc LAVAL.

M. LAVAL : Oui. Il n'y a pas forcément de réponse parce que dans vos propos, il y a beaucoup d'affirmations et pas des questions. Par contre, on peut en effet confirmer que les tarifs que nous appliquons sont à peu près à la moitié de ceux proposés par les dispositifs légaux, à plus ou moins quelque chose. Donc, on l'assume pleinement.

La deuxième chose, c'est qu'on n'a pas augmenté les tarifs sur cet exercice. Par contre, on vous l'avait déjà dit l'an dernier, et notre étude est en train de se terminer. Donc, nous avons fait un recensement exhaustif de tous les dispositifs existants sur la commune, ce qui n'était pas forcément le cas parce qu'on s'est aperçus qu'il y avait pas mal de trous, de déclarations qui n'étaient pas faites. Là, l'étude est à peu près à peu près terminée, et on va quasiment multiplier par deux les bases d'imposition, ce qui permettra d'une part d'avoir des recettes supplémentaires, et surtout, d'avoir une certaine équité dans l'application de ces taxes.

Et quant à l'augmentation de cette taxe, on se revoit l'année prochaine.

M. le Maire : Très bien. Merci à Jean-Marc LAVAL. En effet, des désaccords politiques entre la droite et la gauche, cela a été précisé par Romain PIPIER, on a une façon de voir les choses. Pour l'instant, on maintient le cap en effet, à la fois sur l'éclairage, à la fois aussi, sur la publicité.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition.

Qui est contre ? Madame MASSARDIER, Monsieur PIPIER.

Qui s'abstient ? Europe Écologie Les Verts et Saint-Chamond d'Abord.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour ; 4 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, Mme Nathalie ROBERT ; 2 Contre : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER)

PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

DL20240056. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire : Très bien. Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 8 avec la modification du tableau des effectifs. Je passe la parole à Béatrice COFFY.

Mme COFFY : Merci, Monsieur le Maire. Vous en avez l'habitude lors des conseils municipaux, le premier tableau porte sur les modifications du personnel, que ce soit en termes de recrutement, de mobilité, ou de retraite. Il vous est présenté les postes à supprimer et ceux à créer. En dessous, vous avez deux tableaux : l'un par rapport aux avancements de grades et des promotions internes, qui sont – pareil – avec les postes à créer et à supprimer. C'est quelque chose que l'on travaille du reste avec les syndicats, chose pour nous qu'il est très important de participer aux échanges avec les syndicats pour les avancements de grade et les promotions internes.

Aussi, il vous est demandé sur ces trois tableaux, de prendre en compte la suppression et la création de postes, de modifier le tableau en conséquence et d'imputer la dépense au chapitre 012.

M. le Maire : Très bien. Merci à Béatrice COFFY. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Madame COFFY, pour cette présentation. J'avais une question. Parce qu'il est vrai qu'on en a parlé, alors, pas directement avec vous, mais j'en profite pour remercier nos services de police municipale. Je voulais savoir si en l'état actuel des choses, on avait pu avancer sur un nouveau chef parce que je sais qu'ils tournent un peu entre eux avec Madame CAGNIARD à la brigade de jour, la brigade de nuit. Je sais que c'est difficile, je n'en dirai pas plus. Et je voulais savoir si vous aviez un peu avancé, et quel calendrier vous aviez pour notre police municipale. Je vous remercie.

Mme COFFY : Bien évidemment qu'on a avancé, mais ces éléments que vous me demandez dépendent aussi, malheureusement, on a un agent du service de police qui est quand même assez malade, et que nous attendons son retour pour essayer d'établir correctement et avec lui, la police municipale.

Alors, c'est en bonne voie, c'est en cours. Malgré sa non-présence pour l'instant, c'est quand même en cours, mais on vous en dira peut-être un peu plus au prochain Conseil municipal.

M. le Maire : Juste pour compléter les propos de Béatrice COFFY. Au-delà de la délibération, en effet, il y a eu un jury de recrutement pour la création d'un poste de directeur de la sécurité publique, et donc une personne a été retenue sur ce poste. D'ailleurs, il y a une annonce en cours pour un chef de la police municipale, parce que l'ancien chef de la police municipale va devenir directeur de la sécurité publique. Malheureusement, il a quelques soucis de santé pour l'instant. Et d'ailleurs, on lui souhaite bon rétablissement, mais il devrait revenir parmi nous, nous

l'espérons, dans les prochaines semaines, avec une police municipale restructurée suite, malheureusement, à tous les événements qui leur sont tombés dessus durant l'année 2023.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Six abstentions.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT)

PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

DL20240057. DISPOSITIF D'ASTREINTE

M. le Maire : On continue sur les ressources humaines avec la délibération n° 9 et le dispositif d'astreinte, et la parole est de retour à Béatrice COFFY.

Mme COFFY : Afin de mener à bien les missions de service public, la commune de Saint-Chamond a instauré un dispositif d'astreinte applicable à différents services de la collectivité. Comme vous avez pu le lire, il y a trois types d'astreintes : des astreintes d'exploitation, de sécurité et de décision.

L'astreinte d'exploitation, action préventive ou curative sur les infrastructures ou les bâtiments. Les agents concernés sont le service bâtiment, le service voirie, le service propreté, le service des espaces verts, la fourrière animale et le service garage-magasin.

Les astreintes de sécurité. Ces astreintes concernent les agents amenés à intervenir lorsque des exigences de continuité de service ou impératifs de sécurité s'imposent. Cela concerne les agents du centre nautique, du Relais et du CCAS.

Les astreintes de décision concernent d'une part, les directeurs et les responsables de service qui sont également présents en mairie le samedi matin de la même semaine où ils sont d'astreinte, et donc la police municipale fait aussi partie de ces astreintes de décision.

Vous avez en dessous, le tableau précisant les tarifs selon les astreintes et les différentes filières. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la mise en place de ces astreintes, de fixer les modalités et d'imputer la dépense au chapitre 012.

M. le Maire : Merci pour cette présentation. Pas de questions ?

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? Pas d'opposition.

Des abstentions ? Six abstentions.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT)

PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

DL20240058. PREMIER FORUM DE L'EMPLOI PUBLIC TERRITORIAL ET DE L'APPRENTISSAGE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOIRE (CDG42)

M. le Maire : Toujours dans les ressources humaines, nous passons à la délibération n° 10 sur le Premier forum de l'emploi public territorial et de l'apprentissage, et la parole est à Béatrice COFFY.

Mme COFFY : Il est vrai que c'est important. C'est un forum de l'emploi territorial parce que vous savez que les communes, quand même, souffrent énormément pour les recrutements, ce qui est notre cas comme les autres communes. Donc, je trouve que ce forum est le bienvenu.

Face au manque d'attractivité des métiers de la fonction publique et aux difficultés de recrutement qui en découlent, le CDG42 organise ce forum à l'échelle du département. Cette manifestation aura lieu le 15 mai dans les salons du stade Geoffroy-Guichard. Il a pour objectif de donner de la visibilité à la fonction publique territoriale en mettant en lumière la diversité des métiers exercés par les agents territoriaux. C'est un fait qu'on s'est aperçu qu'on ne pouvait pas imaginer le nombre de métiers qu'il y avait au sein d'une mairie.

Le CDG42 profitera de cette manifestation pour mettre en avant l'apprentissage, notamment en y associant le Job dating apprentissage et handicap qu'il coorganise depuis deux ans, en partenariat avec la Ville de Saint-Étienne, Saint-Étienne Métropole, et le Département de la Loire.

En dessous, vous avez l'organisation de ce forum avec :

- un espace consacré aux employeurs territoriaux ;
- un espace consacré à l'apprentissage et aux candidats en situation de handicap ;
- des conférences ;
- la présence d'ambassadeurs, d'employeurs aussi de collectivités du département ;
- l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi ;
- la participation du CNFPT ;
- et aussi de France Travail.

Comme vous avez pu le voir, le partenariat conclu avec le CDG42 prend plusieurs formes. Nous avons choisi la forme de s'engager financièrement, une participation et on aura un stand.

Donc, il est proposé au Conseil municipal d'accepter la participation de la commune, de signer la convention et d'imputer la dépense au chapitre 012.

M. le Maire : Merci pour cette présentation. Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui, nous approuverons, bien entendu, cette délibération, mais l'organisation de ce forum est quand même paradoxale de la part de la droite. Vous voulez encourager les métiers de la fonction publique que vous reconnaissez en difficulté de recrutement, alors que votre politique depuis des années est le démantèlement de la fonction publique. À longueur de temps, vous assénez qu'il y a trop de fonctionnaires et vous vous étonnez ensuite de ne plus trouver de candidats. Vous oubliez, bien entendu, de dire la réalité.

Quand les collectivités ne recrutent plus de fonctionnaires, elles sont obligées de faire appel à des prestataires privés, ce qui leur coûte plus cher, ou de recruter des contractuels qu'elles maintiennent en emploi précaire. Le choix de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de maintenir dans la précarité de nombreux agents contractuels chargés de l'entretien et de la restauration dans les lycées est emblématique. On compresse les dépenses de personnel en ne signant que des contrats très courts à des personnes qui travaillent en horaires atypiques, puis on ne trouve plus personne pour travailler dans ces conditions indécentes. On fait alors appel à des sociétés privées pour assurer les remplacements les plus urgents, et on finit par externaliser ces services. C'est l'exploitation organisée que mène la Région avec la complicité des élus de Saint-Chamond.

Le budget consacré à la rémunération des agents ne fait pas rêver non plus de potentielles recrues. La question sociale vue par la droite, c'est comme les questions d'environnement. On sait organiser des salons et aller faire de la représentation, mais pour une véritable défense de l'emploi et de l'environnement, on attend toujours.

M. le Maire : D'accord. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire.

Oui. Moi, ce sera très technique puisqu'on n'a pas eu d'autres commissions liées à cette thématique. Il est dommage que cette délibération arrive deux jours avant l'événement. Pourquoi ? Parce qu'il y a quand même des Couramiaux qui s'intéressent, évidemment, à la vie municipale, et qui souvent, nous demandent : « Mais pourquoi les subventions sont-elles votées si tard ? » Je pense, et je sais que vous avez les raisons parce qu'on monte des dossiers, que c'est long, etc., mais sachez que quand cela arrive quand même deux jours avant un événement, il est difficile ensuite, de traduire comment vous avez instruit le dossier, pourquoi cela arrive si tard, etc.

Donc, ma question est : pourquoi cela arrive si tard et aujourd'hui ? Ma deuxième question est, puisque je vois que c'est le CDG42, comment communiquez-vous auprès du public concerné ? Parce que des forums, il y en a beaucoup, on ne va pas se mentir, pour nos lycéens, collégiens, ou même ceux qui les proposent, ce n'est jamais très séduisant. On ne va pas se mentir, il y a toujours un peu une peine à y aller, à s'y rendre donc, on veut chercher à rendre cela attractif. Et ma question est : comment communiquez-vous, comment la Ville et le CDG42, en partenariat avec toutes les autres villes, communiquent-ils pour donner envie d'y aller ? Puisque de fait, c'est dans deux jours.

M. le Maire : Béatrice COFFY va vous répondre.

Mme COFFY : Oui, merci. Par rapport à la convention à signer, cette convention est arrivée tardivement. Donc, comme on la fait valider par le Conseil municipal, sur ce point, nous n'avons pas d'action. Cela arrive quand cela arrive, et c'est entre deux conseils que c'est arrivé.

Par rapport à la publicité, il est vrai que nous avons un service formations au sein de notre commune, qui s'occupe déjà, depuis longtemps, pour l'apprentissage et le handicap. Pour le reste, c'est le CDG42 qui s'est surtout occupé de le faire savoir. Et je pense qu'ils l'ont fait savoir bien avant que cela ne paraisse aujourd'hui. C'est tout ce que je peux vous répondre là-dessus.

M. le Maire : Très bien. Merci à Béatrice COFFY pour ces réponses.

En effet, c'est une belle initiative, et on est très heureux d'être aux côtés du CDG. Et comme en plus, vous pouvez le voir, il y a le Département, les intercommunalités de notre département, et aussi la première ville de la Loire, Saint-Étienne, la deuxième, Saint-Chamond, la troisième, Roanne, je pense qu'il est important aussi qu'il y ait les collectivités importantes, que les trois collectivités les plus importantes du département de la Loire soient présentes pour ce forum. Alors, en effet, on arrive toujours à vous surprendre, Madame SIMONIN-CHAILLOT, parce qu'on fait cela avec le CDG.

Pour ce qui est de la Région, vu qu'on n'est pas dans l'hémicycle régional, je vous laisserai faire remonter cela à vos conseillers régionaux, et puis vous aurez l'occasion d'en parler autour de l'hémicycle, et avec le président de région Laurent WAUQUIEZ.

Et je ne suis pas tout à fait d'accord avec Madame SURPLY. Alors, j'ai encore un peu ma casquette d'ancien enseignant, mais pour avoir amené des élèves dans certains forums, ils n'étaient pas toujours très heureux de s'y rendre, mais s'y rendaient toujours avec plaisir. Et parfois, on avait même quelques belles surprises pour la suite des parcours.

Et vous dire qu'au niveau de la publicité, des spots radio ont été organisés par le comité de gestion 42. Donc, voilà de la communication, bien évidemment, importante. L'objectif est de faire connaître cet événement, c'est une première édition, c'est une édition de lancement. Il y aura des points positifs, il y aura certainement quelques points négatifs et derrière, il faudra s'améliorer, pour que ce forum, qui est un forum important et intéressant, prenne sa part entièrement, en tout cas, dans le paysage des forums locaux au niveau de notre département.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui, concernant les lycées et la région, je vous rappelle que vous avez aussi un rôle à jouer dans les conseils d'administration des lycées, puisque vous avez des élus, il y a des élus ici de la majorité qui sont dans tous les lycées de la ville. Donc, ils votent aussi, et ils ont leur mot à dire dans les lycées, dans les conseils d'administration, donc ils peuvent aussi se positionner sur ce point.

M. le Maire : D'accord. Vous aussi d'ailleurs, êtes dans un lycée, non ? Vous n'y êtes pas ? Comme Monsieur MINNAERT, Claude Lebois ? Il me semble. Oui, nous sommes administrateurs dans les lycées. En effet, ils sont représentants de la majorité, c'est un élu municipal, je le répète, soit de la majorité ou soit de l'opposition, mais je pense quand même que ce débat concerne l'hémicycle régional et non saint-chamonais.

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération n° 10 ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention, je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

RÉGIME INDEMNITAIRE

DL20240059. INSTAURATION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE

M. le Maire : Je vous propose que l'on passe au point suivant sur l'instauration de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, Béatrice COFFY.

Mme COFFY : Comme l'a dit Monsieur le Maire, le titre est présenté. Monsieur le Maire de la commune de Saint-Chamond rappelle au Conseil municipal que le décret permet aux organes délibérant d'une collectivité territoriale d'instituer pour certains agents publics une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire. Il appartient donc au Conseil municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime.

Bénéficieront de cette prime les agents territoriaux mentionnés à l'article du Code de l'action sociale et des familles qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- avoir été nommé ou recruté par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- être employé et rémunéré par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Donc, vous avez des gens qui sont exclus de la prime. Les agents publics éligibles à la prime de partage de valeurs, les élèves étudiants en formation.

Le montant de la prime dont vous avez un tableau qui vous est présenté dans la délibération. Je ne vais pas tous les décrire.

La rémunération brute perçue pendant la période de référence sera déterminée dans les conditions prévues par l'article du 31 octobre 2023. La modulation selon le temps de travail et la durée de l'emploi. Donc, cela paraît logique, cette prime est liée à la quantité de travail effectuée par l'agent dans les références que je vous ai citées tout à l'heure.

Ensuite, la prime, l'attribution sera versée en juin 2024 aux agents employés et rémunérés par la commune de Saint-Chamond qui remplissent les conditions ci-dessus mentionnées.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel de Monsieur le Maire. La prime sera versée en fraction unique et est cumulable avec toutes les primes ou indemnités perçues par l'agent.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement de cette prime pouvoir d'achat, d'adopter les conditions de mise en œuvre et d'imputer la dépense au chapitre 012.

M. le Maire : Merci à Béatrice COFFY pour cette présentation. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Si, victoire, je me félicite. Bien sûr que si, je vais crier victoire parce que je nous félicite que notre alerte du Conseil municipal du 22 janvier...

Brouhaha de protestation

Mme SURPLY : Si. Il faut savoir reconnaître les bonnes idées, ainsi que l'amendement budgétaire, même s'il a été repoussé au mois de mars, le 18 mars, n'ait pas abouti. Alors, je vais avoir plusieurs questions puisqu'en effet, même si on peut dire tout ce qu'on veut dire, je n'avais pas les éléments au moment de la commission finance, mais je vous félicite d'avoir été à l'origine de cette réflexion, sinon vous l'auriez inscrit dans le budget, voilà, telle est la vérité.

Donc, tant mieux, on va voter cette délibération des deux mains, même s'il y a un bémol. Je suis déçue parce qu'évidemment, comme on est après le budget, on est dans une moyenne très basse octroyée, je trouve. On aurait pu faire plus, mais c'était des choix politiques, budgétaires, on ne reviendra pas dessus, on a déjà fait le match la dernière fois.

J'ai une question très simple : quel est le budget total, charges comprises, de ces primes de pouvoir d'achat exceptionnelles accordées aux agents ? Puisqu'en effet, là, nous avons juste un tableau avec, malheureusement, une tranche qui n'en bénéficie pas, mais peut-être parce que nous n'avons pas d'agents éligibles dans cette tranche, deuxième question, je vous remercie pour la réponse.

M. le Maire : Je vous répondrai sur les dates. Béatrice COFFY.

Mme COFFY : Oui. Tout d'abord, comme je savais que j'aurais des questions, je me gardais cela pour les réponses. Même si vous pensez que c'est grâce à vous que cette prime a été mise, non. C'est un travail qui a été fait collectivement au sein de la collectivité avec les syndicats, et cela a pris un certain temps, plusieurs réunions, plusieurs propositions. Et donc, il fallait aller quand même assez vite puisqu'il fallait qu'elle soit délibérée avant le 30 juin, puisqu'il faut qu'ils soient payés, pas le 30 juin, et si vous aimez mieux, il fallait quand même qu'il y ait plusieurs réunions. Donc, je peux vous dire que ça a commencé même avant que vous n'en parliez, les réunions ont eu lieu et c'est ainsi qu'on a abouti à ce qu'on vous présente aujourd'hui.

Il y a une prime qui est valorisée par une prime que les agents auront en fonction du tableau qu'on vous a indiqué. Donc, si vous voulez, je peux vous dire par tranche le prix de chacun si cela vous intéresse, mais cela risque d'être un peu fastidieux.

130 000 €, au total, avec une autre subvention. Je vous fais vite le calcul, je ne l'ai pas fait exactement. Pardon, je vous le refais tout de suite. Oui, environ 130 000 €, au sein de notre collectivité. Sachant que cette prime est présentée en deux pouvoirs d'achat, on va dire, si on peut parler ainsi, donc, elle vous sera présentée un peu plus tard dans une autre délibération. C'est-à-dire, une prime concrète de 67 836 €, c'est en argent versé, une prime exceptionnelle. Et une autre prime qui vous sera présentée par une autre de mes collègues qui sera versée en subventions au CGOS. Ai-je pu répondre à vos questions ?

M. le Maire : Merci pour ces réponses. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous nous abstenons sur cette prime, bien entendu, parce que d'abord, la prime, ce sont les organisations syndicales qui sont responsables de la négocier. Les salariés ne demandent pas aux politiques de venir s'ingérer sur la prime qu'ils doivent obtenir ou pas.

Par contre, sur le principe, on n'est pas favorable aux primes. Elles sont un complément, mais les primes n'intègrent pas ce qu'on appelle le salaire différé, elles ne payent pas les cotisations retraite. Ce n'est que ponctuellement et nous pensons que nous sommes toujours plutôt favorables à une augmentation de salaire. Voilà pourquoi, on comprend que des primes, on est bien obligé de les donner parce que ce n'est pas possible autrement, mais ce n'est pas notre

philosophie de ce que nous défendons comme salaire. Voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur cette prime.

M. le Maire : Très bien. Encore une contre-vérité, Madame SURPLY a crié : « victoire ! C'est grâce à nous ! ». Loupé, encore un coup d'épée dans l'eau, malheureusement.

Nous avons échangé dès ma prise de fonction au début du mois de novembre avec les syndicats pour parler de cette prime du pouvoir d'achat, avec une enveloppe qui était répartie. Et d'ailleurs, je salue le travail de la direction générale avec le CST, avec les syndicats, avec les divers syndicats qui ont participé à cette répartition finalement, de la prime d'inflation, parce que je rappelle que ce n'est pas une obligation. L'État nous propose de pouvoir la donner, mais un petit rappel, Béatrice COFFY l'a dit, sur cette partie, cela va nous coûter 67 836 €. Finalement, l'accompagnement de l'État là-dessus – qui pousse à la donner, ce qu'on peut comprendre parce que c'est une prime qui peut être normale, on a tous subi l'inflation – est de 0 € de compensation.

Donc, c'est un budget supplémentaire pour la Ville et la collectivité. C'est un effort supplémentaire fait par la Ville et la collectivité, et je pense qu'il est important de le dire. Et je remercie vraiment le syndicat et la direction générale pour ce travail bien évidemment, avec Béatrice COFFY et les ressources humaines, parce que c'est un travail qui ne va pas l'un sans l'autre, un travail de proximité et d'échange entre les agents aussi, c'est à dire et à répéter. Donc, c'est un travail commun par la collectivité qui était fait, pour aboutir aujourd'hui, à cette prime du pouvoir d'achat qui est une bonne chose. En tout cas, nous le pensons pour nos agents de la collectivité locale. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : C'est faux, vous ne vouliez donner que des chèques. Sinon, je n'aurais pas eu des agents qui me sollicitent pour savoir si le maire en place, le nouveau maire allait compter sur la prime au pouvoir d'achat, mais ce n'est pas grave. Il est normal que vous n'ayez pas les mêmes sons de cloche que moi parce que tout le monde ne vous parle pas forcément. Vous avez un rapport avec les syndicats, j'ai un rapport directement avec des agents.

Vous ne comptiez pas du tout donner au début, vous ne comptiez donner que les chèques « Carrément Saint-Chamond ». Donc, je me réjouis et je me réfécite.

M. le Maire : Vous faites de l'autosatisfaction.

Mme SURPLY : J'ai une question. Que se passe-t-il pour les agents qui n'adhèrent pas au CGOS ? Y a-t-il des agents qui n'adhèrent pas au CGOS ? Ou tout le monde adhère-t-il au CGOS ?

M. le Maire : On vous proposera de poser cette question lors de la subvention pour le CGOS. En effet, on a à un moment donné évoqué, cette prime en chèque « Carrément Saint-Chamond », mais c'est dans des échanges constants, mais c'était quand même une prime au pouvoir d'achat, donc ça revient au même. Mais malheureusement, la vérité, vous la détournez, c'est quand elle vous arrange. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait deux Régis CADEGROS, mais plutôt qu'il y a deux Isabelle SURPLY. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je tiens à préciser que toutes les organisations syndicales en France à l'unanimité ne travaillent jamais avec l'extrême droite. Tout élu syndical qui se réfère à l'extrême droite est automatiquement exclu. Cela va de la CGT, la CFDT, la CFTC, et Force Ouvrière. ...

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, on dépasse les débats là.

M. MINNAERT : Non, c'est pour cela que je précise parce que cela explique aussi pourquoi je pense que peu d'organisations syndicales viendront travailler avec l'extrême droite, ou un responsable syndical fera appel à un responsable du Front national. C'est une petite explication.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, on déborde.

M. MINNAERT : C'est une petite explication.

M. le Maire : Ce n'est pas l'affaire du Conseil Municipal de Saint-Chamond, c'est hors sujet, mais on prend votre explication. Je propose qu'on mette aux voix.

Qui s'oppose à cette délibération ? Pas d'opposition.

Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Saint-Chamond pour tous et Europe Écologie les Verts. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PAPIER)

RÉGIME INDEMNITAIRE

DL20240060. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR POUR LE CENTRE SOCIAL DE FONSLA PAR VOIE CONTRACTUELLE

M. le Maire : Je vous propose que l'on continue avec le recrutement d'un directeur pour le centre social de Fonsala et la parole est à nouveau à Béatrice COFFY.

Mme COFFY : Merci. Depuis 2014, la commune s'emploie à établir sur le quartier de Fonsala, un équipement adapté aux besoins de la population. Après avoir mis en œuvre un espace de vie sociale courant 2018, la structure a pu se transformer, s'enrichir et obtenir un agrément en centre social de la part de la caisse d'allocations familiales de la Loire.

Afin de piloter le centre social, un poste de directeur de structure est nécessaire. Celui-ci exerce les missions qui vous sont décrites ci-dessous :

- assurer la coordination et le développement de la structure municipale en lien avec les habitants et les acteurs ;
- concevoir et conduire le projet d'animation à l'échelle du quartier ;
- animer et développer les instances de participation ;
- évaluer et actualiser le projet social de la structure ;
- gestion des ressources humaines et des ressources administratives et financières.

Un appel à candidatures a été effectué pour un poste de catégorie A de la fonction publique, mais aucun candidat titulaire ne présentait les compétences attendues. Aussi, il convient d'autoriser un recrutement par voie contractuelle, en application au Code général de la fonction publique qui prévoit cela quand la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient.

Le contrat sera conclu dès juin 2024, pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable trois ans, ce qui fait six ans. Au-delà, cela devient un contrat à durée indéterminée.

Le niveau de rémunération du poste sera fixé au grade d'attaché limité au dixième échelon, complété, bien sûr, du régime indemnitaire.

Il est donc, proposé au Conseil municipal le recrutement d'un agent contractuel pour exercer cette fonction, d'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat et d'imputer la dépense au chapitre 012.

J'en profite pour vraiment remercier les services pour tout le travail qu'ils ont fait pour toutes les différentes délibérations, cela demande quand même un travail très important, et les syndicats avec qui on a aussi travaillé.

M. le Maire : Merci, Béatrice COFFY, pour cette délibération. Madame MASSARDIER.

Mme MASSARDIER : On a déjà échangé, c'est le même questionnement que le poste de la dernière fois. Donc, ce que j'ai envie de dire après cette délibération, c'est qu'heureusement que personne n'a trop correspondu dans les candidats parce qu'il est délicat de changer un directeur de centre social un peu au milieu de l'évolution de la structure.

Donc, j'ai quand même une question : avez-vous des informations concernant le passage de cette structure au statut associatif ? J'insiste là-dessus, simplement, parce que je suis toujours interrogative par rapport aux 200 000 € inscrits au poste des subventions aux associations sur le budget 2024. Donc, cela va-t-il se faire cette année ? Ou savez-vous que cela ne va pas se faire cette année ? C'est peut-être Madame CIPRIANI qui pourra répondre ?

M. le Maire : Oui, il va y avoir une réponse à deux voix. Sur le volet ressources humaines, Béatrice COFFY, et puis Abla CIPRIANI, en charge des centres sociaux, répondra sur le côté du centre social de Fonsala.

Mme CIPRIANI : Merci, Monsieur le Maire. En effet, c'est une question qu'on a déjà abordée. Où en sommes-nous au centre social de Fonsala ? Nous sommes en train de constituer ce qu'on appelle le conseil de maison. Le centre social se porte bien, mais aujourd'hui, il faudrait que nous entrions dans une ère de formation des gens qui s'engagent au sein du conseil de maison afin qu'ils puissent endosser les responsabilités d'un futur conseil d'administration.

Or, aujourd'hui, ce cycle de formation n'a pas encore commencé. Le conseil de maison s'étoffe, mais n'est pas encore suffisamment construit pour insuffler ce cycle de formation. Cela reste toujours un projet, mais notre municipalité tient à avoir une structure forte, solide, surtout avec le passif qu'on lui connaît, et les enjeux du quartier de Fonsala notamment.

Donc, il y a de bonnes volontés, on peut encore faire appel, il y a encore de la place pour ceux qui veulent s'investir dans ce projet qui nous tient à cœur, et on va continuer à avancer comme cela. Aujourd'hui, je pense qu'on peut être quand même unanime sur le travail effectué et le service qui est rendu à la population, et la structure de l'équipe de professionnels que nous avons recrutée. J'espère avoir répondu.

Hors micro.

Mme CIPRIANI : Quel est le fond de votre question, Madame MASSARDIER ?

Mme MARQUET-MASSARDIER : Ce n'est pas une question agressive, c'était vraiment une information, et dans ma tête, c'était : est-ce pour 2024 ou pas ? Voilà, c'est tout. Personnellement, je pense que ce ne sera pas en 2024, mais j'avais besoin de l'entendre.

Mme CIPRIANI : Je ne pense pas avoir été agressive, en tout cas, ce n'était pas mon intention. Donc, en effet, ce ne sera pas pour 2024, ni, je pense, pour début 2025, mais cela suit son cours, simplement.

M. le Maire : Merci, Abla, pour ces réponses. En effet, l'importance du centre social de Fonsala qui avait, entre guillemets, » coulé » à notre arrivée en 2014-2015. Un gros travail est fait à la fois par les équipes du centre social, à la fois par Abla CIPRIANI au quotidien, parce que c'est une gestion, un centre social municipal. Aujourd'hui, où il y a un gros travail qui a été fait sur un projet de centre social, d'ailleurs, avec la CAF, ce qui a été dit tout à l'heure avec l'agrément qui a été donné, et en effet, la situation est encore aujourd'hui un peu complexe avant de bien solidifier, finalement, la base. Parce que le but n'est pas de le remettre associatif demain, pour le reprendre au niveau de la municipalité dans deux ou trois ans. L'objectif est de structurer les bases, de les solidifier et qu'on travaille ensemble avec des personnes mobilisées sur le quartier de Fonsala, qui est un quartier important de la ville de Saint-Chamond, qui va connaître en plus dans les prochaines semaines, la rénovation de l'esplanade Île-de-France sur lequel on met aussi des moyens. D'ailleurs, Habitat et Métropole a fait une grosse réhabilitation au niveau de l'habitat. Les copropriétés aussi. D'ailleurs, le Val Joli est en train de faire une rénovation énergétique et thermique, donc il est important de le souligner.

Et c'est pour cela qu'on veut un centre social avec qui on peut travailler, bien évidemment, en toute confiance, avec lequel on veut travailler sur un projet social d'avenir pour le quartier de Fonsala, qui a eu aussi la chance d'accueillir un City Stade et un terrain de foot, il y a peu de temps, il y a de nombreux commerces, des partenariats à nouer. Et je pense que c'est important, et en tout cas, un gros travail qui est fait par Abla CIPRIANI et par le centre social de Fonsala.

Y a-t-il des votes contre sur cette délibération ? Pas de vote contre.

Y a-t-il des abstentions ? Six abstentions. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT)

AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES

DL20240061. APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU RÉSEAU DE COMMUNICATION MOBILE CRITIQUE À TRÈS HAUT DÉBIT DES SERVICES DE SECOURS ET DE SÉCURITÉ

M. le Maire : Et on passe à la délibération n° 13, sur une convention. Je donne la parole à Gilles GRECO, adjoint à la sécurité.

M. GRECO : Merci, Monsieur le Maire. Le réseau radio du futur déployé par l'État, il s'agit d'une évolution technologique en matière de communication entre les différents services de sécurité et de secours. Les services de l'État, les douanes, la police nationale, la gendarmerie, la protection

civile, le pénitencier, ainsi que les instances territoriales : le SDIS, le SAMU, le DIR et la police municipale.

Un établissement public a été créé le 30 mars 2023, l'Agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS) pour ouvrir un réseau de communication fermé et sécurisé, pour mieux communiquer avec une interopérabilité des services et pour moderniser et abandonner les réseaux anciens, type radio ACROPOL.

Les départements de la Loire et des Bouches-du-Rhône sont territoires pilotes depuis mi-2023. L'idée étant à court terme, de supprimer les radios, les smartphones existants, et donc de tout regrouper sur un seul outil de communication. Une lettre d'intention a été adressée par la commune au préfet de la Loire, confirmant son intérêt pour le réseau radio du futur. Le coût sera de 45 € par appareil et par mois, et bien sûr, les abonnements téléphoniques et radios existant seront interrompus.

On propose donc d'approuver la convention-cadre pour la mise en œuvre du réseau à Saint-Chamond et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Merci de votre attention.

M. le Maire : Merci à Gilles GRECO pour cette présentation. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous approuverons cette délibération, mais nous avons quelques remarques à faire. Monsieur MOULIN, un citoyen vigilant et très investi dans la commune de Saint-Chamond vous a interpellés à propos de l'entretien des réseaux internet. Il a soulevé un problème dont plusieurs habitants nous ont également parlé : le mauvais entretien des réseaux aériens et des réseaux de la fibre conduit à des pannes parfois, de plusieurs jours pour certains quartiers, en particulier à Saint-Julien.

Comment la municipalité fait-elle respecter le cahier des charges du prestataire Orange sur la téléphonie et internet pour la fibre ?

Si nous sommes tenus de poser cette question ici, au Conseil, c'est qu'encore une fois, un citoyen non élu, après avoir interpellé le maire par plusieurs courriers, n'a reçu aucune réponse à ses diverses questions à propos de ces pannes régulières. En revanche, Monsieur BOUCHACOURT a agi et montré une réelle efficacité dans ce dossier que Monsieur MOULIN lui avait évoqué au cours d'une discussion. Alors nous aimerions avoir une réponse aux questions suivantes :

Quel réel suivi réalisez-vous après avoir approuvé ces diverses conventions d'adhésion ?

Et comment intervenez-vous en cas de non-respect des dites conventions ?

M. le Maire : Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Nous nous abstenons pour cette délibération. Pourquoi ? Parce que concernant ce dispositif, d'abord, nous nous sommes un peu renseignés. Aujourd'hui, ce n'est pas un réseau totalement abouti, et je vous dis cela de la bouche de certains policiers qui nous expliquent que pour l'instant, ce n'est pas abouti.

La deuxième chose sur laquelle je voudrais attirer votre attention, cela ne va être ni Monsieur MOULIN ou Monsieur LAVAL, mais cela va être plutôt une question de souveraineté des moyens de télécommunication. Et je pose la question : en faisant cela, ne sommes-nous pas en train de vendre notre souveraineté en termes de télécommunications sur un sujet ultra hautement sensible et à le déléguer à d'autres ? Aux opérateurs.

Alors, aujourd'hui, on a des policiers qui ont des « cross call », ce qu'ils appellent les « cross call », ce sont leur radio sur le torse, qui ne leur permet pas d'attraper les fréquences des départements voisins. Même si vous n'aimez pas les départements voisins, tous, il est parfois intéressant d'entendre la fréquence du département voisin. Mais est-il vraiment utile d'entendre de pouvoir entendre et de récolter les informations de la fréquence Île-de-France ? Ce qui sera possible.

Après réflexion, dans le groupe, nous en avons conclu que non. Mais j'alerte, et quand même, je préviens sur ce danger de vouloir sans cesse remplacer ce qui fonctionne déjà, alors peut-être qui est perfectible, mais qui peut être transféré chez d'autres opérateurs sur lesquels, un jour, nous aurons plus la main. Et c'est là-dessus que je voudrais attirer votre attention. Mais voyez-vous, ces échanges et ces questions, encore une fois, on aurait pu les avoir en commission sécurité. Et je regrette qu'avant ce conseil, nous ayons eu si peu de commissions municipales parce qu'elles servent à cela. Mais je me dis que toutes ces questions qu'on évoque intéressent aussi les habitants, mais cela rallonge et je m'en excuse.

M. le Maire : Peut-être, Jean-Luc BOUCHACOURT pour répondre aux questions de Monsieur MOULIN, ce citoyen lambda qui pose des questions.

M. BOUCHACOURT : Il est vrai que Monsieur MOULIN n'hésite pas à m'interpeller le samedi, le dimanche matin, le dimanche soir, pour me faire part des désagréments qu'il a avec son opérateur. Mais je tiens quand même à rappeler qu'Orange a une couverture sur la ville de plus de 95 %. La ville de Saint-Chamond est l'une des communes de la métropole avec la couverture de fibre la plus importante. La fibre est une technologie qui était déployée à peu près sur une dizaine d'années. Donc, je pense qu'il faut aussi accepter que de temps en temps, il y ait des pannes. Comme dans toute entreprise, que ce soit de plus en plus haut niveau de l'électricité ou de l'eau, de n'importe quelle technologie.

Effectivement, en les côtoyant souvent, je pense aujourd'hui, Orange est en train de se restructurer par rapport à ses sous-traitants. Aujourd'hui, on a des réponses beaucoup plus rapides qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent. Et ils sont conscients de ces pannes qui ne sont souvent pas faciles aussi à détecter. Il faut se rendre compte qu'une panne, ce n'est pas forcément à un endroit fixe, il faut les détecter, il faut envoyer des équipes sur place, quand on connaît un peu aussi la pénurie de techniciens que ces entreprises rencontrent.

Aujourd'hui, Monsieur MOULIN, ou même sur le secteur, a été dépanné assez rapidement, avec ou sans mon intervention, je pense qu'il aurait été dépanné, mais c'est un travail que fait Orange – je vous le redis – avec ses sous-traitants, pour avoir une meilleure efficacité dans ces pannes, qui malheureusement, arrivent, et arriveront dans tous les services, dans tous les domaines, mais il faut aussi accepter que de temps en temps, cela tombe en panne, même si cela entraîne de nombreux désagréments.

M. le Maire : Merci, Jean-Luc BOUCHACOURT, pour cette réponse. Gilles GRECO, peut-être, sur le réseau radio du futur.

M. GRECO : Oui, Madame SURPLY, je vais vous rassurer. Je vous l'ai dit, deux départements sont pilotes depuis mi-2023, les Bouches-du-Rhône et nous-mêmes, la Loire. Dès le début des Jeux olympiques à Paris, ce sera en service sur l'Île-de-France. C'est un outil absolument nécessaire pour pallier l'obsolescence des petites radios qu'ils ont qui ressemblent plus à des talkiewalkies qu'à autre chose. Et, bien sûr, tous les abonnements radio puisque c'est payant, et

les abonnements aux smartphones, seront interrompus, et ça permettra de bénéficier de ce nouvel outil au niveau national.

M. le Maire : Merci, Gilles GRECO, pour cette réponse.

Mme SURPLY : Je n'ai pas entendu le deuxième département pilote. Bouches-du-Rhône et... Loire ? OK.

Hors micro

M. le Maire : Je trouve que c'est une bonne chose parce que, Madame SURPLY, vous avez la fâcheuse habitude de parler : « les Couramiaux m'ont dit... les policiers m'ont dit... ». J'ai un échange régulier avec la police municipale de Saint-Chamond, qui l'expérimente maintenant depuis quelques mois, et j'ai un retour très positif de la police en disant que cela simplifie les choses, en effet, par rapport à la radio ACROPOL. C'est beaucoup plus léger, beaucoup plus simple d'utilisation. Alors, en effet, cela permet aussi d'avoir tout le monde sur le même canal, donc c'est cela qui est aussi intéressant. Puis, quand vous dites : « On n'a pas savoir ce qu'il se passe en Île-de-France », sur le fond, vous n'avez pas tort, mais vous sélectionnez. Bien évidemment, il n'y a pas d'intérêt pour la police municipale de savoir ce qui va se passer à Paris ; à part brouiller les ondes ou les informations, il n'y a pas d'intérêt.

Donc, en effet, c'est quelque chose de plutôt bien. C'est aussi quelque chose qui va permettre de continuer les liens étroits que nous avons à la fois avec le SDIS, le centre départemental d'incendie et de secours, à la fois aussi avec la police nationale, parce que nous avons toujours d'ailleurs, une convention, et nous avons une radio ACROPOL, ce qui nous permet parfois de faire des interventions communes entre la police nationale et la police municipale. Et dans beaucoup de cas, et nous l'avons vu encore il y a 15 jours, c'est très intéressant. Donc, je pense qu'on peut se satisfaire, en tout cas, de cette évolution technologique puisque c'est aussi cela, il faut vivre avec son temps et avec les évolutions technologiques que propose notre monde.

Y a-t-il des abstentions sur cette délibération ? Pas d'abstention.

Y a-t-il des contre ? Pas de contre. Deux abstentions, Mme SURPLY, Madame ROBERT.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)

AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES

DL20240062. RECENSEMENT DE LA POPULATION – CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÉPARATION ET D'EXÉCUTION DE L'ENQUÊTE FAMILLES 2025 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'INSEE

M. le Maire : Je vous propose que l'on passe à la délibération n° 14 qui va nous être présentée par Catherine CHAPARD.

Mme CHAPARD : Merci, Monsieur le Maire. Depuis 1954, l'INSEE réalise régulièrement des enquêtes sur les familles, accotées au recensement de la population. La dernière édition date de 2011, la prochaine doit se dérouler en 2025. Cette enquête, qui sera menée en 2025, permettra d'actualiser les informations de 2011, mais aussi d'aborder de nouveaux thèmes, comme la situation des enfants de parents séparés, la solidarité familiale et encore les transmissions des langues parlées.

Sur un échantillon de 2 000 communes, Saint-Chamond fait partie de celles choisies par l'INSEE pour procéder à cette enquête lors du recensement de 2025 qui aura lieu du 16 janvier au 22 février 2025. Ainsi, dans chaque commune désignée, l'INSEE définira une zone où tous les logements seront concernés par cette enquête, et dont le protocole suit exactement celui du recensement.

Une formation spécifique sera donnée aux coordinateurs communaux et aux agents de recensement des zones concernées.

Une dotation forfaitaire sera attribuée à la commune, en tenant compte, notamment de la population municipale publiée fin 2023, à savoir, pour information, 35 421 habitants.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention qui décrit les opérations réalisées dans le cadre de l'enquête, et précise les engagements de la commune et ceux de l'INSEE, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et d'imputer la recette correspondant au budget général de la Ville. Merci.

M. le Maire : Très bien. Merci à Catherine CHAPARD, pour cette présentation. Et on peut saluer aussi tout le travail des agents recenseurs qui, chaque année, font le tour d'un certain nombre de logements pour recenser la population, et c'est un travail de fourmi, mais qui est un travail important, qui est traité et géré d'ailleurs par l'accueil aux populations. Donc, merci aussi au service pour tout ce qu'ils font avec Catherine CHAPARD.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Plus personne ne représente le groupe Saint-Chamond d'Abord ? Ils sont partis. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 Sans participation : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)

CULTURE

DL20240063. PARTENARIAT AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS LOCAUX POUR LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES – SAISON CULTURELLE 2024/2025 – CONVENTIONS

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 15, avec Madame FRANÇON, sur la culture.

Mme FRANÇON : Oui, bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

La délibération suivante concerne le partenariat avec différents acteurs locaux pour la programmation de spectacles concernant la saison culturelle 2024-2025. Saint-Chamond cherche à enrichir sa programmation culturelle, et pour cela, travaille avec des partenaires pour accueillir des spectacles toujours plus divers et plus riches.

Le partenariat qui nous intéresse aujourd'hui concerne trois spectacles portés par deux associations : le Festival des 7 Collines et le Rhino Jazz(s). Ces spectacles se produiront lors de la première partie de la saison culturelle 2024-2025.

Il s'agit donc, d'un spectacle intitulé « L'AFRIQUE EN CIRQUE », qui se produira le 4 juillet à Saint-Chamond, et qui est porté par le Festival des 7 Collines.

Il s'agit également d'un autre spectacle : « le CIRQUE TROTTOLA – STRANO » qui se produira les 5 et 7 juillet, cette fois-ci, sous chapiteau, au parc François-Mitterrand, à Saint-Étienne, et qui est toujours porté par le Festival des 7 Collines.

La commune de Saint-Chamond participe à hauteur de 5 750 € pour ces deux spectacles et donc, 4 500 € pour l'Afrique en Cirque. La commune de Saint-Chamond dispose d'un contingent de 300 places à vendre.

Le budget concernant le cirque de CIRQUE TROTTOLA – STRANO s'élève à 1 250 €, pour un volet de places à hauteur de 50 places à 25 €.

Enfin, le troisième spectacle concerne le spectacle de **YOUN SUN NAH** qui se produira le mercredi 9 octobre, salle Aristide Briand, avec notre partenaire Rhino Jazz(s). Et la Ville de Saint-Chamond participera à cet accueil à hauteur de 8 000 €, et Saint-Chamond disposera d'un contingent de 375 places.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion de ces conventions de partenariat avec le Rhino Jazz(s) et le Festival des 7 Collines.

M. le Maire : Très bien. Merci, Sandrine, pour cette présentation.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. C'est un partenariat habituel avec les 7 Collines et le Rhino Jazz(s) pour la saison 2024-2025, cette fois. Puis, nous aurons aussi l'occasion de lancer le 5 juin notre future saison culturelle 2024-2025.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Madame SURPLY et Madame ROBERT ne sont toujours pas présentes.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 Sans participation : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)

CULTURE

DL20240064. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DE SAINT-CHAMOND (CGOS)

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe sa délibération n° 16, qui va vous être présentée par Andonella FLECHET.

Mme FLECHET : Merci, Monsieur le Maire.

Comme cela a été évoqué tout à l'heure, le comité de gestion des œuvres sociales de Saint-Chamond, le CGOS, proposera cette fin d'année, des chèques cadeaux « Carrément Saint-Chamond » à ses adhérents. Une idée cadeau qui permet également de mettre en valeur nos commerces locaux.

Afin de mettre en œuvre ce projet, le CGOS a demandé une subvention exceptionnelle à la commune de Saint-Chamond. Reconnaisant l'impact positif de ces chèques sur le commerce de la ville, la commune a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 62 000 € au CGOS, permettant ainsi de soutenir l'activité économique locale.

Il vous est donc, proposé d'approuver l'octroi de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 62 000 € à l'association CGOS, comité de gestion des œuvres sociales de Saint-Chamond.

M. le Maire : Merci à Andonella FLECHET pour cette présentation. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci pour ces informations. D'abord, la position de vote. Évidemment, nous voterons pour les agents, mais plusieurs questions, dont la première est celle que j'ai posée il y a quelques instants : tous les agents éligibles sont-ils membres du CGOS ? Sinon, quid des autres ?

Deuxième question, on débloque 62 000 €. Le montant des chèques « Carrément Saint-Chamond » sera-t-il le même pour chaque agent ? J'imagine que oui. Je vois à votre tête que peut-être, oui.

Troisième question, le fonctionnement est-il bien que pour 100 € de chèques Carrément Saint-Chamond, il y a 50 % prélevés directement sur la paie de l'agent ? C'est une question parce que je n'arrive pas bien à voir le fonctionnement, comment c'est financé, etc., donc, c'est une question.

Après, 62 000 €, évidemment, on va voter pour ; je pense qu'on aurait pu faire un effort. Sauf que j'ai un problème avec ce système qui est quand même l'arrivée de l'argent magique, c'est-à-dire : vous fléchez la dépense, et cela me pose problème au niveau politique puisque je voudrais en faire un sujet politique sur le fléchage de la dépense, puisqu'avec le chèque « Carrément Saint-Chamond », vous n'avez pas une réelle liquidité. Clairement, vous avez un pouvoir d'achat mais vous n'avez pas cette liquidité pour aller remplir un caddie. Ce dont ont besoin les Français en fin de mois est d'avoir cette liquidité, j'ai envie de dire, quasiment en espèce. Et je trouve que le fait que cela soit restreint est un problème non seulement idéologique, mais technique. Puisque si nos compatriotes ont besoin d'une liquidité plus que d'un chèque qui va être fléché, cela me pose problème, mais évidemment, nous voterons pour. Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien. Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui, dans leur demande de subvention, les responsables du comité des œuvres sociales soulignent que les agents de la commune font face à des difficultés financières. Ils demandent une subvention pour financer des bons d'achat valables dans les commerces de la commune. Alors, on peut se réjouir du soutien de l'activité locale par les locaux. On peut également remarquer que les agents ne perçoivent pas une rémunération suffisante pour vivre sans difficulté. On veut, par là même, rappeler qu'un chèque cadeau, ce n'est pas un salaire ni des cotisations sociales. Mais nous voterons pourtant, pour.

M. le Maire : Très bien. Monsieur PAPIER.

M. PAPIER : Merci. On a plusieurs interrogations sur cette délibération. Il s'agit ici d'un montant important pour une subvention exceptionnelle. Nous sommes surpris que cette subvention n'ait pas été présentée au budget primitif, car il s'agit ici d'une volonté politique faisant partie des orientations budgétaires de la Ville. Et si la demande de subvention présente en annexe est très succincte, pour une demande de 62 000 € et nous ne connaissons pas le budget total du CGOS. Mais le nombre d'adhérents, même s'il est évoqué ici, 512 bénéficiaires, s'agit-il de l'intégralité des adhérents ?

Nous nous demandons également, pourquoi cette enveloppe est uniquement réservée à l'association des commerçants Carrément Saint-Chamond, du moins aux commerces qui y sont rattachés ? Alors que Saint-Chamond en compte au total six cents. Pourquoi ne pas trouver une solution pour étendre ces bons d'achat à l'ensemble des commerçants de Saint-Chamond ?

M. le Maire : Très bien. Madame FLECHET va répondre sur une partie.

Mme FLECHET : Pour répondre à Madame SURPLY, effectivement, tous les adhérents du CGOS pourront bénéficier de ces chèques cadeaux, sans participation de leur part. Tous les adhérents recevront la même somme en chèque cadeau. Par contre, il faut bien entendu, être adhérent du CGOS. Il n'y a pas de délai de carence. Tous les employés, tous les agents de la collectivité pourront prendre leur adhésion au CGOS et pourront donc percevoir cette enveloppe de bons cadeaux. Et cela n'a pas été inscrit au budget principal parce que cela faisait l'objet de négociations puisque cela a été évoqué par Madame COFFY, et c'est inscrit là, au budget supplémentaire ; les 62 000 € sont inscrits au budget supplémentaire. Donc, il s'agissait de savoir sur quelle ligne on allait pouvoir le prendre. C'est pour cela que cela n'a pas été inscrit au budget principal, même si cela faisait l'objet de négociations avant même le vote du budget.

M. le Maire : Merci à Andonella FLECHET pour ses réponses. En effet, ce sont des négociations, comme pour la prime inflation, faites avec les syndicats. En effet, c'est aujourd'hui, plus de 80 commerces actuellement, qui prennent les chèques « Carrément Saint-Chamond ». Demain, ce sera certainement plus parce que l'association est toujours en prospection pour pouvoir avoir des commerces supplémentaires. Puisque l'objectif est d'avoir le plus de commerçants possibles dans la commune de Saint-Chamond, pour pouvoir finalement, dépenser ces chèques « Carrément Saint-Chamond ».

Et finalement, dans 80 magasins, il y en a un peu pour tout le monde. Donc, je pense qu'on peut, en tout cas, s'en féliciter collectivement, parce que ce qui est important dans cette délibération, c'est que l'argent des Saint-Chamonais reste à Saint-Chamond. Et il est important de pouvoir faire vivre notre commerce local. Cela a été dit, en effet, ce n'est pas toujours simple. Et nous, on veut pousser, avec l'argent et l'impôt des Saint-Chamonais, pour que l'argent soit dépensé dans les commerces de notre ville. D'ailleurs, l'association des commerçants fera des chèques « Carrément Saint-Chamond », de deux ans. Actuellement, vous savez, quand vous en achetez

personnellement pour vous ou la collectivité en achetait au niveau du CGOS, c'était valable un an. Ils seront valables maintenant deux ans, parce que l'objectif est que les agents puissent les dépenser dans les commerces saint-chamonais. Et je n'ai nul doute qu'ils pourront trouver chaussure à leur pied au niveau des commerçants de Carrément Saint-Chamond. Donc, en effet, c'est un travail partenarial aussi avec eux, et que les agents de la collectivité de Saint-Chamond qui touchent l'argent des Saint-Chamonais le reversent à Saint-Chamond. Je pense qu'on peut s'en féliciter collectivement.

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions Saint-Chamond Pour Tous.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER)

LOCATIONS

DL20240065. CONVENTION AVEC HABITAT & MÉTROPOLÉ RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION PRÉCAIRE DU LOCAL SITUÉ AU 33 COURS MONTGOLFIER – AVENANT N° 1

M. le Maire : Nous allons passer à la délibération n° 17, sur une convention avec Habitat et Métropole. Andonella FLECHET.

Mme FLECHET : Il s'agit là, d'un avenant à la convention qu'on a signée avec Habitat et Métropole, relative à la mise à disposition précaire au profit de la commune, d'un appartement situé en rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 33 cours Montgolfier à Saint-Chamond. Cette convention a été signée le 19 février 2024, et viendra à échéance le 31 décembre 2026. Son article 4 « prix du loyer » prévoit notamment le versement d'une provision sur charges locatives comprenant, entre autres, le chauffage. Or, ce dernier est à usage individuel et non collectif.

Dès lors, il convient de modifier les termes dudit article, afin d'une part, de retirer le chauffage du listing des charges récupérables par Habitat et Métropole, et d'autre part, d'acter que la Commune prendra en charge le contrat d'entretien de la chaudière du local mis à disposition.

M. le Maire : Très bien. En effet, un partenariat entre les Restaurants du Cœur et Saint-Chamond. D'ailleurs, on a été invités avec Andonella FLECHET et Florence VILLEDIEU, à leur inauguration. Des locaux regroupés, il y avait un local pour l'espace bébé et un local pour l'espace, entre guillemets « adultes », aujourd'hui, ils n'ont plus qu'un seul local sur la commune de Saint-Chamond. Une vraie volonté de la part du président départemental, Antoine GERACI, qui a travaillé main dans la main avec Andonella FLECHET et le service vie associative, pour trouver une solution pour les gens qui aujourd'hui, sont dans le besoin, et qui ont besoin de cette association des Restos du Cœur. Ce sont de nombreuses personnes qui viennent chercher des denrées alimentaires, voire même parfois, au-delà, pour les enfants. Et malheureusement, parfois, le nombre ne fait qu'augmenter. Et on espère qu'à terme, il pourra diminuer. Cela voudra dire que la société se portera mieux.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité. Et Madame SURPLY et Madame ROBERT sont absentes du Conseil municipal donc, ne prendront pas part au vote.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 sans participations : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)

SUBVENTIONS

DL20240066. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION KILLIAN

M. le Maire : La délibération n° 18 pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association KILLIAN. La parole est à Florence VILLEDIEU, élue en charge des associations caritatives.

Mme VILLEDIEU : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues. En effet, cette délibération concerne une demande de subvention exceptionnelle pour l'association KILLIAN, connue et reconnue sur notre territoire et au-delà. L'association KILLIAN est un soutien important depuis 20 ans, par ses différentes actions pour des familles, des personnes en situation de handicap, âgées, ou en perte de mobilité. Alors, il faut savoir que depuis sa création, ce ne sont pas moins de 46 116 personnes tout de même qui ont déjà bénéficié de leur accompagnement et de leur aide.

Cette année, l'association KILLIAN sera présente au salon Handica Lyon 2024, qui se déroulera les 5 et 6 juin prochains, à Eurexpo. Ce salon a lieu tous les deux ans, et est le rendez-vous incontournable des acteurs du handicap et du grand âge. C'est une occasion pour les bénévoles de présenter son premier prototype de vélo appelé OMA, celui que vous voyez sur nos écrans. OMA a nécessité pas moins de 18 mois de travail. C'est un produit créé de façon associative sur notre commune, notre région, et qui est 100 % Français.

OMA sera présenté, exposé durant les deux jours. Ce salon ayant un rayonnement régional et national, c'est une opportunité de mener une action à haute visibilité. L'équipe de bénévoles souhaite profiter de l'ampleur de cet événement pour capter l'attention d'entreprises, de futurs partenaires, afin d'améliorer le prototype existant. Aussi toucher un nouveau public, le besoin d'augmenter leur champ d'action et de mettre en valeur leur travail, et aussi notre commune, car ils ne nous oublient jamais. Pour information, en 2022, Handica Lyon a réuni plus de 230 exposants, a reçu plus de 2 500 visiteurs à peu près.

Aussi, l'association KILLIAN sollicite la commune de Saint-Chamond pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle lui permettant de se doter de matériels nécessaires à la communication pour un bon déroulement du salon. Compte tenu du dynamisme de cette dernière, de ses actions menées en faveur des personnes en situation de handicap et du rayonnement du salon Handica, la commune de Saint-Chamond souhaite apporter son soutien à l'association KILLIAN par le biais d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal, à vous, Mesdames et Messieurs, d'approuver l'octroi de cette subvention exceptionnelle, d'autoriser le versement de cette somme attributaire, et d'imputer cette dépense correspondante au budget général de la Ville. Je vous remercie pour votre écoute et votre attention.

M. le Maire : Merci à Florence VILLEDIEU, pour cette présentation. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous approuverons cette délibération. Nous soutenons tout ce qui a été exprimé précédemment. Je prenais la parole, parce que je trouvais amusant que la Ville de Saint-Chamond, pour présenter l'association et présenter une piste cyclable, présente une piste cyclable qui n'est pas de Saint-Chamond. C'est significatif de, justement, les pistes cyclables à Saint-Chamond. Je ne sais pas si les personnes qui nous écoutent à travers leur ordinateur ou à la télé voient ces images, mais c'est très significatif. En même temps, l'association KILLIAN, il faut la soutenir et nous la soutiendrons.

M. le Maire : Je ne sais pas quoi dire, vous m'avez coupé la chique là. Florence VILLEDIEU.

Mme VILLEDIEU : Oui, je voulais vous répondre Monsieur MINNAERT, par rapport à votre réflexion, attention, que je ne prends pas mal. Il faut savoir que cette photo a été prise en Allemagne. Le prototype présenté ici n'est pas encore validé pour pouvoir rouler sur des routes officielles ou sur même des pistes cyclables de manière officielle. C'est une photo prise lors de la présentation et d'un tour d'Europe de l'association KILLIAN. C'est pour cela qu'aujourd'hui, ils vont aller faire leur possible pour pouvoir essayer de faire aussi valider ce prototype.

Alors, désolée pour la photo, on aurait pu en trouver une autre effectivement, mais voilà, après, il y a aussi des questions d'assurances. Par contre, je vous remercie beaucoup pour le soutien que vous portez à l'association et à cette délibération. Merci, Monsieur MINNAERT.

M. le Maire : Bruno CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Je veux juste quand même en parler parce qu'ils étaient avec nous à la fête du vélo l'année dernière, et ils ont bien emprunté nos pistes cyclables, on a roulé avec eux.

M. le Maire : En effet, sur nos pistes aussi, sur nos pistes cyclables, on a de belles pistes cyclables à Saint-Chamond. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Justement, à Saint-Chamond, il n'y aura pas d'aussi belles pistes cyclables, je n'en connais pas. Voilà l'exemple. S'ils ont pu peut-être rouler à Saint-Chamond, ils ont pu constater le manque de pistes cyclables. Parce que route de Lyon, je ne crois pas qu'il y ait une si belle piste cyclable. Non, vous avez fait l'option de la voiture et d'élargir les trottoirs à certains endroits.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, on dépasse un peu le sujet de la délibération. En effet, pour revenir sur le cœur et le salon Handica, il est vrai qu'il faut saluer toute l'action au quotidien de l'association KILLIAN à la fois, pour les enfants en situation de handicap KILLIAN, mais pas que ; c'est beaucoup d'argent qui était reversé aussi à d'autres associations d'enfants en situation de handicap, d'adultes. Donc, c'est beaucoup d'argent.

On est très heureux de les soutenir parce qu'ils vont parfois aussi, au-delà. Ils ont d'ailleurs, organisé la réception pour les échanges franco-allemands, jeudi soir, lors de leur arrivée à Saint-Chamond, nos amis de Grevenbroich. Ils participent aussi – et Bruno l'a dit aussi – aux

manifestations de la ville de Saint-Chamond. On peut toujours compter sur eux, et il est vrai qu'un gros travail est fait à la fois par la présidente, Valérie GONON et puis par Olivier CRESSIN, le papa du petit Killian, qui sont très actifs sur la ville de Saint-Chamond. Donc, c'est avec grand plaisir qu'on les accompagne sur ce prototype qui peut demain, être finalement quelque chose de super pour les personnes, au-delà des enfants, en situation de handicap.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je voudrais quand même appuyer aussi quelque chose par rapport à cette association. Ce qui est intéressant, c'est qu'ils sont partis d'un cas au départ, personnel, et qu'ils ont su aller dans une dimension beaucoup plus large, et qu'aujourd'hui, leur association a une vision pas que locale, mais aussi nationale, et elle travaille aussi avec d'autres associations. C'est tout le travail de ce que je dirais, du travail solidaire, auquel nous adhérons.

M. le Maire : Très bien. Nous sommes d'accord, Monsieur MINNAERT, sur ces dires, on se rejoint.

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

SUBVENTIONS

DL20240067. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PÉTANQUE SAINT-CHAMONAISE

M. le Maire : Nous allons passer au sport et je vous propose de passer la parole à Daniel FAYOLLE, adjoint aux sports, pour une subvention exceptionnelle pour la Pétanque saint-chamonaise.

M. FAYOLLE : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la pétanque adaptée. L'association Pétanque Saint-Chamonaise prépare un événement très spécial sur notre commune. Du 31 mai au 2 juin 2024, le site de Bujarret sera le théâtre du Championnat de France de para pétanque adaptée. Cette compétition accueillera plus de 400 participants venant de tout le pays, répartis en quatre catégories selon leur handicap. Ce championnat promet d'être une occasion de vivre ensemble, des moments d'émotions et de partage. L'association espère accueillir environ 800 spectateurs sur les trois jours, avec près de 200 éducateurs, et plus de 100 bénévoles prêts à s'investir pour cet événement d'ampleur.

Pour soutenir cette belle initiative, la commune propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association. Ce coup de pouce financier aidera à couvrir une partie des frais d'hébergement et de restauration. Cet événement est bien plus qu'un simple championnat. Il incarne des valeurs fortes d'inclusion, de convivialité et de respect, que nous portons toutes et tous. C'est une occasion unique de célébrer les talents de chacun et de s'inspirer des exploits de

nos sportifs. Je nous espère nombreux pour vivre ensemble cette grande fête de la pétanque adaptée.

M. le Maire : Merci à Daniel FAYOLLE, pour cette présentation. Il n'y a pas de question ? En effet, un bel événement à Saint-Chamond, et je tiens vraiment ce soir à saluer tout le travail de David GOMES, le président de la Pétanque saint-chamonnaise, de tous les bénévoles de la Pétanque saint-chamonnaise parce qu'il est vrai que ces trois jours, c'est un an d'organisation pour l'association. Il est important de le rappeler parce que c'est vrai qu'on va vivre trois jours merveilleux. Et je te remercie, Daniel, pour tes propos, parce qu'en effet, c'est bien de pouvoir se retrouver. D'ailleurs, la Pétanque saint-chamonnaise a organisé pendant de nombreuses années la finale régionale au boulodrome Albert Maitrias, donc c'est dans la continuité, avec ces championnats de France de para pétanque adaptés, des joueurs et des joueuses qui vont venir de la France entière, qui vont se déplacer ensemble. Donc, on espère vraiment qu'il y ait beaucoup de spectateurs.

Il y a eu un gros travail de préparation aussi, parce que 400 participants, 400 joueurs et joueuses à manger au même moment, le vendredi soir, le samedi midi, le samedi soir, c'est quelque chose d'assez important. 80 bénévoles qui vont être mobilisés durant le week-end, par la Pétanque saint-chamonnaise. Donc, on est heureux de les accompagner. Tout comme d'autres collectivités d'ailleurs, parce que nous ne sommes pas tout seuls, mais c'est vraiment un grand coup de chapeau à toute l'équipe de David GOMES, pour cette très belle organisation, en espérant qu'il y ait le beau temps et le soleil sur le site de Bujarret, du 31 mai au 2 juin 2024. Et bien évidemment, tous les Saint-Chamonnais, tous les élus du Conseil municipal sont invités à vous rendre pour ce tournoi qui, croyez-moi, donne d'agréables surprises. On l'a vu sur le tournoi régional organisé à Saint-Chamond avec de très, très, bons joueurs et de très, très, bonnes joueuses, donc voilà, tout ce travail est à saluer aussi.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

SUBVENTIONS

DL20240068. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION JEUNES SPORTIVES DE SAINT-CHAMOND

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à l'attribution d'une subvention pour les jeunes sportives.

M. FAYOLLE : Cette délibération concerne la jeunesse sportive. L'association des Jeunes Sportives de Saint-Chamond a récemment accueilli un événement marquant dans notre ville : le Trophée National Individuel de Gymnastique Féminine. Les 6 et 7 avril 2024, le complexe sportif André Bouloche a vibré au rythme des acrobaties de 300 gymnastes venues de tous les pays. Cet événement a rassemblé des talents de tous âges, des catégories benjamines aux juniors, représentant 80 associations différentes.

Grâce à l'engagement de plus de 75 bénévoles, les gymnastes ont pu montrer l'étendue de leurs compétences et nous offrir un spectacle époustouflant. Le trophée national individuel, c'est bien plus qu'une simple compétition ; c'est une célébration du travail acharné, de la persévérance et de l'esprit sportif. Plus de 400 spectateurs et accompagnants ont pu vivre ces moments de grâce et d'intensité aux côtés des athlètes.

Pour soutenir l'organisation de cet événement, nous proposons d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association. Cette aide financière permettra de couvrir une partie des frais d'accueil et de restauration des juges et officiels. Nous sommes fiers de pouvoir soutenir cette initiative qui met en lumière les valeurs de la jeunesse, du fair-play et de l'excellence sportive. Bravo à tous participants de l'association Jeunesse Sportive de Saint-Chamond, pour leur engagement et leur travail acharné.

M. le Maire : Merci à Daniel FAYOLLE pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Non, pas de question. En effet, une belle manifestation. Alors, celle-là, qui a déjà eu lieu, en effet, on peut saluer tout le travail des jeunes sportives, de son président, Dominique CHIRON, et de tous les bénévoles parce qu'il est vrai qu'il y avait de nombreux bénévoles en maillot jaune d'ailleurs, dans la Halle André Bouloche, et beaucoup de jeunes bénévoles. C'est à saluer aussi parce que parfois on parle de bénévolat, on se rend compte que cela se perd un petit peu. Et là, il y avait beaucoup de jeunes bénévoles présents pour une très belle compétition, qui est la compétition organisée par la Fédération sportive et culturelle de France, côté gymnastique, qui est juste en dessous des championnats de France de la FSCF.

D'ailleurs, après des échanges avec la vice-présidente présente ce jour-là, peut-être qu'à l'avenir, nous serons amenés à accueillir les finales des championnats de France FSCF de gymnastique. Qui sait ? Peut-être à l'Arena, demain, pourquoi pas, mais c'est important d'avoir ces compétitions de haut niveau qui attirent des gens finalement de la France entière, avec un niveau de compétition assez important, assez phénoménal, assez grandiose. Et il est vrai qu'on en prend un peu plein les yeux quand on va dans ces compétitions, parce qu'on ne peut pas dire que ce sont des sportives de haut niveau, mais pourtant, vu leur niveau, l'entraînement que cela demande finalement, et le quotidien qui est prenant pour la gymnastique. Donc, bravo à toutes les gyms qui ont participé à cette compétition et au trophée de France FSCF.

Philippe PARET, pour une non-participation au vote ? Philippe PARET ne participera pas au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (38 pour ; 1 Sans participation : M. Philippe PARET)

SUBVENTIONS

DL20240069. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CLUB SPORTIF DE SAINT-MARTIN-EN-COAILLEUX

M. le Maire : Enfin, toujours pour le sport, une attribution au profit de l'association du club sportif de Saint-Martin-en-Coailleux, Daniel FAYOLLE.

M. FAYOLLE : L'association Club Sportif de Saint-Martin-en-Coailleux prépare un événement convivial pour les amateurs de boules lyonnaises. Le 15 juin 2024, le boulodrome Jean Matricon, accueillera un concours mettant en lumière 16 doublettes, soit 32 joueurs licenciés des clubs sportifs. Cette journée promet d'être un moment de partage et de camaraderie, où chacun pourra montrer son adresse, tout en appréciant l'esprit d'équipe qui règne dans ce sport traditionnel. La compétition sera l'occasion de célébrer la passion des boules lyonnaises, tout en passant un agréable moment entre amis et supporters.

Pour garantir le succès de cet événement, nous vous proposons d'accorder à l'association une subvention exceptionnelle de 700 €. Cet appui financier aidera l'association à gérer certains aspects de l'organisation, assurant ainsi une expérience optimale pour tous les participants.

Nous vous proposons de soutenir cette belle manifestation, reflet de l'engagement et de la convivialité dans notre ville. Bravo au Club Sportif de Saint-Martin pour cette initiative qui promet de rassembler les amoureux de boule lyonnaise autour des valeurs fortes d'amitié et de compétition saine.

M. le Maire : Merci à Daniel FAYOLLE pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Non, pas de question. Pareil, on est heureux. On a soutenu tous ensemble la boule de pétanque, nous soutenons aujourd'hui aussi, la boule lyonnaise qui, je vous le rappelle, à un moment donné, aurait pu être aux Jeux olympiques 2024. Mais le comité olympique a préféré le hip-hop pour les JO de Paris, et il est vrai que c'est une association, et au-delà finalement de ce tournoi de boules lyonnaises qui est organisé – il y a tout le côté social aussi tout au long de l'année – par l'association quasiment 365 jours par an, avec de nombreux adhérents, parfois des gens qui sont seuls, parfois isolés.

Donc, il y a un vrai rôle social aussi, de ces amicales boulistes, si on peut les appeler comme cela, fait au quotidien sur le quartier de Saint-Martin-en-Coailleux, parce que le club sportif de Saint-Martin-en-Coailleux est à Saint-Martin-en-Coailleux vers le Plâtre, mais aussi de toutes les amicales que nous avons à Saint-Chamond et qui accompagnent au quotidien de nombreuses personnes. J'ai en tête les Enfants du Vieux Creux par exemple, sur le quartier du Creux. Et donc, il est important d'avoir ces associations-là pour pouvoir permettre le lien social.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES

DL20240070. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES SERVICES PÉRISCOLAIRES – MODIFICATIF N° 3

M. le Maire : Je vous propose que l'on passe à l'éducation, enfance, jeunesse avec le règlement général des services périscolaires. Une modification qui va nous être présentée par Florence VANELLE.

Mme VANELLE : Merci. Monsieur le Maire. Le premier règlement des temps périscolaires date de mai 2018. En début de mandat, ma collègue Sylvie THEILLARD avait organisé des réunions publiques et lancé une enquête auprès des familles qui utilisent ces temps périscolaires, que ce soit le matin à 7h30, la pause méridienne avec restauration, ou le soir après 16h30. Tous les acteurs de ces temps périscolaires : les parents, les équipes éducatives, le personnel auprès des enfants, les agents de service enfance jeunesse ont été entendus.

Forts des constats réalisés, il a été convenu de mener une simplification des modalités de fonctionnement, notamment au niveau de l'inscription et de la facturation. En annexe, vous trouverez dans son intégralité cette troisième modification du premier règlement.

Je vous propose, donc d'approuver le règlement général des services périscolaires et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. le Maire : Merci à Florence VANELLE pour cette présentation, et on peut aussi associer Juliette BOULLIAT qui travaille sur ces sujets avec Florence au quotidien.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions. Saint-Chamond Pour Tous, Europe Écologie Les Verts.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 Abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER)

SUBVENTIONS

DL20240071. SUBVENTION À L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-THÉRÈSE – CORRECTIF

M. le Maire : La délibération n° 23, toujours Florence VANELLE sur la subvention à l'école privée Sainte-Thérèse, c'est un correctif.

Mme VANELLE : Exactement. Le Conseil municipal du 22 janvier 2024 a délibéré au sujet de la fixation du coût élève pour l'année scolaire 2023-2024. Et pour l'école Sainte-Thérèse, du fait de l'inscription tardive en novembre de quatre élèves dont le service n'avait pas connaissance, il est convenu de verser une subvention complémentaire d'un montant de 2 872,29 €, qui correspond à quatre élèves : un scolarisé en maternelle, et trois en élémentaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver en référence au coût élève voté au Conseil municipal du 22 janvier 2024, le versement de la subvention complémentaire de 2 872,29 €, à l'école privée Sainte-Thérèse correspondant aux quatre élèves supplémentaires dans leur effectif.

M. le Maire : Merci, Florence, pour cette présentation. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Les effectifs des écoles varient tout au long de l'année. Des enfants arrivent, d'autres s'en vont au fil de l'année scolaire. Dans le cas de l'école privée du Creux, quatre enfants ont été inscrits, deux mois après la rentrée. Ainsi, vous ajustez à la hausse le forfait versé. Dans le cas inverse, des écoles rendent-elles le trop-perçu, quand leur effectif diminue au cours de l'année ? Comment expliquez-vous ces subventions pour cette école privée, alors qu'aucun cas similaire n'est apparu jusqu'à maintenant ?

Si telle est la nouvelle doctrine de votre majorité, il faut absolument informer les écoles publiques qu'au fur et à mesure des inscriptions d'enfants supplémentaires, elles peuvent obtenir pour chaque nouvel élève davantage de moyens.

Nous aimerions savoir qui a initié une telle demande : l'élue de votre majorité représentant dans les instances de cette école ou le directeur de l'école en question ? C'est la première fois que cela arrive.

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT, Florence VANELLE vous répondra après.

M. MINNAERT : J'aimerais rajouter que nous voterons automatiquement contre.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT vient de rajouter qu'ils voteront automatiquement contre. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Madame VANELLE, pour cette présentation. Je ne suis pas du tout dans la considération de mes voisins d'extrême gauche parce que je pense que c'est une erreur et que cela arrive. J'ai une question, pour faire juste un pas de côté, on a vu dans le compte administratif qu'on observait une baisse des subventions pour les écoles privées parce qu'il y avait une baisse du nombre d'élèves. Jusque-là, je crois qu'on est bon.

Mes questions sont : qu'en est-il du public, et comment on explique ces baisses d'inscriptions d'élèves, alors qu'on observe globalement plus d'habitants, et qu'on essaye justement d'attirer un peu plus, et que le choix souvent, se reporte plus facilement de manière globale – je fais une généralité, mais vous allez comprendre pourquoi – vers le privé. Vous n'aurez pas la réponse tout de suite, mais j'aimerais bien qu'on puisse voir en dehors du Conseil municipal, de savoir pourquoi il y a une baisse des élèves, parce qu'à l'observation globale, je ne trouve pas ça logique.

Donc, est-ce parce qu'on a une tranche de naissances qu'on a moins ? Y a-t-il une préférence pour le public ou pour le privé et s'interroger sur cette baisse assez consécutive ? Voilà, c'est tout, mais je n'attends pas de réponse maintenant et nous voterons pour.

M. le Maire : Peut-être, le collègue d'extrême gauche de Madame SURPLY, Monsieur MINNAERT, qui veut prendre la parole ? Posez toutes vos questions, ainsi Florence VANELLE répondra à toutes.

M. MINNAERT : Mais c'est la même question. Déjà, comme information, c'est que la baisse de l'enseignement privé est nationale, pas qu'à Saint-Chamond. C'est une baisse nationale. C'est plutôt une bonne image, et une bonne image de l'école publique.

Mais ce que j'ai besoin de savoir, c'est si cette mesure que vous faites, vous allez faire pour tout le monde ? Puisque c'est la première fois que cela arrive. Et qui en a été à l'initiative ? Parce que c'est quand même surprenant qu'un directeur vienne demander quelque chose qui n'a jamais été fait. Je veux dire, tous les directeurs à ce moment-là, de toutes les écoles privées et publiques, vont dire : « On vous informe qu'on a eu tant d'élèves en plus d'inscrits », ce qui arrive. Et je vous ai déjà donné un cas précis. Il y a eu d'autres écoles qui ont eu des élèves en plus cette année, et on ne leur a pas donné une augmentation.

M. le Maire : Très bien. Florence VANELLE va vous répondre. Madame MARQUET-MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Simplement pour dire que nous avons les mêmes questions que nos collègues écologistes, et que l'on votera contre aussi.

M. le Maire : Je n'ai pas entendu juste la fin. Vous allez voter contre ? D'accord. Florence VANELLE, pour des réponses.

Mme VANELLE : On prend ceux qui sont inscrits. Les inscriptions commencent en fin juin-juillet, et l'on part sur ce chiffre. En effet, là, il y a eu un problème avec le service, et ces quatre enfants n'ont pas été comptabilisés, ils sont arrivés après.

Après, pour répondre à Madame SURPLY, on peut en effet le travailler. Je ne sais pas trop comment, je ne vois pas comment on peut arriver à avoir des chiffres, mais cela peut être quelque chose que je note pour une commission.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Cela ne peut pas être un problème de service. Il y a des inscriptions qui sont arrêtées. C'est pareil, quand chaque année, toutes les écoles disent leur nombre qu'elles vont avoir au niveau du rectorat, et ce dernier a juste à partir de ce qui est déclaré à partir de telle date. Il ne vient pas rectifier au fur et à mesure dans l'année.

Là, cette école a eu quatre inscriptions après la date arrêtée, il n'y a pas de raison qu'eux bénéficient d'une augmentation alors que toutes les autres écoles qui ont eu une augmentation d'élèves n'en ont pas bénéficié. Pourquoi cette école-là en bénéficierait-elle plus que les autres ? Là, vous dites bien, ils ont été inscrits deux mois après. Cela prouve bien qu'au mois de septembre, ils ne faisaient pas partie de l'effectif. Et vous avez bien d'autres écoles qui ont eu des élèves comme cela, je pourrais en citer plusieurs. Donc, vous ne savez pas, et on va voter une délibération où la personne ne sait pas, et qu'il n'y a pas la règle pour tout le monde. Non, mais soit cette règle et pour tous les enseignants, mais je veux dire, vous allez avoir à gérer un problème à Saint-Chamond, si à chaque fois qu'il y a des élèves qui arrivent, des élèves qui repartent, on fait un ajustement financier, cela peut être important.

On peut même faire des changements en cours d'année, école privée, école publique, et cela va faire des changements de fond, voyez-vous ? Un coup, vous allez donner au privé, à un moment vous allez leur retirer, après, vous allez leur remettre. Quelque chose ne va pas dans cette délibération.

M. le Maire : Non, mais bon, ce qu'on me glisse dans l'oreillette, c'est qu'il y a peut-être eu une erreur des services, mais on va être plus que vigilants là-dessus, mais il n'y a pas d'argent versé en plus. Attendez, laissez-moi parler, on parlait de couper l'autre jour, je n'ai pas coupé. On va

quand même bien revérifier tout cela. Je vous propose qu'on vote cette délibération, et s'il y a un souci, on fera une rectification lors du prochain Conseil municipal, je ne suis pas inquiet là-dessus, mais on vous donnera peut-être par courrier, on va le noter au niveau de la direction générale, et puis du cabinet, une réponse précise du pourquoi du comment.

M. MINNAERT : Il y a une autre solution, c'est que vous reportiez au prochain Conseil municipal cette délibération. C'est une autre façon de voir les choses.

M. le Maire : C'est l'école qui va être pénalisée. En effet, je n'y vois pas d'inconvénient à ce que l'on décale cette délibération, même si le prochain conseil sera au mois de juillet, un 1^{er} juillet. À la limite, on pourrait la voter, et puis s'il y a quelque chose à faire derrière, on peut retrouver. Les services sont vigilants là-dessus, et on vous apportera une réponse.

Très bien. Je propose qu'on la vote, et puis s'il y a modification au prochain conseil, on reviendra dessus sans aucun problème et sans aucun souci.

Y a-t-il des votes contre ? Quatre votes contre.

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions de Madame SURPLY.

Je vous remercie pour cette délibération

Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour ; 4 Contre : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER ; 2 Abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)

ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

DL20240072. MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE D'ACTIVITÉ INTÉGRÉE DANS LA CRÈCHE CENTRE PETITE ENFANCE – CONVENTIONS

M. le Maire : Je vous propose la délibération n° 24, avec Juliette BOULLIAT, sur la mise à disposition d'une salle d'activité pour la crèche Centre Petite Enfance.

Mme BOULLIAT : Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération porte sur la mise à disposition d'une salle d'activité intégrée dans la crèche petite enfance. La crèche Centre petite enfance est dotée d'une bougeothèque, c'est-à-dire une salle d'activités équipées de matériels adaptés aux très jeunes enfants à partir de 2 mois et jusqu'à 4-5 ans. Cet espace permet de développer leur motricité, leur coordination et leur éveil. Les crèches municipales et le Relais Petite Enfance utilisent cet équipement.

Suite à la demande de plusieurs structures privées, il est proposé d'établir une convention de mise à disposition avec les modalités suivantes :

- pour la Micro-crèche Bébé et Compagnie, une fois par mois sur un créneau d'une heure et demie ;
- pour la Micro-crèche la Maison Champignon, une fois par mois sur un créneau d'une heure et demie également ;

- et pour le centre social de Lavieu, une fois par mois sur un créneau de deux heures.

La tarification proposée est de 200 € pour une heure et demie par mois, sur 11 mois, et de 250 € pour deux heures par mois sur 11 mois.

Pour le centre social de Lavieu, la mise à disposition est proposée à titre gratuit dans la mesure où la crèche bénéficie d'activités proposées au centre social auxquelles elle participe sans contrepartie financière.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document y afférent et d'imputer la recette correspondante au budget général de la Ville.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de question. En effet, une mise à disposition intéressante entre le public et le privé, l'associatif aussi avec le centre social de Lavieu, donc c'est plutôt une bonne chose pour les enfants.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL20240073. DÉNOMINATION DE VOIE

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 25, sur la dénomination de voie, et la parole est à Raphaël BERNOU.

M. BERNOU : Merci, Monsieur le Maire. Dans le quartier d'Izieux, il y a une impasse qui n'est pas dénommée. Donc, pour remédier à cela, nous avons associé les conseils citoyens de quartier pour choisir le nom de cette voie, et pour garder une cohérence avec le quartier, il a été choisi « Impasse de la Soie ».

M. le Maire : Merci, Raphaël. Bien, court, net et précis. Y a-t-il des questions sur cette dénomination d'Impasse de la Soie, au quartier du Creux ? Pas de question.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

ENVIRONNEMENT

DL20240074. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO) – BILAN DU PLAN D' ACTIONS POUR L' ANNÉE 2023 ET PRÉSENTATION DU NOUVEAU PLAN POUR L' ANNÉE 2024

M. le Maire : On va parler environnement et développement durable avec la délibération n° 26, sur la responsabilité sociétale des organisations avec Bruno CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Oui, merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

C'est une délibération qui revient chaque année, concernant notre bilan du plan d'action de l'année précédente, donc 2023, et puis également, le plan d'action 2024. La délibération se composera de deux parties, et en ce qui concerne le bilan du plan d'action 2023, on aura quelques exemples qui vous seront présentés par certains de nos collègues que je remercie par avance, et par moi-même.

Juste pour vous dire que depuis 2019, la collectivité a engagé cette démarche de responsabilité sociétale. Il s'agit de la responsabilité de notre collectivité vis-à-vis de ses impacts au niveau de ses décisions et de ses activités, tant sur le plan économique, social, qu'environnemental.

Par cette démarche, la collectivité s'efforce de concilier dans tout projet, ces trois dimensions en respectant, bien sûr, les intérêts mutuels des parties intéressées, que ce soit au niveau interne de la collectivité, des agents, et également externe, donc la population.

C'est une démarche d'amélioration continue qui nous engage sur le long terme. Je dois dire que c'est une démarche – et je le répète, notamment, Monsieur MINNAERT – globale, transversale, d'ensemble, qui touche tous les domaines d'intervention de la collectivité, et qui nous permet d'aboutir à des réalisations toujours plus vertueuses et surtout en phase avec les grands enjeux environnementaux et sociétaux.

Donc, une démarche RSO, c'est inscrire nos actions dans la durabilité. C'est prévenir, anticiper les risques que ce soit des risques financiers, humains, opérationnels, et réduire notre vulnérabilité face au changement climatique et également à l'évolution des attentes des citoyens.

Cette démarche contribue à rendre durablement notre territoire attractif, que ce soit par des aménagements, la préservation du patrimoine, de l'environnement et également la création d'emplois.

Elle place aussi et surtout, l'humain, au centre de ses préoccupations, par une cohésion interne, le dialogue avec des citoyens, avec les associations, les entrepreneurs, les commerçants. Et vous verrez dans le premier exemple que je vous présenterai sur 2023, un exemple d'action de travail avec les différents partenaires et les différents acteurs de notre territoire.

Mettre en place une démarche RSO, c'est anticiper une nouvelle manière de se comporter et d'entrer dans le monde de demain, faire en sorte – comme je le répète – que Saint-Chamond soit une ville durable et résiliente. Un plan d'action annuel structure cette démarche. Depuis son entrée dans la démarche, la collectivité vous a présenté quatre plans d'action. L'évaluation de la réalisation de ces plans est présentée, comme je le fais en Conseil municipal, dans le cadre du rapport annuel.

Le rapport annuel RSO 2023 a été distribué en annexe de la délibération, et propose, dans un souci de transparence, de présenter le bilan de l'avancement et de la réalisation de chacune des actions et des projets. À savoir que le rapport 2023 comporte 80 pages. Là, c'était vraiment dans un souci de transparence, vous avez tous les chiffres. Si vous avez besoin – je parle à l'opposition – de répondre à certaines de vos questions, sur toutes les activités de la ville et de la collectivité, vous avez la réponse, et surtout les chiffres. Donc, la démarche RSO touche l'ensemble de nos activités, de nos projets municipaux. C'est une démarche collective, et je le répète, portée par l'ensemble des élus et des agents.

Pour le plan d'action 2023 qui comptait 85 actions, nous en avons 31 qui ont été menées à bien et 54 qui sont engagées. Pour mémoire, en 2022, on avait 96 actions au total, avec 29 menées à bien, 57 engagées, et 10 non engagées. Donc, vous voyez que le plan d'action se réduit, forcément, par le fait qu'on mène à bien les actions. Et vous verrez qu'en 2024, nous n'avons pas créé de nouvelles actions. Ce qu'on veut, c'est jusqu'en 2025, pouvoir mener à bien toutes nos actions, et tous nos projets.

Pour illustrer ce plan d'action 2023, nous avons choisi de vous présenter certaines actions représentatives de la diversité du plan réalisé en 2023. Et je remercie les collègues qui vont présenter les différentes actions.

Alors la première. Il s'agit de la mobilisation des instances consultatives existantes et des structures partenaires autour de la démarche RSO. En gros, c'est le travail avec les différents acteurs du territoire, et c'est moi-même qui vous présenterai cette action.

Ensuite, nous aurons Pierre DÉCLINE, que je remercie, sur le thème de la préservation de l'environnement, qui va vous présenter le travail sur la labellisation Saint-Chamond, ville éco-propre et sensibilisation aux actions de propreté.

Et concernant les dynamiques locales, la mise en place d'actions en faveur des animaux dans l'espace public, qui vous sera présentée par Jean-Luc BOUCHACOURT, que je remercie également.

Et enfin, nous parlerons de la réduction de la consommation d'eau en termes de préservation de l'environnement que je vous présenterai.

Concernant l'émulation RSO sur l'ensemble de notre territoire. Nous travaillons avec différents partenaires, différents acteurs du territoire, l'objectif étant de diffuser, de sensibiliser et de travailler surtout, main dans la main avec les différents acteurs du territoire, notamment avec le monde éducatif dans un premier temps. Vous savez qu'il y a de nombreuses interventions dans les écoles, on en a eu 33 en 2023, que ce soit des animations en classe, des mises en place de jardins dans les écoles, la visite de sites. Là, je remercie Yohan CICHY et tous les agents du service espaces verts, qui sont vraiment investis, qui travaillent régulièrement avec les écoles.

Également, nous avons eu une journée technique à Saint-Chamond, dédiée au végétal local. Alors, il y a une petite erreur, ce n'est pas durable, au végétal local, en partenariat avec l'Agro Campus de Montravail et Loire Tourisme. Là, sur cette journée, on a eu la chance d'accueillir 70 participants, que ce soit des élus ou des techniciens de l'ensemble du département et même des départements limitrophes. Et ils ont eu le droit l'après-midi, à une visite notamment, du site de Novaciéries avec Yohan CICHY et le service espaces verts.

Également en partenariat avec la Grand'Grange. La réalisation, la fabrication et la mise en place, de douze panneaux par les éco-délégués et qui seront installés en ville. Il s'agit de panneaux de sensibilisation autour de l'environnement, avec des petits slogans que l'on mettra en place au niveau de la ville.

Et également, la participation de la Ville à la commission RSO de la MFR, la Maison familiale et rurale à Izieux, puisque la MFR porte une démarche RSO, et que nous – la même chose –, nous travaillons main dans la main, et nous assistons à leur commission.

Également, une émulation autour d'événementiels et de rencontres. Il s'agit d'une convention, on a une convention de partenariat avec le Festival Groseille et Ciboulette depuis l'année dernière, qui va se dérouler début septembre, le premier week-end de septembre, devant la médiathèque. On a un petit stand Ville aussi, sur ce festival, qui propose de nombreuses conférences, stands, autour de la transition écologique.

Également, un autre salon « Demain Autrement » que nous avons organisé en 2023, où on a accueilli 37 partenaires extérieurs, et où nous avons 15 services de la Ville présents. Sachant qu'on a eu plus de 600 personnes lors de ce salon « Demain Autrement ».

Une participation de la Ville également à la journée Forum de l'Eau à Chambœuf, organisé par les Amis du Treuil. Ils ont des adhérents à Saint-Chamond qui nous ont invités sur ce forum de l'Eau, sur la thématique gestion de l'eau et donc, nous avons des représentants de la Ville.

Une participation également au Forum de la Transition Énergétique, le Plan Climat, organisé par Saint-Étienne Métropole, et qui s'est fait cette année à l'Arena, en fin d'année, au mois de décembre.

Et puis, bien sûr, notre programmation d'ateliers durables 2023-2024 qui propose une quarantaine de dates sur différentes thématiques autour de la transition écologique.

Troisième type de partenariat, ce sont les acteurs de la biodiversité. Là, je souligne l'investissement de mon collègue Yves ALAMERCERY, sur cette thématique, avec une participation à l'élaboration de la charte biodiversité, avec un montage du partenariat avec le conservatoire botanique, un travail avec le conservatoire botanique pour l'implantation de végétal local. Nos espaces verts sont vraiment avancés sur le fait de développer le végétal local en ville. Vous pouvez avoir aujourd'hui sur vos massifs, dans toute la ville, une table ronde autour de la stratégie biodiversité de la ville avec la Métropole, le parc du Pilat, France Nature Environnement, la LPO, et la Fédération de Chasse, à l'occasion d'une conférence d'ateliers durable sur la thématique de la biodiversité, où on avait une association, Arthropologia, qui nous a fait une conférence vraiment très bien sur les enjeux en termes de biodiversité.

Un partenariat avec l'Agence de l'eau et le marathon de la biodiversité organisé avec la Métropole et la Fédération des Chasseurs de la Loire et les agriculteurs, notamment en grande partie sur la plantation de haies.

Puis, enfin, un partenariat avec France Nature Environnement dans le cadre de la restauration et la création de mares, chère à notre ami Yves ALAMERCERY également.

Voilà les troisièmes types d'acteurs.

Enfin, des partenariats avec nos acteurs économiques. Lors de la quatrième édition des Rendez-Vous Business en avril 2023, nous avons pu présenter la démarche RSO de la ville. La thématique étant la RSE, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, et organisée avec le service attractivité, et je remercie ma collègue Stéphanie CALACIURA, pour cet accueil ce jour-là.

La participation également de commerçants et d'entreprises au salon « Demain Autrement » et l'intervention de restaurateurs. On avait fait un appel d'offres pour intervenir au niveau de notre salon, avec des restaurateurs qui se sont inscrits dans une démarche écoresponsable.

Également – alors là, cela va être pour 2024, mais je vais en parler quand même – le projet de concours « les Trophées de la RSE et du Développement Durable ». C'est porté aussi par le service attractivité, qui va être dédié à la valorisation des démarches écoresponsables de nos commerçants. Le concours a été lancé et on aura la remise des récompenses le jour de notre salon « Demain Autrement » deuxième édition début octobre.

Voilà pour cette partie sur le travail avec nos acteurs.

Et maintenant, je vais donner la parole à Pierre DÉCLINE qui va vous parler de la production des déchets et des actions de valorisation labellisation Saint-Chamond ville éco-propre.

M. le Maire : En effet, les E 36 et D 77.

M. DÉCLINE : D 79. Merci, Monsieur le Maire, merci, Bruno.

La Ville a adhéré en 2023, à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, avec l'obtention de la première étoile. Dix-huit sites sont répertoriés, et inventoriés, de 400 m² chacun. Un relevé par mois par deux agents ASVP, à partir de 13 items qui déterminent le type de déchets, et qui déterminent un indicateur objectif de propreté en IOP. Bonne collaboration et réactivité entre les services PM et le service propreté, et une meilleure adaptabilité du service. Échanges entre collectivités adhérentes sur les problématiques qui peuvent être similaires.

La Ville a déposé un dossier pour l'obtention de la seconde étoile d'un plan d'action. La remise des trophées aura lieu le 29 et le 30 mai à Lyon. Donc, nous serons présents avec Olivier GURRET, Anne-Claire CHARRE et Yohan CICHY.

Les principaux axes de ce plan sont :

- la propreté canine, action D 7 ;
- c'est la rénovation et l'harmonisation des sites, 10 rénovations complètes sur les 21 canisettes existantes ;
- la mise en place systématique de distributeurs de sacs, corbeilles et signalétique rappelant les consignes d'utilisation à chaque endroit ;
- la mise en place de campagnes d'information ponctuelles précisant le montant de l'amende relative aux déjections canines.

Après, nous passons à la gestion de certains déchets spécifiques, en partenariat avec Saint-Étienne Métropole et CITEO, dans la lutte contre les déchets abandonnés, et déployer des solutions dans la lutte contre les déchets d'emballages alimentaires, sur des sites bien spécifiques, parcs à forte fréquentation, abords de lycées et de collèges.

Après, nous allons travailler sur l'intégration du mobilier de propreté au fonctionnement des espaces. Afin que les équipements de collecte soient le plus efficaces possible, leur positionnement dans l'espace public est analysé pour être en adéquation avec les besoins des usagers. Ainsi, le service de propreté urbaine procède désormais à des phases de mise en place temporaires qui permettent de préciser si l'emplacement retenu est le plus pertinent. Et je rajoute, à la demande de certains citoyens.

Après, nous passons à la multiplication des actions de communication pour sensibiliser. Donc,

- journées de sensibilisation au ramassage et au tri des déchets ;
- organiser ou accompagner, afin de sensibiliser les habitants sur la propreté au sein de la commune et de leur quartier ;
- opération de nettoyage du quartier sur la commune avec des enfants sur les temps scolaires ou des associations.

Après, nous allons passer au marché. Les commerçants participants ont l'obligation de ne laisser aucun déchet. Cette action renforce la responsabilité de chacun. Cette pratique est aussi mise en œuvre pour les vide-greniers, et une réflexion est en cours pour impliquer les associations organisatrices d'événements, afin d'améliorer leur prise en compte des déchets qu'elles génèrent.

Et la caractéristique et gestion des dépôts sauvages. Ces regroupements de matériaux de déchets polluants sur l'espace public font l'objet d'une attention particulière et d'une concertation permanente dans leur gestion. Le service de proximité recense les signalements, le service de police municipale constate et mène une phase d'investigation pour recueillir des éléments pouvant permettre d'identifier les auteurs.

Et les différents acteurs de terrain, service de propreté urbaine, bailleurs sociaux, gestionnaires de copropriétés se coordonnent pour les enlèvements.

Et je tiens à remercier Yohan CICHY et son équipe, ainsi que les espaces verts, pour la tenue de la propreté de la ville qui, aujourd'hui, est quand même, plus respectant, donc merci. Je passe à la main à Bruno.

M. le Maire : C'est à Bruno.

M. CHANGEAT : Un grand merci, Pierre, pour cette présentation. Je vais tout de suite donner la parole à Jean-Luc BOUCHACOURT, qui va nous présenter la mise en place d'actions en faveur des animaux dans l'espace public.

M. le Maire : Juste avant, en effet, on va essayer de décrocher la deuxième étoile à Lyon à la fin du mois. Puis, si on a la deuxième étoile, pourquoi pas la troisième étoile de la Ville éco-propre en 2025. Jean-Luc BOUCHACOURT.

M. BOUCHACOURT : Oui, merci. Dans le cadre de ce critère sur le bien-être et le respect des animaux dans la ville, plusieurs actions ont été menées en 2023.

Il y a eu, notamment, la poursuite du développement des pigeonniers contraceptifs, après les deux pigeonniers contraceptifs installés : un sur le quartier de Saint-Julien, financé par Habitat Métropole, et l'autre, square du Janon, un troisième a été mis en service dans les combles de la mairie. Avec un aménagement réalisé par les élèves de la Grand'Grange, dans le cadre d'un projet pédagogique.

Les premiers résultats sont très encourageants, avec une cinquantaine de pigeons qui se nourrissent par jour dans chaque pigeonnier. Le reste aura sa nourriture à l'extérieur avec du nourrissage sauvage, avec par exemple du pain donné ou dans les poubelles. Et on a une niche écologique qui est donc acquise, à savoir qu'il y vit environ 90 pigeons avec 15 femelles nidifiantes, et donc une colonisation à hauteur de 55 %. Soit une colonie standard au bout d'une année, avec de la place pour attirer d'autres pigeons. À savoir qu'à 100 %, le pigeonnier serait saturé.

Sur cette phase de lancement, il y a eu une régulation par secouage des œufs de 55 pigeons, soit une réduction de 104 pigeons. Sachant qu'environ 50 % de ces pigeons auraient donné des femelles qui auraient donc, eu des couvées dans les années futures. Pour information, un couple des pigeons donne théoriquement naissance à 14 pigeons la première année, ce qui entraîne la naissance de 84 pigeons la deuxième année, et de 152 la troisième année. C'est un projet qui fonctionne bien dans la régulation passive des pigeons.

On a eu également la création et la diffusion de la carte « Je Protège Mon Animal » auprès des réseaux de partenaires, cliniques vétérinaires et espaces animalerie, ainsi que des guides de l'animal. Et ces deux documents sont téléchargeables sur le site internet de la ville.

Il y a eu la seconde édition de la journée du chien, le 29 avril 2023, sur Novaciéries avec une quinzaine de partenaires, une fréquentation d'environ 1 000 personnes. L'édition 2024 aura lieu – je vous l'annonce – le 19 octobre 2024. J'ai préféré décaler la date en raison des fortes chaleurs qu'on peut rencontrer au mois de mai et au mois de juin. Tout cela pour le bien-être et la sécurité de nos amis les toutous.

Il y a eu aussi un travail sur la création d'un guide de l'animal pour et par les enfants. C'est un guide qui abordera la sensibilisation au bien-être animal, au respect de la cause animale, à la transmission des valeurs de citoyenneté. Et ce travail est mené avec des enfants du centre de loisirs de Pablo Neruda. Je compte beaucoup sur les enfants pour faire évoluer les mentalités et le regard sur les animaux.

Il y a eu aussi des campagnes de sensibilisation. Deux campagnes contre l'abandon, mais également sur le comportement à adopter sur la chaleur dans les véhicules.

Puis aussi, la création d'un deuxième Caniparc au rond-point du Maréchal de Lattre de Tassigny. Donc, actuellement, on a deux Caniparcs qui rencontrent un franc succès. Les utilisateurs de ces parcs ont même créé une page Facebook ; il y a plus de 230 personnes qui sont actives dessus, qui en profitent pour se donner rendez-vous sur le parc, ou même après, aller faire des randonnées avec leur animal.

Et pour finir, on a une mise à jour faite régulièrement sur le quiz sur les animaux, sur la borne numérique qui est installée au parc Labesse de Saint-Chamond.

Voilà, les principales actions qui ont été menées pour les animaux dans la ville.

M. le Maire : Merci, pour cette présentation. Bruno.

M. CHANGEAT : Merci. Merci à Jean-Luc BOUCHACOURT pour cette présentation. Donc, je vais finir en termes de préservation de l'environnement, sur le thème de l'eau.

En effet, en 2023, on a vraiment voulu renforcer ces actions sur la gestion de la consommation des ressources en eau, qui est un enjeu fort aujourd'hui. Et nous avons eu une réflexion collective autour d'un certain nombre d'actions du plan que nous avons déjà, et on en a rajouté quelques-unes. Un groupe de travail s'est réuni, notamment avec mes collègues Yves ALAMERCERY et Jean-Marc LAVAL, sur différentes thématiques :

- l'utilisation de l'eau rejetée à la piscine ;
- le déploiement des solutions de suivi intelligent des consommations d'eau potable, notamment par nos espaces verts ;
- expérimentation de nouvelles méthodes d'arrosage ;
- le réemploi de l'eau dans les bâtiments municipaux ;
- et plus largement donc, la gestion de l'eau sur la commune.

On vous a mis un petit tableau pour vous montrer que s'agissant de la consommation d'eau de la commune, on a une évolution entre 2022 et 2023, en termes de consommation pour montrer qu'on fait de gros efforts là-dessus.

Les espaces verts qui passent de 20 500 m³ en 2022, à 13 000 m³ en 2023, et je vous expliquerai, grâce à quelles techniques ils arrivent à réduire.

La piscine. Alors, malheureusement, la piscine, c'est toujours le même volume. Au niveau des vidanges, on a toujours le même volume d'à peu près 10 000 m³.

Puis nos bâtiments également. La consommation d'eau au niveau de nos bâtiments à 67 500 m³, passent à 59 100 m³.

Comme vous le disait tout à l'heure Régis CADEGROS, en présentation au niveau du budget, on a des économies en termes de consommation d'eau, on passe de 98 000 m³ à 82 000 m³.

Au niveau de notre piscine, on a deux vidanges par an : en avril, et en septembre, c'est à peu près 3 000 m³ par an qui sont vidés. Au niveau journalier, l'apport d'eau, on a une consommation d'eau de 90 l par jour et par baigneur, soit à peu près 7 000 m³ par an. Alors, je vais vraiment remercier les services, là, pour ces chiffres, notamment le service bâtiment et Florent BASSET, pour m'avoir apporté ces chiffres.

Aujourd'hui, l'objectif est qu'on avait pensé à un moment donné, au niveau des vidanges, réutiliser de l'eau de vidange, la stocker, sauf qu'en termes de volume, il y a un trop gros volume, et donc on ne peut pas tout stocker. On s'oriente aujourd'hui sur le stockage journalier, parce que vous savez que chaque jour, l'eau est renouvelée, et on a une perte chaque jour. Donc, c'est de créer des récupérateurs, une cuve pour récupérer ce volume d'eau d'à peu près 20 m³ par jour qui seront utilisés par nos services espaces verts et propreté.

La gestion de l'eau sur la commune par les services espaces verts et propreté. Vous avez les chiffres, c'est 58 compteurs quand même, 91 programmeurs, 220 électrovannes. On a 100 circuits de pelouse, 43 pour les massifs de fleurissement horticole et 77 pour des massifs vivaces et arbustifs. Bien sûr, l'utilisation dans le nettoyage des rues, avec une eau puisée sur une borne d'eau brute pour nos deux laveuses.

Les solutions, quelles sont-elles ?

On a tout d'abord le déploiement qui est en cours d'une solution connectée pour gérer à distance les programmations et superviser les consommations. On a deux stations 3G qui couvrent le centre-ville et la traversée de ville. Là, on va pouvoir surtout évaluer, voir nos consommations, et surtout aussi, détecter les fuites par exemple. Donc, intervenir tout de suite dès lors qu'il y a une perte importante ou une fuite.

Une autre solution, c'est l'abandon de la technologie d'aspersion, c'est-à-dire l'arrosage, on va dire, classique, où on avait une forte perte en termes de volume, au profit du goutte-à-goutte, y compris pour certaines pelouses. Le goutte-à-goutte, avec une consommation plus basse.

L'adaptation de la palette végétale avec l'utilisation de végétal local qui va déjà être adapté à nos territoires, et également des espèces adaptées au réchauffement climatique, et la technique du paillage qui se fait depuis plusieurs années.

Également, cela est assez récent, l'expérimentation d'arbres de pluies. C'est que la fosse de plantation de l'arbre est dimensionnée en surface pour gérer une partie des eaux de ruissellement, donc c'est l'utilisation des eaux de ruissellement quand il pleut beaucoup ou quand il pleut tout court pour favoriser le développement de l'arbre et la biodiversité. Donc, c'est pour pouvoir utiliser cette eau qui part souvent aux égouts, à la rivière, l'utiliser pour l'arrosage directement sur nos espaces verts.

Pour faire baisser les volumes d'utilisation d'eau, c'est l'évolution sur la fréquence et les sites lavés pour considérer les enjeux de préservation de la ressource, c'est-à-dire, c'est ne plus laver systématiquement toutes les rues de la ville, mais en fonction des besoins. Donc, il y a du phasage, et finalement, une rue qui est déjà propre, qu'on n'a pas besoin de laver, on la reporte, etc., donc on utilise moins d'eau.

Puis c'est le respect de cet arrêté sécheresse qui est activé maintenant. Malheureusement, il a été activé cet été, mais cela risque de se renouveler, qui nous contraint aussi. Et où l'on met la priorité sur nos îlots de fraîcheur, et nos îlots de fraîcheur, ce sont nos parcs : le parc Nelson Mandela et le parc Labesse, où nous pouvons arroser.

Ensuite, je vous parlerai du réemploi de l'eau dans les bâtiments municipaux. Aujourd'hui, on a des récupérateurs d'eaux de pluie installés, notamment dans les écoles, et des jardins ouvriers. On fait un inventaire chaque année. L'objectif est d'intégrer dans le cahier des charges des démarches de travaux qui concernent nos bâtiments, de clauses sur le traitement, la valorisation des eaux, et notre premier bâtiment sur lequel on va tester cela, c'est le prochain chantier sur le centre social d'Izieux-le-Creux, où on va avoir des solutions de récupération d'eau.

Enfin, c'est bien sûr, la formation des techniciens sur ce sujet important, pour que les pratiques soient plus naturelles et intégrées directement au projet dès la base du projet.

On en a fini pour la présentation des actions, mais on tenait à présenter quelques actions, parce que cela montre un peu la diversité de nos sujets et nos thématiques, et l'investissement de tous nos élus dans cette démarche RSO.

Maintenant, vous parler du nouveau plan d'action 2024.

Là, je ne l'ai pas fait au départ, mais je veux remercier quand même, Anne-Claire CHARRE, responsable du service RSO, qui est très investie au niveau de cette démarche, qui va vers les

services récupérer les chiffres et les données d'évaluation chaque année. Donc, c'est un gros travail, et je voulais vraiment lui dire un grand merci.

À cette phase de la démarche, notre nouveau plan d'action 2024 proposé, vous l'avez eu en annexe de la délibération, sera le dernier d'un cycle de cinq ans. Depuis 2020, on va avoir cinq plans. On a donc proposé, comme je vous l'ai dit en introduction, de ne pas introduire de nouvelles actions au plan, mais d'inscrire la finalisation de toutes les actions en cours. C'est pour cela que l'on va compter seulement, par rapport au plan précédent, 54 actions.

À noter également qu'en 2025, cette année sera consacrée à l'évaluation des cinq plans d'action l'année prochaine, donc les cinq plans de 2020 à 2024. Et on va reprendre l'autodiagnostic que nos prédécesseurs avaient fait, avaient réalisé en 2019, et qui avait permis de dresser un état des lieux de nos pratiques, de la collectivité, je sais que certains de mes collègues, et même de l'opposition, avaient peut-être participé à cet autodiagnostic concernant les cinq critères :

- la gouvernance ;
- les ressources humaines ;
- l'aménagement durable ;
- les dynamiques locales ;
- la préservation de l'environnement.

Et c'est à partir de ce document état des lieux que l'on va finalement se reposer les mêmes questions. À l'époque, on avait créé le premier plan à partir de l'état des lieux, et là, en 2025, on va se reposer les mêmes questions et bien sûr, s'autoévaluer, et voir comment on a progressé. Enfin, je le souhaite, je pense qu'il n'y aura pas de soucis, mais dans tous les domaines et sur tous les thèmes.

Ce bilan 2025 permettra aussi d'analyser, de définir de nouvelles orientations, et bien sûr, la démarche RSO nous survivra, continuera au sein de la collectivité pour la suite.

Donc, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport annuel 2023, et de voter le plan d'action RSO 2024. Merci, pour votre attention.

M. le Maire : Merci, à Bruno CHANGEAT, pour cette présentation détaillée, mais il est important de rentrer dans des exemples concrets de la démarche de responsabilité sociétale des organisations. Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Cette année, j'avais trouvé que l'inventaire à la Prévert était plutôt moins long, mais j'ai quand même trouvé la présentation un peu longue. Vous décidez de vous concentrer sur les actions déjà programmées non menées à terme ou non engagées. Il n'en reste pas moins qu'aucune ligne directrice ne se dégage : les actions estampillées RSO viennent en plus de vos choix quotidiens et ce plan RSO 2024 reste à l'image des précédents. Il montre que vous agissez sans mesurer sérieusement l'impact de vos décisions et activités sur le plan économique, social et environnemental, en un mot, écologique.

Alors, je vais faire comme vous, je prends un peu des exemples, mais je vais être beaucoup moins longue.

L'action A 21, qui vise à intégrer les notions de développement durable et de responsabilité sociale dans les marchés publics. Cela nous laisse penser qu'aujourd'hui, aucun critère social et

environnemental un peu sérieux n'est défini dans le cahier des charges des marchés publics de la Ville.

L'action C 54. Alors, cela est un projet de signalisation dynamique d'accès au stationnement. C'est la voiture en priorité, toujours la voiture. Avec là, en plus, une débauche de technologie : il y a des capteurs installés dans le sol des places de parking, des panneaux lumineux, des liaisons informatiques, tout cela pour permettre de faire circuler encore plus de voitures dans la ville. Là, on est vraiment dans l'irresponsabilité sociétale de la municipalité.

L'action D 51, au chapitre sécurité, qui concerne le plan de sauvegarde municipal, le volet nucléaire n'est toujours pas finalisé. Pour dépenser des dizaines de milliers d'euros en caméras de surveillance, alors là, il n'y a pas besoin de plans, déclinés en objectifs, sous-critères, orientations, là, pas de problème. Je voudrais rappeler que l'entrée de Saint-Chamond dans le périmètre de sécurité de la centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice-l'Exil date de l'été 2019. Cinq ans plus tard, la déclinaison courramiaude du plan particulier d'intervention n'est toujours pas prête. On voit bien que l'investissement en faveur de la sécurité des habitants est à géométrie variable.

Puis, vous notez que vous poursuivez les actions en faveur de la biodiversité en ville et favorisez le bien manger, mais vous ne planifiez aucune action en 2024, alors que ce sont là, deux leviers puissants pour relever les défis sociaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés.

Après, il y a les actions reportées en 2025. Je vais en donner quelques exemples encore.

Il y a « identifier les acteurs potentiels de projets d'économie circulaire », et pourtant il y a des porteurs de projets qui attendent, depuis longtemps déjà, des réponses à leurs demandes.

Il y a la Cité de la mémoire industrielle. Alors, celle-là, verra-t-elle le jour, avant que les bénévoles qui font un travail remarquable de conversation des outils et machines, de mise en valeur des procédés de fabrication, de rappel des luttes ouvrières, avant qu'ils soient découragés ?

Il y a l'élaboration d'un plan de cheminement piéton alors qu'il y a des associations qui vous ont déjà fait des propositions.

Il y a le suivi de la programmation d'aménagement des pistes cyclables. Et voilà, cela est la blague du plan vélo qui attend depuis dix ans dans des cartons sans doute au grenier de la mairie ; on ne les voit toujours pas arriver.

Et le plus cocasse, c'est l'action E 46, qui est de définir une stratégie sur la place de l'arbre en ville. Enfin, vous semblez réaliser que vous avez coupé sans réfléchir, des arbres pas toujours atteints de maladie, et que planter de jeunes arbres sur des places recouvertes de béton désactivé est loin d'être suffisant.

Alors, ce plan RSO 2024 n'infléchit pas significativement votre ligne politique pour que Saint-Chamond prenne sa part de responsabilité dans la nécessaire transition écologique. Il tente de vous donner bonne conscience, tant vos choix quotidiens vont à contresens de l'histoire. Nous nous abstiendrons.

M. le Maire : Très bien. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Monsieur CHANGEAT, merci pour ce long et complet descriptif. J'adore votre voix, je vous aime beaucoup, vous le savez, je vous apprécie beaucoup.

M. le Maire : Déclaration d'amour d'Isabelle SURPLY pour Bruno CHANGEAT.

Mme SURPLY : Voilà, vous le savez, j'apprécie votre investissement dans cette démarche RSO, vous savez ce que nous, au groupe, pensons de cette démarche RSO qui, je le répète assez souvent, a des pendants assez infantilisants, des obligations un peu contraignantes. Attendez, on en débattrait après mais je ne vais pas revenir là-dessus.

Mais le problème que j'ai, là, ce soir, c'est que j'adore votre voix, elle est suave et douce, mais la dernière commission à laquelle je n'ai pas pu me rendre et pour laquelle je me suis excusée, date du vingt décembre 2023. Vous avez parlé – je me suis renseignée par mes collègues – d'un budget vert et du bilan du salon, etc. Ne pourrait-on pas, s'il vous plaît, quelques jours avant le prochain Conseil municipal quand il y a de gros dossiers comme cela, en parler entre nous, que l'on puisse refaire et retransposer la substantifique moelle à ceux qui nous écoutent, et même, par pitié pour les services, ou pour ceux qui viennent, parce que c'est très long. Mais je n'ai pas dit que c'était inintéressant, attention, on ne va pas me faire dire ce que je n'ai pas dit, mais voilà, c'est encore une fois, quelque chose que je déplore dans ce travail de commission municipale, qu'il n'y a pas de manière assez fréquente, et où, quand moi, je ne peux aller, je me renseigne pour voir ce qui a été abordé ou non.

Donc, je ne vais pas vous supplier parce que sinon cela va faire mauvais genre, mais pourrions-nous, pour cette commission qui est très grosse, nous retrouver un peu plus fréquemment ? Je suis désolée de vous prendre comme cela, de cours, et de vous réveiller un peu, mais voilà, c'était très long.

Je ne rentrerai pas dans les détails, j'ai deux questions. Les arbres malades avenue de la Gare, je n'ai pas eu ma réponse tout à l'heure, je voulais savoir ce que vous comptiez en faire.

Et le deuxième point, je suis désolée, on a parlé propreté, mais le Château du Jarez, le parc est sale. Que comptez-vous faire ? Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien. Madame MASSARDIER.

Mme MASSARDIER : Je vais être très brève. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je ne peux pas m'en empêcher. Je salue avec un grand désespoir, votre habilité à présenter avec beaucoup de valorisation et d'autosatisfaction, des actes et des initiatives qui sont, certes, très valeureuses et intéressantes, mais qui ne suffisent pas à cacher et compenser les atteintes et les immobilismes qui mettent en péril la transformation fondamentale et structurelle nécessaire à une véritable transition écologique. Nous nous abstiendrons, car ce n'est pas ce soir que nous pourrions nous entendre sur l'urgence de changer nos comportements, notre manière d'envisager la préservation du vivant.

Donc, voilà, je suis un peu triste parce qu'on n'est pas sur la même longueur d'onde. Je ne peux pas critiquer ce que vous faites parce que je pense que c'est inévitable, mais ce n'est pas de cela qu'on parle quand on parle de changer nos manières de vivre. En tout cas, ce n'est pas comme cela qu'on l'envisage.

M. le Maire : Très bien. Bruno CHANGEAT va vous apporter des réponses.

M. CHANGEAT : Il y a beaucoup des éléments, donc je vais essayer d'être concis.

Madame MASSARDIER, il n'y a pas d'autosatisfaction. Là, on vous a présenté des actions concrètes, des choses que l'on fait, peut-être qu'à vos yeux, nous n'en faisons pas assez, mais « celui qui déplace des montagnes commence par déplacer de petites pierres », disait Confucius.

Je pense que nous avons, depuis quatre ou cinq ans, montré qu'on avançait dans cette démarche RSO, que ce soit les élus, mais également nos agents, nos services. Venez rencontrer, comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure, et on invite tous les membres de l'opposition à venir rencontrer nos services espaces verts notamment, voir l'investissement, l'engagement et leurs compétences surtout. Vous parlez des arbres, alors, je vais répondre à Madame SURPLY, sur le suivi des arbres, avenue de la Gare, donc ils sont suivis, il y a des traitements réguliers concernant le tigre du platane qui sont des traitements naturels également, donc il faut pallier aussi, ne pas utiliser de produits chimiques, mais également soigner nos arbres. Les arbres sont donc suivis. On a l'ONF également, on se fait accompagner de l'ONF, donc comme il a été dit encore une fois, on ne coupe pas des arbres, comme ça, pour couper des arbres. Et je peux vous dire qu'on ne va pas dire à nos services espaces verts : « Écouter, vous couper les arbres là, parce qu'on n'en veut plus », non, ce n'est pas cela la réalité. La réalité, c'est qu'on poursuit des aménagements, on a des aménagements de place, on avance en fait, au niveau de la ville parce qu'il faut la développer également, mais tout en préservant notre environnement. Vous savez très bien qu'au niveau des arbres, qu'un arbre en ville n'a pas l'espérance de vie d'un arbre à la campagne. Donc, on a un suivi, et puis certains, bien sûr, sont malades ou meurent, et à ce moment-là, forcément oui, on est amenés à les couper, mais on ne coupe pas des arbres comme cela.

Après, pour répondre à Madame SURPLY, notre démarche n'est pas d'imposer, c'est vraiment inciter, inciter, vraiment, et on est dans une démarche positive, justement, et non pas créer une contrainte. C'est pour cela qu'on a pas mal d'actions, c'est un peu des détails, mais de sensibilisation, parce que c'est pour essayer de créer une émulation également au sein de la population, parce que je pense que c'est tous ensemble qu'on est plus fort.

Au niveau des commissions RSO, je déplore votre absence, je vous remercie pour ces compliments, mais j'aimerais vous voir plus souvent du coup. On se réunit, on essaye de se réunir trois fois par an. Si, la commission, c'est trois fois par an.

Donc, là, il est vrai qu'au niveau timing, on aurait pu faire une commission de présentation de ce rapport, mais le mois de mai étant ce qu'il était, c'était un petit peu compliqué cette année.

Madame SIMONIN, je ne vais pas répondre à toutes les actions que vous avez pu prendre, mais notre démarche est une démarche d'amélioration continue. Certes, on a des actions qui sont bien avancées, d'autres, on va dire, il est vrai, vous parlez des marchés publics, mais on a quand même dans les marchés publics des clauses notamment, quand on prend les entreprises, ont fait en sorte de ne pas les faire venir de trop loin, au niveau des travaux publics, des choses comme cela. Donc, on a quand même des clauses, mais ce qu'on veut, c'est aller plus loin. Donc là, c'est une action, oui, qu'on a besoin de renforcer, par exemple.

Après, le stationnement, alors cela, je ne suis pas d'accord avec vous. L'histoire du stationnement dynamique, donc de l'affichage de nos parkings, c'est pour justement éviter la circulation excessive. C'est-à-dire que, quand vous avez des jours de marché, que des gens qui viennent de l'extérieur, parce qu'il y a pas mal de gens qui viennent de l'extérieur de la commune, sur nos marchés, avec ce stationnement dynamique, ils vont voir tout de suite où se trouvent les places de stationnement. Donc, ils n'auront pas besoin de tourner en centre-ville comme on le voit aujourd'hui. Donc cela est une action que je dirais plutôt positive, en termes de transition écologique.

Après, en termes de biodiversité, je ne sais pas, mais si on ne fait rien, là, c'est une offense faite à mon collègue Yves ALAMERCERY, parce que je pense que là-dessus, en termes de Miyawaki, de patrimoine naturel, la mise en valeur de notre biodiversité, on sait que le parc de Novaciéries aussi, est très riche en termes de biodiversité, mais aujourd'hui, nos espaces verts y sont très attentifs.

Ensuite, juste finir par les pistes cyclables, pour vous dire qu'on a augmenté aujourd'hui, au niveau des pistes cyclables depuis 2020, c'est plus 50 % de ce qui existait. C'est-à-dire, l'augmentation du nombre de kilomètres de pistes cyclables, c'est plus 50 %. Je suis désolé, mais pendant de nombreuses années, on n'a pas évolué de la sorte. L'année dernière, on a eu pas mal d'études, cette année, je peux vous dire qu'on va avoir de nombreuses réalisations, que ce soit le quai de la Rive, la piste cyclable, la continuité au niveau du quai de la Rive, on va avoir le carrefour Cyber qui va être fait, la route du cantonnement qui est en cours, qui va relier la piste Jean Rivaud à la route de Saint-Étienne. Tout cela, ce sont aussi de gros budgets puisqu'on est à quasiment 2 millions d'investissements en termes de pistes cyclables depuis le début du mandat. Voilà à peu près, ce que j'avais à répondre, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci, Bruno CHANGEAT, pour ces réponses. Monsieur MINNAERT, puis on passera au vote.

M. MINNAERT : La présentation de Monsieur CHANGEAT a été surtout les salons, des conférences, des animations avec les enfants. Les enfants, c'est très bien, c'est émouvant, alors on fait avec les enfants, mais la réalité est tout autre. Si on prend la suppression rue Jules Verne, vous avez supprimé toute une rangée d'arbres pour mettre quoi ? Des parkings. Et ça, c'est combien de millions ? Des pistes cyclables, je maintiens, vous dites que vous avez augmenté de 50 %, ce n'est pas difficile, vous avez déjà détruit dans le mandat précédent, et vous avez approuvé. C'est combien ? Vous avez approuvé la destruction d'une piste cyclable qui a coûté plusieurs millions.

Donc, c'est cela la réalité. Et les pistes cyclables que vous présentez aujourd'hui, c'est de la gnognotte. Vous faites une piste cyclable entre deux voies principales qui n'a aucune utilité. Monsieur RIVAT est au moins logique, il n'est pas écologiste, il dit : « Je privilégie la voiture », mais il ne vient pas se présenter comme écolo, mais comme une personne qui dit : « moi, dans ma vie, j'ai priorisé la voiture sur ma voie », mais au moins, il est cohérent.

En plus, avec votre majorité, vous êtes complètement incohérents, venant parler de pistes cyclables, d'une petite piste cyclable qui fait 20-30 m pour assembler deux voies principales qui elles, n'en ont pas.

M. le Maire : Juste pour répondre par rapport aux enfants. Quand vous regardez, par rapport aux études des psychologues, ils disent que ce sont les enfants qu'il faut sensibiliser, puisque c'est le monde de demain, petit aparté comme cela.

M. CHANGEAT : Juste pour vous dire, on a fait plus de 2 km de pistes cyclables déjà depuis 2020, de vraies pistes cyclables, et je peux vous dire qu'on travaille de concert avec Jean-Paul RIVAT, et c'est lui-même aujourd'hui qui, à la Métropole, travaille avec la voirie, et qui est influent là-dessus, et je peux vous le dire. Donc, comme quoi, peut-être qu'à un moment donné, voilà, il ne faut pas se fier aux apparences. Donc, excusez-moi, Monsieur MINNAERT, mais vous regardez la ville par le petit bout de la lorgnette, et vous regardez les petits détails. Nous avons une vision d'ensemble, excusez-nous.

M. le Maire : Très bien. Allez, Pierre DÉCLINE, sur la propreté.

M. DÉCLINE : Oui, pour répondre à Madame SURPLY, le Château du Jarez est nettoyé tous les jours. Si, il est nettoyé tous les jours, il y a une personne qui passe tous les jours, mais il est vrai peut-être que, les personnes la nuit, restent sur le parking. Mon ami Gilles GRÉCO, y travaille pour éviter que les gens stationnent et restent sur place, mais là, le parc, le château du Jarez est nettoyé tous les jours.

Par contre, je pense qu'il y a certaines personnes qui ne sont pas loin de vous, qui n'ont d'autre chose à faire qu'à tourner dans la ville, et envoyer des mails en permanence aux services qui ont autre chose à faire, alors qu'elles ont déjà été averties.

M. le Maire : Cela est dit. Madame SURPLY, puis on clôturera le débat.

Mme SURPLY : Non, mais je n'ai reçu de mails de personnes, je m'y suis promenée, c'est pour ça que je vous le dis. Non, personne ne m'a prévenue, mais voilà, j'ai trouvé cela, je n'ai pas dit que les services faisaient un mauvais travail, j'ai dit que c'était sale.

M. le Maire : Quand les Lyonnais se promènent à Saint-Chamond. Sur le RSO, je remercie bien évidemment, Bruno CHANGEAT, de cette présentation. En effet, associer Anne-Claire CHARRE, il l'a fait, mais j'aimerais aussi associer tous les services de la Ville de Saint-Chamond qui participent au quotidien à ce projet qui est un projet commun de responsabilité sociétale des organisations, en rappelant que nous sommes la seule commune de la Loire qui avons à la fois un élu en charge du RSO, à la fois une directrice en charge du RSO, et qui à la fois, applique et met en œuvre des actions de RSO.

Donc, en plus, on va arriver en 2025, comme l'a rappelé Bruno, à la fin d'un cycle où on pourra se re questionner sur ce qui a été fait, ce qui ne l'a pas été, que peut-on faire demain, que l'on peut améliorer demain. Parce que c'est aussi, se remettre parfois en question, et avancer vers l'avenir. Et on continuera, en tout cas, à le faire avec grand plaisir. Donc, merci à Bruno pour ses présentations, puis à Jean-Luc BOUCHACOURT, et Pierre DÉCLINE. Je pense qu'on a été assez longs dans le débat, Monsieur MINNAERT. On a parlé des pistes cyclables, je n'y reviens pas, voilà. Allez une phrase pour Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : C'est que si on a un élu pour faire si peu, on pourrait s'en passer et on ferait des économies pour la Ville.

M. le Maire : Madame MASSARDIER. Allez, Madame MASSARDIER, rapidement s'il vous plaît.

Mme MASSARDIER : J'ai une autre phrase. Il y a plein de villes qui font des choses analogues, mais qui ne les appellent pas « RSO ».

M. le Maire : Très bien. De toute façon, on fait, ce n'est pas bien, on fait, ce n'est pas assez, on ne fait pas, ce n'est pas bien. Il y a toujours quelque chose à redire, mais il faut quand même saluer l'investissement au quotidien des services pour la responsabilité sociétale des organisations.

Par rapport à cette délibération n° 26, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Six abstentions.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 Abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER)

ENVIRONNEMENT

DL20240075. LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS DIFFUS – CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ET L'ÉCO-ORGANISME CITEO

M. le Maire : Nous passons à la lutte contre les déchets abandonnés diffus, par Pierre DÉCLINE, élu à la propreté.

M. DÉCLINE : Au cours du précédent Conseil municipal, une délibération relative à la formation d'un groupement entre notre commune, Saint-Étienne Métropole et l'Éco-organisme CITEO, a été présentée. Aujourd'hui, le Conseil métropolitain de Saint-Étienne Métropole, et plus de 20 conseils municipaux ont approuvé le principe de formation de ce groupement.

La présente délibération vise, notamment à définir le mode de répartition des soutiens financiers perçus par Saint-Étienne Métropole et en sa qualité de mandataire. Les critères suivants permettent de définir l'enveloppe financière qui sera distribuée à notre commune :

- un premier montant proportionnel à la population de la ville, avec une base de 3,20 € par habitant et par an ;
- une prime de performance établie à 150 € la tonne de déchets ultimes évités ;
- et une prime de progrès établi à 75 € la tonne de déchets ultimes évités par rapport à l'année précédente.

Ces tonnages concernent les matières prises en charge par Saint-Étienne Métropole via les bennes mises à disposition dans nos différents dépôts. Une partie du financement perçu sera conservée par Saint-Étienne Métropole pour couvrir les frais de gestion de ces déchets et couvrir les frais de coordination et d'animation du réseau constitué.

Au total, sur cette première année d'exercice, la commune percevra un montant de 73 199,60 €, en intégrant les primes évoquées.

Sachant qu'une règle définit les montants minimums à percevoir : minimum de 50 % pour les communes, un minimum de 10 % pour Saint-Étienne Métropole.

Ce mode de calcul se veut incitatif pour notamment valoriser des territoires œuvrant dans la réduction des déchets.

Par rapport au barème établi, nous bénéficions en plus de 17 000 € de prime, illustrant une partie de notre implication déjà existante dans le tri et la recherche de filières permettant de valoriser les déchets.

Les barèmes sont établis avec un échancier prévoyant une baisse annuelle de tonnage permettant la réalisation de ces calculs, et incitant donc à renforcer les actions de tri.

Une délibération de la commune avant le 15 juin 2024 permettra de bénéficier de l'intégralité de fonds de l'année 2023.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le contenu de la convention de ce groupement de coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de lutte contre les déchets abandonnés avec CITEO tel que présenté ci-dessous.

M. le Maire : Merci à Pierre DÉCLINE pour cette présentation. Cela va faire rentrer quelques sous dans les caisses de la Ville de Saint-Chamond, pour le plus grand plaisir de notre premier adjoint en charge des finances, Régis CADEGROS. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

INTERCOMMUNALITÉ

DL20240076. URBANISME – PLATEFORME « AUTORISATION DU DROIT DES SOLS » (ADS) – MISE À DISPOSITION D'UN OUTIL INFORMATIQUE DÉMATÉRIALISÉ – AVENANT N° 1

M. le Maire : On passe à l'administration générale avec la plateforme ADS, et Jean-Luc DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Oui, merci. La commune a conventionné avec Saint-Étienne Métropole concernant les documents d'urbanisme. Et dans cette délibération, il s'agit d'acter le changement de logiciel utilisé par la Métropole : on passe du logiciel « Droits de Cités », au logiciel « Cart@DS ». Et comme nous sommes signataires de cette plateforme d'autorisation du droit des sols, nous devons délibérer.

M. le Maire : Très bien. Merci à Jean-Luc DEGRAIX. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions Saint-Chamond Pour Tous.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 Abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER)

ALIÉNATIONS

DL20240077. CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL À LA GÉNÉSIEENNE – SECTEUR BOURDON

M. le Maire : On continue maintenant sur l'urbanisme avec la cession d'un terrain communal à la Génésienne à Bourdon, et c'est l'adjointe à l'économie Aline MOUSEGHIAN.

Mme MOUSEGHIAN : Merci, Monsieur le Maire. La commune est propriétaire d'une parcelle sur le secteur de Bourdon, qui est juste à côté du Campanile. Cette parcelle était incluse dans le fuseau de l'A45, et qui donc rendait impossibles les projets de construction.

Depuis, la DUP du projet de l'A45 ayant expiré, il est à présent possible de prévoir de nouvelles constructions sur ce site. Et donc, la Société Génésienne qui s'est rapprochée de la commune pour faire acquisition d'une partie du terrain, soit environ 6 800 m² pour la construction de ses bureaux, et d'un bâtiment industriel. Je rappelle que cette entreprise est déjà sur Saint-Chamond.

Le terrain sera vendu à 50 € du m² en accord avec l'avis de France Domaine, et donc, bien sûr, la vente est conditionnée à la réalisation d'un permis d'aménager par la commune permettant la découpe du terrain et l'obtention du permis de construire par l'entreprise.

Les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

Donc, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la cession d'une partie du terrain cadastré 244 ZA 100-148-97-162-93 et 113, pour environ 6 800 m² à la Société Génésienne, au prix de 30 € hors taxes du m², et de donner, bien sûr, pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet d'engager toute démarche et de signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette transaction.

M. le Maire : Merci à Aline MOUSEGHIAN, pour cette présentation. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Ça aurait été intéressant de mettre ce projet dans le projet RSO, parce que nous sommes dans la même logique qu'avec Stelytec 2. Au lieu de faire revivre des friches industrielles existantes ou les compléter, vous gardez intacte votre volonté de vendre des terrains communaux qui n'ont pas vocation à être artificialisés. Nous devons préserver les espaces naturels, nous en avons besoin. Il aurait été bien plus intéressant d'avoir un autre projet sur ce terrain. Donc, nous voterons, bien entendu, contre cette vente de terrain.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, en effet, nous, on trouve que c'est intéressant. Je rappelle qu'il n'y a quasiment plus de friches industrielles à Saint-Chamond. D'ailleurs, un gros travail a été fait principalement à Novaciéries avec Cap Métropole. Des rénovations sont encore en cours, la Halle 7, un peu plus de 8 millions d'euros d'investissement, et qui accueillera, dès le début de l'année 2025, le Musée d'Art urbain et de Street Art. Novasoie qui va arriver juste à côté, quasiment 150 emplois, et en effet, la Génésienne, qui a racheté récemment SICAF ; chercher à s'agrandir à Saint-Chamond, c'est plus de 25 emplois.

Donc, il est intéressant de pouvoir conserver ces emplois sur le territoire saint-chamonnais. En plus, près de l'échangeur, sur ce terrain qui était à vocation économique depuis le début. Donc, c'est plutôt une bonne chose de garder, de préserver l'emploi à Saint-Chamond.

M. MINNAERT : Sur les anciennes friches industrielles, il y en a.

M. le Maire : Je vous ai dit qu'il n'y a plus de friches industrielles, mais vous ne voulez pas m'écouter, ce n'est pas grave. Je vous propose qu'on passe au vote.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition.

Monsieur MINNAERT, c'est bon. Non, vous avez fini. Allez, rapidement parce qu'il est déjà tard, et on a encore beaucoup de délibérations importantes.

M. MINNAERT : Vous ne répondez pas, vous êtes bien dans la même logique que Stelytec 2, vous êtes à faire des voix supplémentaires. On ne vous dit pas que ces personnes doivent aller ailleurs, mais de faire vivre les anciennes friches qui existent déjà, et de les faire revivre. Il y en a à l'Horme, on n'est pas obligé d'avoir tout à Saint-Chamond, il faut avoir une vision globale.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, on retiendra que vous êtes contre la préservation de l'emploi à Saint-Chamond.

Y a-t-il des oppositions ? Deux oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions Saint-Chamond Pour Tous.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (35 pour ; 2 Contre : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT 2 Abstentions : Mme Christiane MARQUET- MASSARDIER, M. Romain PAPIER)

ACQUISITIONS

DL20240078. ACQUISITION D'UN TÈNEMENT IMMOBILIER RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE RÉGULARISATION DE LA VOIRIE – PROPRIÉTÉ DES CONSORTS MONTAGNE

M. le Maire : La délibération suivante sur l'acquisition d'un tènement, rue Général de Gaulle. La parole est à Jean-Luc DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Merci. Juste une délibération très simple pour régulariser 43 m² qui étaient tombés dans le domaine public, mais finalement, tout cela n'avait pas été régularisé. Donc, cette délibération permet de régler les choses.

Je voudrais vraiment remercier, le service urbanisme, et notamment, la personne qui s'occupe de ces dossiers, lorsqu'elle tombe sur ce genre de parcelles restées un peu à l'écart, qui n'ont pas été intégrées. On essaye, petit à petit, de remettre de l'ordre dans tout ce patrimoine communal.

M. le Maire : Très bien. Merci à Jean-Luc DEGRAIX, du terrain acquis gratuitement. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions Saint-Chamond Pour Tous, et Europe Écologie Les Verts.

Je vous remercie pour cette délibération.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 Abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER)

ALIÉNATIONS

DL20240079. CESSION À CAP MÉTROPOLE D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL – RUE PETIN GAUDET – MISE À DISPOSITION DE CES LOCAUX AU PROFIT DE CAP MÉTROPOLE – AVENANT À LA CONVENTION DU 30 JANVIER 2024

M. le Maire : On continue avec la cession à Cap Métropole d'un bâtiment industriel. Jean-Luc DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Oui. Sur Novaciéries, par délibération du 22 janvier 2024, le Conseil municipal a acté la cession au profit de Cap Métropole, d'un bâtiment industriel rue Petin Gaudet, dans la Halle 7, qui devrait donc accueillir un Musée d'Art Urbain. Dans l'attente de la signature de l'acte de vente, une convention a été signée en janvier 2024, et a été conclue afin de permettre à Cap Métropole de prendre possession des locaux et d'y réaliser les premiers travaux nécessaires. Les formalités préalables à la rédaction de cet acte de vente s'avérant plus longues que prévu, il est nécessaire de prévoir un avenant à cette convention.

M. le Maire : Très bien, merci à Jean-Luc DEGRAIX. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? En effet, c'est le rachat d'Alcome, qu'après, on a revendu à Cap Métropole, justement, pour le MAUSA (musée d'Art Urbain et du Street Art), et puis derrière, Alcome retrouvera une vie industrielle aussi, une friche où il y aura une entreprise, bien évidemment.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

POLITIQUE DE LA VILLE– HABITAT – LOGEMENT

DL20240080. SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE ET PROGRAMME « VILLE, VIE, VACANCES » – SOUTIEN DES PROJETS

M. le Maire : Nous allons passer à la politique de la ville avec les subventions politique de la ville et programme Ville, Vie, Vacances, les soutiens aux projets. Jean-Luc DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Merci. Chaque année, nous vous proposons cette délibération qui porte sur les subventions politique de la ville et le programme Ville, Vie, Vacances. Vous en connaissez le principe : quatre quartiers fléchés politique de la ville, on va y venir dans un instant, d'ailleurs, dans la délibération suivante. L'idée est, bien sûr, d'accompagner les quartiers en difficulté sur le centre-ville, Saint-Julien, Crêt de l'Œillet, Izieux-le-Creux et Fonsala.

Chaque année, les acteurs de la politique de la ville proposent un certain nombre d'actions, et la commune de Saint-Chamond les accompagne, ainsi que l'État et les services de Saint-Étienne Métropole, puisque la politique de la ville dépend, bien sûr, des compétences de la Métropole.

Vous avez ensuite, une liste qui vous est proposée, avec les différents acteurs : le centre social et culturel de Lavieu, le centre social de saint-julien, le centre social d'Izieux-le-Creux, la Sauvegarde, Atout Monde, Habitat et Humanisme, Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Chamond, l'Association Bric, et également Jean Macé, qui ont déposé cette année des projets politique de la ville.

L'enveloppe s'élève à 47 500 €, et vous avez le détail. Je suis à votre disposition, si vous voulez avoir des renseignements sur les différentes actions menées.

Concernant le programme Ville, Vie, Vacances, c'est une opération qui se déroule chaque année sur la commune, pendant les périodes de vacances et bien sûr, c'est à destination des 11 à 18 ans. Là aussi, vous avez la liste des subventions accordées pour ces animations qui seront fort utiles pendant les périodes estivales ou les vacances intermédiaires au cours de l'année.

M. le Maire : Très bien. Merci à Jean-Luc DEGRAIX pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Pas de question. En effet, sur les deux programmes, 73 000 € quand même de subventions pour les associations saint-chamonaises. En effet, il faut saluer le travail à la fois de Jean-Luc DEGRAIX, puis de la commission qui entoure cette politique de la ville. Gilles GRÉCO, Andonella FLECHET et Abila CIPRIANI, qui participent activement, justement, à l'élaboration, et surtout, à l'accord des subventions pour les projets qui sont présentés par ces associations, parce que c'est un travail de fond important, et on le voit, avec de beaux projets dans les délibérations.

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Madame SURPLY s'abstient.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 Abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)

POLITIQUE DE LA VILLE – HABITAT – LOGEMENT

DL20240081. CONTRAT DE VILLE 2024-2030 « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » – CONVENTION D'APPLICATION TERRITORIALE DE LA COMMUNE DE SAINT- CHAMOND

M. le Maire : Et nous passons tout de suite au contrat de ville 2024-2030, et la parole est à nouveau à Jean-Luc DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Merci. Là, on va prendre un tout petit peu plus de temps, même si l'heure commence à être tardive, mais je pense que la délibération nécessite quelques explications.

Dans cette délibération, il s'agit d'approuver la signature et l'engagement de la Ville de Saint-Chamond dans le nouveau Contrat de ville sur la période 2024-2030. Nous étions déjà engagés dans le contrat de ville précédent, donc là, nous restons évidemment acteurs de ce contrat de ville, dont la compétence est exercée conjointement par Saint-Étienne Métropole et par l'État. Pour vulgariser tout cela, il s'agit d'agir, justement, en faveur des quartiers qui concentrent les difficultés sociales, avec un seul critère qui a été retenu par l'État pour définir le périmètre de ces quartiers contrat de ville, c'est les revenus des ménages.

Et sur la ville de Saint-Chamond, nous avons deux périmètres concernés. D'abord le périmètre du centre-ville, alors ce n'est pas tout le centre-ville, c'est une partie du centre-ville : c'est le secteur de la rue Bonnevialle, le secteur de Lavieu et de la rue de la République. Ce périmètre existait déjà dans l'ancien contrat de ville. Là, ce qui fait sa particularité, c'est qu'il est étendu, notamment au secteur de Wilson. Nous avons également intégré les équipements publics, et notamment l'école Lamartine. Pourquoi ? Parce que dans ce nouveau contrat de ville, l'État peut donner des subventions pour la rénovation des équipements publics. Ce qui fait la particularité de ce quartier, c'est qu'il est peuplé de 2 600 habitants. Les critères sociaux montrent quand même une fragilité : 31 % de population inactive, et un revenu médian assez modeste de l'ordre de 14 000 € par ménage, par foyers fiscaux. On est loin du revenu médian sur les communes de même typologie, qui s'élève à 20 300 €, voilà. Donc, il y a un vrai déficit en ce qui concerne le revenu sur ce quartier.

Deuxième quartier concerné, c'est le quartier Saint-Julien, Crêt de l'Éillet, 9 000 habitants, pour un revenu médian de 13 770 €. Là aussi, le périmètre a été agrandi au boulodrome et à l'ancienne mairie qui fait l'objet aujourd'hui d'une réhabilitation.

À côté de ces deux quartiers sont définis deux autres quartiers dits vulnérables. C'est ce que l'on appelait dans l'ancien contrat de ville, les quartiers en veille active : c'est Fonsala et le Creux. Ce sont des quartiers fléchés politique de la ville, mais qui ne peuvent pas toujours prétendre à l'ensemble des subventions données par l'État, d'où le terme de veille active. Ce sont des quartiers qui sont, entre guillemets, « sous surveillance », je parle bien, sociale.

Alors, face à ces quatre quartiers, nous avons un devoir, nous, commune de Saint-Chamond, c'est d'agir pour leur développement. Nous le faisons à travers les enjeux du projet urbain, c'est proposer des espaces publics de qualité. On a parlé tout à l'heure de la rénovation de la place Île-de-France. Voilà pourquoi aussi, dès 2020, nous avons mené une étude concernant le fonctionnement du centre-ville, la requalification de l'habitat public et privé. Je rappelle que sur ces quartiers – on n'en fait jamais assez la publicité –, il y a des aides proposées par la Métropole, par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), pour la rénovation donc de l'habitat public et privé, mais surtout privé, en l'occurrence. Donc, si vous êtes intéressé si vous faites partie du périmètre, il faut vous adresser à la maison des projets où vous aurez l'ensemble des informations. Puis, bien sûr, lorsqu'il y a un enjeu de commerce, la politique commerciale complète ce projet urbain.

Pourquoi être dans un contrat de ville ? Qu'apporte-t-il ?

- Ça permet donc de mobiliser des subventions, par exemple, le fonds vert qui dépend du ministère de la transition écologique, met à l'ordre du jour des critères d'attribution, les quartiers politique de la ville ;

- c'est apporter également des financements pour les acteurs politiques de la ville, comme nous venons de le faire. Je rappelle que chaque année, la commune de Saint-Chamond dispose d'une enveloppe de 50 000 €. Elle s'adresse, bien sûr, aux centres sociaux et aux associations ;
- rappeler également aussi, que les bailleurs sociaux bénéficient de dégrèvements de taxe foncière en contrepartie d'actions sociales sur les quartiers ;
- et enfin, une TVA réduite à 5,5 % pour les promotions immobilières.

Voilà donc, résumé en grandes lignes, ce nouveau contrat de ville. Sachant qu'en 2027, il fera l'objet d'un bilan intermédiaire. Je crois qu'il est important aussi, à un moment donné, d'évaluer les politiques publiques et les financements publics qui sont rapportés dans ces quartiers pour en juger de l'efficacité.

Un petit regret, peut-être, pour terminer, c'est que les quatre piliers qui étaient clairement définis dans l'ancien contrat de ville, et notamment la promotion des valeurs de la République, sont aujourd'hui, transformés en verbes que vous avez pu lire : agir, émanciper, réveiller, respirer. Alors, à l'intérieur, on retrouve, bien sûr, cette volonté d'agir socialement, économiquement, et environnementalement parlant mais cela donne un côté un petit peu techno à ce contrat de ville.

Terminer également, en vous disant qu'il a une dimension démocratie locale puisque les contrats de ville intègrent les conseils citoyens de quartier. Je rappelle qu'en 2014, avec Francis NGANDO, nous avons généralisé à l'ensemble de la ville, le fonctionnement des conseils de quartier politique de la ville.

M. DEGRAIX : Merci à Jean-Luc DEGRAIX, pour cette présentation. Francis NGOH NGANDO.

M. NGOH NGANDO : Merci, Monsieur le Maire. En ce qui concerne le volet démocratie participative, avec les conseils citoyens de quartier, en effet, nous approuvons ce nouveau contrat de ville qui est un véritable travail de concertation. Merci, Jean-Luc, à toi et puis aux services.

Ce contrat de ville va aussi redynamiser l'action des conseils citoyens de quartier, renforcer et mettre l'accent sur la contribution et la collaboration à l'élaboration des projets urbains avec les élus, voilà.

Il a aussi dit que nous allons pouvoir aussi, par la suite, organiser peut-être le renouvellement des conseils citoyens de quartier. Vous savez que le service a été restructuré, on va avoir une personne qui va s'occuper du service démocratie locale donc, nous allons pouvoir mettre cela en place. Et je voudrais tout simplement, au passage, remercier tous les membres des conseils citoyens de quartier qui ont continué à assurer le fonctionnement de ce dispositif pendant cette période de transition, merci.

M. le Maire : Merci à Francis NGOH GANDO. Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui. Pour bien commencer, le préambule du dossier annexe au dossier de séance met en avant les aménagements réalisés. Vous présentez notamment la restructuration du parvis de l'Hôtel Dieu. Alors, le massacre des arbres présents sur cette place, qui était une véritable source de fraîcheur en été, n'est vraiment pas une réussite. Ce n'est pas ce que nous appellerions un ajout de valeur pour notre commune.

Ce contrat de ville prévoit la participation des habitants et des professionnels de proximité à l'élaboration et au suivi. Nous constatons, cependant, que la participation des habitants, quand

elle est organisée par votre majorité, est souvent un leurre. La population est invitée, mais la communication est moins développée que lorsqu'il s'agit des réunions de présentation du mandat du maire financé par les contribuables. Ces réunions sont souvent préparées à l'avance, et pour autant, rien n'est prévu pour que les habitants rassemblés réfléchissent et élaborent ensemble les projets.

Les écologistes ont approuvé à Saint-Étienne Métropole, le contrat de ville 2024-2030. Il reste le problème de la responsabilité de la mise en œuvre des orientations dans les communes. Les mêmes orientations ne donnent pas toujours le même résultat, selon la majorité en place. L'aménagement des places de Saint-Chamond le montre, et dans ce cas, si l'orientation de départ était bonne, la réalisation ne conduit pas à une bonne utilisation des moyens mis à disposition.

Le dossier consacre une page entière à la promotion et à l'éducation des modes de déplacements doux. Pourtant, vous déclarez avoir fait le choix de l'automobile sur la route de Lyon, et vous avez présenté un plan vélo en modifiant les conclusions du bureau d'études. Donc, dire que vous avez comme pistes d'action, le développement des pistes cyclables tend vers l'hypocrisie, cette présentation dans une telle délibération n'est pas sérieuse.

Le contrat de ville 2024-2030, comporte également une part importante d'accompagnement social, pas seulement d'aménagement, et cela, peu de villes le prennent en compte. Il engage l'État à prendre des mesures dans les quartiers déclarés socialement les plus pauvres. Cependant, cet engagement est très peu visible quant à l'aide apportée à toutes les personnes ayant besoin d'aide sociale. Nous nous attendons à ce que vous nous présentiez à l'avenir, l'exemple de l'aide en contrepartie de 35 heures de travail. Pourtant, ce dispositif n'est pas de l'aide sociale d'autant qu'il ne concerne que 30 personnes, pour une ville de 35 000 habitants. C'est donc une proportion minime de l'aide sociale.

Nous approuvons le point positif de transformer l'ancienne poste de Fonsala en maison médicale, en espérant qu'elle attire de nouveaux personnels de santé. Nous sommes quand même étonnés de l'image de Fonsala que vous contribuez à peindre. Vous écrivez que dans ce quartier, les équipements sportifs, malgré les idées que l'on pourrait avoir, ne sont pas dégradés ou victimes d'incivilités. Les dégradations et incivilités n'ont jamais caractérisé un quartier ou une population, mais quelques voyous.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération qui concerne l'Engagement Quartiers 2030 qui pourrait être très bien, mais avec une autre majorité.

M. le Maire : D'accord. Monsieur DEGRAIX, pour quelques réponses.

M. DEGRAIX : Oui, très rapidement. Je rebondis tout de suite sur votre remarque concernant Fonsala. Il faut savoir que le document qu'on vous a transmis en annexe, et notamment, le diagnostic cité pour chacun des quartiers a été réalisé lors d'une journée où les différents acteurs de la politique de la ville se sont réunis et se sont exprimés. En fait, c'est aussi le compte rendu du ressenti des acteurs politiques de la ville sur ce quartier. Voilà pourquoi aussi finalement, la parole est libre, et chacun s'exprime aussi. Et je pense qu'il était important que l'on puisse noter dans ce document, les retours des personnes investies sur ces quartiers.

Après, sur le reste, vous avez surtout évoqué des éléments d'aménagement et d'urbanisme, on ne va pas se convaincre ce soir. Je crois que le contrat de ville qu'on vous propose ce soir, il a surtout une dimension sociale, et d'ailleurs, on le voit très bien dans les actions soutenues cette année. Lorsque l'on agit en direction des populations les plus pauvres concernant l'alimentation,

il y a de vrais enjeux là-dessus. Quand on agit en direction des familles les plus pauvres sur la fracture numérique, sur les ateliers sociolinguistiques, lorsque l'on apporte également des événements d'animation dans les quartiers, je crois que tout cela contribue à apporter du lien social. Et cela contribue aussi à créer une ville où les choses sont apaisées.

Et si on fait le point par rapport aux événements qui se sont déroulés au mois de juin dernier, parce qu'on l'a déjà oublié, et les émeutes qui ont eu lieu en France, on s'aperçoit que malgré tout Saint-Chamond a été préservée. Et certainement que cette politique de la ville y contribue parmi tant d'autres aussi, il y a d'autres actions, il y a d'autres dimensions sécuritaires qu'il faut prendre en considération, mais c'est un élément, je pense, qui joue et qui montre que cette politique de la ville à Saint-Chamond fonctionne pour créer du lien social.

M. le Maire : Merci à Jean-Luc DEGRAIX pour ces éléments. Y a-t-il d'autres questions ?

En effet, il est vrai qu'on peut être heureux ce soir, de voter ce nouveau contrat de ville qui va nous amener maintenant jusqu'en 2030, Engagement Quartiers 2030, parce qu'en effet, ce n'est pas stigmatiser des quartiers, c'est trouver des moyens supplémentaires pour accompagner et aider ces quartiers. C'est ce qui fait les quartiers prioritaires de la ville qui ont été légèrement agrandis, comme cela a été dit, pour y rajouter les bâtiments municipaux, parce qu'il est vrai que parfois, on peut avoir des subventions supplémentaires, ça a été dit sur le fonds vert. D'ailleurs, l'année passée, la préfecture de la Loire avait une enveloppe sur le fonds vert pour la rénovation des écoles en QPV. La somme dépensée à la fin de l'année 2023 pour la rénovation de ces écoles en QPV, c'est 0 €. Donc, demain, ce sera aussi à nous d'aller chercher des subventions pour améliorer le quotidien de ces familles parfois en difficulté.

Je salue bien évidemment tout le travail, déjà des services, Frédéric DAPZOL, directeur des services techniques qui a longtemps œuvré sur ce nouveau contrat de ville avec Ophélie DAGNAN, puis tous les services aussi qui ont mis la main à la pâte pour aider, pour accompagner. Puis tous les élus avec Jean-Luc DEGRAIX, adjoint à l'urbanisme et la politique de la ville. Ils ont su fédérer les partenaires, c'est important, parce qu'il y a eu finalement, un moment où les partenaires se sont posés pour dire quels sont les avantages du contrat de ville 2016-2023, qu'a-t-on fait et demain, que doit-on améliorer, que peut-on continuer à faire pour ces QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville), centre-ville Saint-Julien et Fonsala. Il y a aussi – cela a été dit – les ex-QVA (quartier de veille active), je vous avoue, mais personnellement, je ne suis pas fan du mot « territoire vulnérable ». « Où habitez-vous ? – Un territoire vulnérable. », je trouve moyen la dénomination de la part de l'État. Il est vrai que « quartier en veille active », c'était plutôt bien, cela permettait de ne pas stigmatiser, comme cela a été précisé, une population.

Donc, il est important d'être vigilant à notre niveau, sur ces quartiers-là, d'être vigilant avec les associations, d'être vigilant, Francis NGOH GANDO, avec les conseils citoyens de quartier aussi, qui font remonter beaucoup de préoccupations du terrain dans ces quartiers-là. D'ailleurs, c'est pour cela que même en interne, on a musclé avec la création d'une direction de la cohésion sociale et jeunesse, il est important de le dire, avec une directrice qui va arriver dans les prochaines semaines, avec une responsable de la politique de la ville aussi, qui va arriver dans les prochains jours, justement, pour pouvoir répondre à cet enjeu majeur.

Puis, en 2027, en effet, on se posera et puis on verra avec les partenaires ce qui a finalement peut-être été amélioré dans les prochaines semaines ou dans les prochaines années, puis on continuera pour aller à l'engagement 2030, et on continuera à travailler avec nos partenaires. Et à travailler avec l'État aussi, on ne va pas se cacher, parce que la préfecture nous accompagne sur les aides aux subventions, et parfois même au-delà des QPV. Alors, on a appris les bonnes

nouvelles qu'on allait avoir de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) sur la cure de Chavanne et sur la rue de la République aujourd'hui.

Donc, voilà, on va chercher des subventions pour continuer à améliorer Saint-Chamond, pour continuer à améliorer le cadre de vie : cela passe par l'habitat, par la rénovation urbaine par la rénovation sportive de nos équipements, accompagner nos associations culturelles, caritatives aussi. On continuera à le faire dans les prochaines années, dans les prochains mois, et puis on se donne rendez-vous en 2027, pour faire un point sur ce contrat de ville.

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération du contrat de ville ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions. Madame MASSARDIER, abstention ou pas ? Pas d'abstention ?

Abstention de toute l'opposition sur le contrat de ville.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 Abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT)

POLITIQUE DE LA VILLE – HABITAT – LOGEMENT

DL20240082. RÉALISATION DE DIAGNOSTICS VÉRIFIANT LES CRITÈRES DE DÉCENCE D'UN LOGEMENT – CONVENTION D'HABILITATION ET DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE

M. le Maire : La délibération numéro 34, sur les diagnostics vérifiant les critères de décence d'un logement. Je donne la parole à Michelle DUVERNAY.

Mme DUVERNAY : Oui, merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Cette délibération concerne une convention d'habilitation et de partenariat avec la Ville pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence de logements avec la CAF.

L'article 85 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite loi ALUR, introduit un dispositif de conservation des allocations de logement familial et des allocations de logement social, afin d'inciter les bailleurs de logements indécents à effectuer les travaux nécessaires à leur mise en conformité.

Un logement est considéré comme non décent s'il ne répond pas à l'un des trois critères énoncés par le décret numéro 2002-120 du 30/01/2002 relatif aux caractéristiques du logement décent. Donc, cela concerne :

- l'absence de risques manifestes pour la santé des occupants ;
- l'absence de risques manifestes pour la sécurité physique des occupants ;
- la présence des équipements habituels permettant d'habiter normalement le logement.

Ces constats vérifiant les critères de décence des logements peuvent être établis par les organismes payeurs ou par les organismes habilités.

La présente convention a pour objet :

- d'habiliter la ville de Saint-Chamond à vérifier les critères de décence définis ;
- à dresser des constats sur l'état du logement dont les occupants bénéficient d'une aide au logement versée par la CAF ;
- elle détermine également la procédure mise en œuvre par la Ville de Saint-Chamond pour l'établissement des constats de décence des logements ;
- la Ville de Saint-Chamond par l'intermédiaire des techniciens des services techniques de la ville :
 - o réalise des diagnostics vérifiant les critères de décence des logements ;
 - o et formulent des constats relatifs à l'état des logements, des constats permettant le contrôle de la mise aux normes de décence des logements.

À partir des éléments du diagnostic recueilli lors de la visite, les techniciens du service technique de la ville déterminent si le logement est non décent, c'est-à-dire s'il comporte un ou deux éléments non conformes au décret relatif aux caractéristiques du logement décent. Ces conclusions sont notifiées, sont transmises à la CAF avec les éléments de diagnostic.

À réception du constat, la CAF appliquera la procédure de conservation des aides au logement telle que prévue par la loi, elle transmettra les conclusions du constat ainsi qu'une copie de ce dernier en lettre recommandée avec accusé de réception, mail horodaté au bailleur et au locataire.

Nous vous proposons donc d'approuver cette convention.

M. le Maire : Merci, Michelle DUVERNAY, pour cette présentation. Y a-t-il des questions ?

En effet un gros travail qui est fait par service proximité, par Jorge FERREIRA et puis par toute l'équipe qui est au deuxième étage. C'est à saluer ce que c'est un travail de fond et un travail de fourni aussi, pour que toutes les personnes vivent dans des logements décents.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

POLITIQUE DE LA VILLE – HABITAT – LOGEMENT

DL20240083. MISE EN PLACE DE LA GESTION EN FLUX DES CONTINGENTS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND AVEC LE BAILLEUR SOCIAL ALLIADE HABITAT

DL20240084. MISE EN PLACE DE LA GESTION EN FLUX DES CONTINGENTS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND AVEC LE BAILLEUR SOCIAL IMMOBILIER RHÔNE-ALPES

M. le Maire : Et on continue avec la délibération n° 35, sur la mise en place de gestion des flux. La 35 et la 36, allez, elles se ressemblent, en effet.

Mme DUVERNAY : Ce sont deux conventions avec deux bailleurs autres qu'Habitat et Métropole, c'est-à-dire, une convention avec Alliage Habitat pour une durée de trois ans. À n-1, il y avait 140 logements sur la ville. Eux, ils ont très peu de logements, il y a eu 10 logements réservés. Le flux annuel – c'est un peu technique – étant de 0,92. Donc, nous obtenons la réservation d'un logement. Donc, on laisse le bailleur s'occuper de l'attribution pour ce logement.

Et pour la deuxième délibération de l'Organisme Immobilière Rhône-Alpes, c'est exactement pareil. C'est une convention d'une durée de trois ans qui avait 118 logements sur la ville, 15 logements réservés, et un flux annuel de 1,23, ce qui nous laisse aussi un logement et c'est le bailleur qui s'occupe aussi de la réservation de ce logement.

Merci à Michelle DUVERNAY pour ces délibérations 35 et 36.

M. le Maire : Tout d'abord pour la délibération 35, il n'y a pas de questions ?

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention, Madame SURPLY.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 Abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)

La délibération 36.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention, Madame SURPLY.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 Abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)

VOIRIE

DL20240085. SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) – PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – 1ER TRIMESTRE 2024

DL20240086. SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) – PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – 2EME TRIMESTRE 2024

DL20240087. SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) – PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – 3EME TRIMESTRE 2024

DL20240088. SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) – PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – 4EME TRIMESTRE 2024

M. le Maire : Nous allons maintenant passer aux travaux bâtiments voiries réseaux avec le SIEL. Je propose à Jean-Paul RIVAT de passer les délibérations 37, 38, 39, 40, d'un coup parce qu'elles concernent toutes la même chose.

M. RIVAT : Oui. Effectivement, compte tenu de l'heure tardive, j'avais pensé regrouper un peu l'ensemble des délibérations, mais les quatre premières d'abord, qui sont les rapports classiques et habituels qu'on passe tous les trimestres pour permettre au SIEL de réaliser les petits travaux d'éclairage, et puis d'assurer les remplacements de matériels divers endommagés, etc.

Toujours pour la somme de 24 150 €, nous vous proposons donc d'approuver ces quatre rapports, 37, 38, 39, 40.

M. le Maire : Merci à Jean-Paul RIVAT. Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Nous nous abstiendrons pour les délibérations 37 à 43. Nous ne sommes pas opposés à tous les travaux d'éclairage, mais vos travaux d'éclairage s'inscrivent toujours dans un éclairage permanent, y compris à des heures où pratiquement plus personne ne se trouve dehors. Cet éclairage ne constitue pas seulement une dépense financière élevée, il représente un gaspillage considérable d'énergie. Il a un impact néfaste sur les animaux, les insectes, et les végétaux qui, comme tous les êtres vivants, et comme les êtres humains, donc, ont besoin de l'alternance jour/nuit.

M. le Maire : Très bien. C'est noté. Donc, je propose qu'on mette au vote les délibérations 37 à 43.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions, Saint-Chamond Pour Tous Europe, Écologie Les Verts.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 Abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER)

VOIRIE

DL20240089. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – QUAI DE LA RIVE

VOIRIE

DL20240090. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE DU CANTONNEMENT

M. le Maire : La délibération n° 41, sur les travaux d'éclairage public Quai de la Rive, c'est à Jean-Paul RIVAT.

M. RIVAT : J'avais passé de 37 à 40, Madame SIMONIN-CHAILLLOT, je n'avais pas parlé des autres encore. Maintenant, je vais parler des autres.

Donc, maintenant, quand je vais parler des délibérations 41 et 42, c'est parce qu'on en a parlé tout à l'heure, nous construisons des pistes cyclables quai de la Rive et rue du Cantonnement, qui nous donnent la possibilité, et l'obligation même, de revoir l'éclairage public puisqu'on a des mâts entre autres, à déplacer.

Quai de la Rive, on a 25 luminaires remplacés par 16 luminaires LED, et nous réalisons donc une économie de plus de 77 %, soit 1 600 € par an. Le montant des travaux est de 39 830 €.

Rue du Cantonnement, il n'y a pas d'économie réelle puisqu'il avait déjà des LED, mais on va faire ici une innovation, et cela va répondre à votre question, à la réflexion que vous venez de faire. On fait une innovation, et je crois qu'on doit être les seuls et les premiers à le faire dans la Loire, à savoir, qu'on remplace des LED par d'autres LED, mais il y en a dix, et toujours par dix, qui sont toujours avec l'abaissement de l'intensité de la lumière, mais qui sont avec l'évolution de la couleur au fur et à mesure que la nuit passe, par la baisse de l'intensité, de la couleur. C'est-à-dire qu'on passe de 3 000 °K à 2 200. C'est-à-dire que la couleur diminue, elle devient de plus en plus jaunâtre, une couleur un peu lunaire.

Et cela est justement installé le long du Janon, puisqu'il y a le Janon là-bas, pour s'adapter à la trame noire mise en place par Saint-Étienne Métropole dans le cadre du respect de la biodiversité. Le coût des travaux est de 55 343 €. Éventuellement, ce type de LED, c'est à peu près 100 € plus cher qu'une LED classique. Ce n'est pas très cher, mais après, il faut l'adapter là où il faut, et donc on l'adapte ici. C'est pour ça que je voulais présenter ces deux rapports en même temps puisque c'est à l'occasion des pistes cyclables que nous les faisons.

M. le Maire : Merci à Jean-Paul RIVAT, pour cette présentation. Il n'y a pas de question ?

En effet, on va être novateur sur la Rive du Cantonnement, il faut saluer le travail Jean-Paul RIVAT, des services et puis la société qui est envoyée par le SIEL, la SERP aussi, avec cet éclairage gradable qui va changer de couleur, justement, pour préserver la faune et la flore. Il est important de le dire, de le rappeler, parce que voilà, être novateur là-dessus, ça participe justement, Madame SIMONIN-CHAILLOT, à la réflexion que vous nous faisiez juste avant. Vous voyez, on le fait, et on est même novateurs à Saint-Chamond. Madame SIMONIN-CHAILLOT. Pardon, si vous pouvez redemander le micro, s'il vous plaît.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Merci. Ce qui serait vraiment novateur, c'est d'éteindre les lumières.

M. le Maire : Dans votre prise de parole précédente, vous dites « même pas de gradage de la lumière pour préserver la faune et la flore », et là, maintenant, on le fait, et ce n'est pas assez bien. C'est toujours pareil, pas de souci, on ne sera pas d'accord.

Y a-t-il sur ces deux délibérations n° 41 et n° 42, je propose peut-être, la 41 d'abord.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions pour Europe Écologie Les Verts, je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 Abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER)

La délibération n° 42, sur la rue du Cantonnement.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions. Saint-Chamond Pour Tous, Europe Écologie Les Verts.

Merci, pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 Abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER)

VOIRIE

DL20240091. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – ABORDS DE LA SALLE ARISTIDE BRIAND ET DU PARKING DE LA MAIRIE

VOIRIE

DL20240092. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) – DISSIMULATION DE RÉSEAUX SECS ET TRAVAUX SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – BOULEVARD PIERRE JOANNON – SECTEUR VERDUN-GARENNE

VOIRIE

DL20240093. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) – DISSIMULATION DE RÉSEAUX SECS ET TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE D'ARLOS

VOIRIE

DL20240094. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL-TE42) – TRAVAUX RUE D'ARLOS – DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION – CONVENTION DE SERVITUDE

M. le Maire : Et maintenant nous passons à la délibération n ° 43, et c'est de retour à Jean-Paul RIVAT.

M. RIVAT : Ici, on va parler de la 43, 44, 45, 46, puisqu'elles traitent toutes de la dissimulation de réseaux, de rénovation d'éclairage public.

D'abord, les abords de la salle Aristide Briand, derrière le parking. On réalise le changement de 12 luminaires remplacés par 9 avec détecteur, puisqu'on va faire les travaux en fonction des travaux que nous avons faits sur le parc Nelson Mandela. D'ailleurs, si on le fait, c'est parce qu'effectivement, il y a des détériorations sur ce secteur qui mettent le parc Nelson Mandela quelquefois en défaut. Donc, de cette façon, on aura un ensemble correct, avec détection pour ces 9 luminaires. Économie, 79 %, environ 770 € par an, et le montant des travaux est de 16 994 €.

Ensuite, une des dernières parties du boulevard Pierre Joannon, dans le secteur Verdun la Garenne, 12 luminaires sont changés. Une économie de 55 %, soit 900 € par an. Et le coût est de 56 316 €.

Ensuite, la rue d'Arlos pour terminer la continuité de la rue Gallieni ainsi que tout l'espace de la place Louis Comte, le quartier sera bouclé. Ici, on remplace 4 luminaires, une économie de 71 %, soit 250 € par an, pour un coût de 27 279 €.

Et le rapport 46 est complémentaire à celui du 45, puisqu'on doit convenir d'une convention de servitude pour une petite canalisation, et puis la pose d'un coffret sur la Crèche La Petite Tribu justement, pour alimenter les luminaires de la rue d'Arlos.

Voilà pour ces quatre délibérations.

M. le Maire : Merci à Jean-Paul RIVAT pour ces présentations et cette synthèse. Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Ces délibérations concernent également l'éclairage public, mais côté réseau, et nous sommes favorables à la dissimulation des réseaux secs pour des raisons esthétiques, mais aussi pour protéger les habitants des risques liés aux catastrophes climatiques privant de l'approvisionnement en énergie. Et pour la 43, nous voterons pour également.

M. le Maire : Très bien, merci. En effet, on continue le déploiement de l'éclairage LED, et parfois même de l'éclairage à détection, comme cela va être le cas dans le parking de la mairie. C'est important aussi pour faire des économies d'énergie, et préserver la planète. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Dans le 43, on avait annoncé qu'on s'abstiendrait, mais vous apportez un élément que nous approuvons, surtout que nous l'avons déjà réclamé plusieurs fois. Vous aviez même dit à l'époque que ce n'était pas efficace, et là, on s'aperçoit que cela peut être efficace, et tant mieux.

M. le Maire : Je vais mettre aux voix, délibération par délibération, allez, on est partis.

La n° 43.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

La délibération n° 44, sur Pierre Joannon.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

La 45, sur la rue d'Arlos.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

La n° 46, sur la dissimulation des réseaux électriques.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

VOIRIE

DL20240095. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) – RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE DU STADE JOSEPH VALLAT ET DE LA NOUVELLE AIRE DE JEUX

M. le Maire : Et il reste la délibération n° 47.

M. RIVAT : La 47, c'est la réfection de l'éclairage du Stade Joseph Vallat et de la petite nouvelle aire de jeux à proximité. Ici, on remplace 18 projecteurs de 2 200 W, pour une consommation annuelle de 40 000 W par 12 projecteurs de 1 500 W, et donc une consommation de 18 000 W, soit 45 % d'économie. Et ce qui correspond à environ 5 000 € d'économie par an.

Au total, pour l'ensemble des rapports que je vous ai présenté, on va arriver à une économie de 8 000 € par an. Voilà les économies qu'on fait, ce qui est déjà, quand même, relativement conséquent.

M. le Maire : Très bien. Merci à Jean-Paul RIVAT pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions Europe Écologie Les Verts.

Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 Abstentions : Monsieur Jean MINNAERT, Madame Patricia SIMONIN-CHAILLLOT)

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. le Maire : La délibération n° 48 sur les comptes rendus de décisions. Y a-t-il des questions ? Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Oui, sur la toute première décision, mise à disposition, je vois, d'un véhicule au profit de l'association Solidarité Ukraine Saint-Chamond. Ce que je voulais savoir, c'était combien de temps ? Pour quoi faire ? Quels étaient les critères pour bénéficier d'un véhicule de la commune ? Merci.

M. le Maire : C'est l'association Solidarité Ukraine à qui l'on prête le minibus du CCAS, pour amener du matériel soit jusqu'en Pologne, à la frontière avec l'Ukraine, soit dans d'autres villes, d'autres pays européens. Généralement, la durée est à peu près une semaine, ça dépend. Là, c'était du jeudi 22 février au lundi 26 pour le Peugeot Boxer.

Y a-t-il d'autres questions sur les comptes rendus ? Pas de question, très bien.

Le Conseil Municipal prend acte

**RELEVÉ DES MARCHES, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX,
FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4EME DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

M. le Maire : Sur la 49, relevé des marchés, y a-t-il des questions ? Non ? Pas de question. Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal prend acte.

Nous avons donc fini pour l'ordre du jour de cette séance du Conseil municipal.

VŒUX ET MOTIONS

**DL20240096. VŒU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE – MISE EN PLACE DE LA
PROTECTION FONCTIONNELLE À L'ENSEMBLE DES ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE
MUNICIPALE**

M. le Maire : Un vœu a été déposé par la majorité municipale dans les délais, et c'est Régis CADEGROS qui va vous le lire. Après, bien évidemment, chaque groupe d'opposition pourra affirmer une position de vote par rapport à ce vœu présenté par la majorité municipale. Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : C'est un vœu de la majorité municipale, « Mise en place de la protection fonctionnelle à l'ensemble des élus de l'assemblée municipale ». Je vous le lis.

« Force est de constater que notre pays fait face, depuis plusieurs mois maintenant, à une recrudescence des attaques, sous quelque forme que ce soit, en direction des élus de la République. De quelque nature qu'elles soient, ces attaques défient la représentation nationale et les valeurs de la République, portées en ce sens par les représentants élus de nos concitoyens.

De nombreux élus attaqués, menacés, insultés, ont déjà mis fin à leur fonction électorale, ne retrouvant plus la sérénité nécessaire à la réalisation de leur mandat et des tâches inhérentes à leur fonction. En attaquant nos élus, c'est la République que l'on attaque.

Il ne saurait être question de laisser poursuivre ces états de fait, et d'abandonner nos élus, quels qu'ils soient, à un désarroi et un découragement légitime.

Aussi, et si la loi numéro 2024-247 du 21 mars 2024 a permis une évolution du champ d'application de la protection fonctionnelle, il apparaît néanmoins que celle-ci est encore réservée aux maires ou aux élus municipaux le suppléant, ou ayant reçu délégation qui bénéficient à l'occasion de leur fonction, d'une protection organisée par la commune, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Aussi, l'ensemble des conseillers municipaux ne peuvent, en l'état, bénéficier de cette protection fonctionnelle. Or, comme il est précisé dans la loi du 21 mars 2024 et son article 18 qui dispose que : "Le gouvernement remet au parlement dans un délai de trois mois, à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur l'opportunité d'élargir le bénéfice de la protection fonctionnelle".

Aussi, le Conseil municipal de Saint-Chamond, réuni en assemblée ce 13 mai 2024, demande solennellement au gouvernement d'agir sans tarder pour la protection pleine et entière de l'ensemble des élus français et de produire sans délai un rapport demandant que la protection fonctionnelle soit étendue à tous les élus locaux, y compris à ceux qui n'exercent pas de fonction exécutive. »

Voilà donc, le projet de vœu que nous vous soumettons.

M. le Maire : Merci à Régis CADEGROS pour avoir présenté ce vœu. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur CADEGROS.

D'abord, je profite de ce conseil qui est filmé pour vous remercier tous, y compris ceux qui m'ont soutenue parfois en privé, parfois discrètement, soit immédiatement, soit à mesure que la vague enfleait.

Donc, pour expliquer, parce qu'il faut toujours contextualiser. Il y a donc une semaine, j'ai demandé au maire, par mail, si vous aviez déclenché, si vous aviez envisagé de déclencher pour moi, la protection fonctionnelle. Qu'est-ce que la protection fonctionnelle ? C'est la prise en charge des frais juridiques pour un élu, lorsqu'il est victime de menaces dans le cadre de ses fonctions. Donc, vous m'avez demandé de faire un courrier officiel que j'ai fait, vous m'avez répondu que ce n'était pas possible effectivement, puisque je ne remplis pas les cases.

Donc, à l'issue de ce que vous avez considéré comme une impasse légale, vous avez donc rédigé ce vœu pour demander à l'État de changer la loi en fin de compte. Alors, j'ai regardé avec attention, attention et gratitude, j'ai même envie de vous dire, avec mon équipe juridique, mon avocat pour avoir son avis. Et sans aucun préjugé, je vous le dis, on a eu le même retour sans se consulter. En fait, on s'est dit que le compte n'y était pas. Vous savez ce que j'ai vécu il y a 15 jours et ce qu'ont vécu les Arméniens, je ne souhaite à personne, parce qu'à la fin, votre quotidien, c'est un peu l'enfer. C'est très compliqué et pas que pour moi, mais dans ce vœu-là, il s'agit effectivement de mon cas. Parce que si cela vous arrivait, à qui que ce soit d'entre vous, je me trouverais à vos côtés.

Aujourd'hui, on parle des élus d'opposition, mais on est tous dans le même bateau hein, comme on dit *hoc mihi cras tibi*, aujourd'hui c'est moi, demain c'est toi, demain c'est vous, et mes collègues de l'opposition.

Si vous appelez à une protection fonctionnelle étendue à tous les élus, ce qui est l'objet du vœu, ce que je peux déplorer, c'est que vous ayez proposé seulement un tronç. Vous ne mentionnez ni les nuits, ni le nom des victimes, ni la nature des menaces de mort qui sont excessivement graves. En réalité, en agissant de la sorte, vous vous privez un peu de vos bras et de vos jambes, cela risque de n'être qu'un vœu pieux. Parce que l'État a besoin qu'on soit précis.

Mais encore une fois, je ne vous reproche rien, il faudrait que cela soit calibré de manière plus suffisante, et vous savez ce qu'on dit : « à mal nommer les choses, on ajoute du malheur au

monde ». Il faut mettre des noms sur les choses, notre langue est si belle, alors, pourquoi ne pas employer des mots ? Car les faits finissent par donner raison aux choses qu'on avait vues venir et donc justifient les mots employés.

Vous auriez pu écrire, et j'aurais aimé sous-amender ce vœu, en mettant : « alertés par la situation de Madame Isabelle SURPLY, conseillère d'opposition de la ville, qui lutte contre l'islam radical, menacée d'égoorgement », parce que les mots ont un sens et ils ont fait très mal, parce que c'est cela qui s'est passé. Non pas une fois, mais deux fois, et dans des établissements scolaires, et c'est lourd de sens.

Donc, je vous parle avec une certaine émotion, d'un cœur à un autre. Monsieur le Maire, il faut mentionner ces éléments, il faut mentionner mon nom, mon combat pour que vous embrassiez les inquiétudes que j'ai pour mon quotidien et pour ma vie. Et pour montrer à tout le monde que vous les comprenez.

Je ne pense pas qu'un gouvernement puisse modifier la loi sur un document aussi vague. Pour qui ? Pourquoi ? On parle des élus d'opposition, et encore une fois, j'inclus dans cette intervention mes élus qui sont à ma gauche. Il faut inscrire un principe de réalité, sinon ça sonne creux, et c'est principalement régulièrement, ce que je reproche aux politiques actuelles, c'est de manquer de courage pour ne pas nommer les choses.

Si je devais faire une comparaison, c'est une épée de Damoclès que j'ai au-dessus de ma tête, voyez-vous ? Et vous proposez, à mon sens, un coup d'épée dans l'eau alors que vous devriez être, mon bouclier et mon glaive. Vous savez, si j'ai médiatisé l'affaire, c'est que j'avais peur. Et que je pense qu'en médiatisant, on se sauve un peu. Dans ce pays, on perd toujours sur le champ de l'enracinement finalement, à ne jamais, jamais nommer les choses.

Alors, je vous demande solennellement, officiellement, ce soir, à cette heure tardive, de vous enraciner en nommant les choses.

J'avais rajouté : « un vœu hors délai », parce que les menaces d'égoorgement et les insultes envers la communauté arménienne sont tellement graves, que hors délai, effectivement, j'ai déposé un vœu que j'ai sur moi, que je vous ai envoyé à 16h00, afin de demander à l'État d'agir rapidement et activement, en faveur de la libération de tous les dirigeants encore prisonniers à Bakou.

J'aurais aimé, ce soir, pouvoir tranquillement, même s'il est tard, en parler avec vous, parce que c'est maintenant qu'il faut asseoir sa position politique, c'est maintenant qu'il faut agir et envoyer un signal fort à ceux qui sont persécutés.

Donc, que votre vœu concernant la protection fonctionnelle soit l'extension du verbe vouloir, je ne vous demande pas de ne pas faire, vous avez fait, mais de faire différemment, de faire plus, et en en prenant en compte la réalité. Je vous remercie.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous condamnons sans réserve les inscriptions menaçant Madame SURPLY, élue d'extrême droite à Saint-Chamond. Nous espérons que leurs auteurs seront rapidement identifiés et répondront de leurs propos totalement scandaleux. Quels que soient les désaccords politiques, un être humain reste un être humain. On ne décrète pas qu'une personne doit être mise à mort.

Les Écologistes, avec la gauche, ont toujours été contre la peine de mort, ils dénoncent toute agression, toute menace de mort contre des personnes qui n'ont fait qu'exprimer des positions, certes, d'extrême droite, mais qu'elles sont en droit d'exprimer dans le respect de la loi. On ne décrète pas la mort de personne au nom d'une opinion politique ou religieuse. Notre devoir de citoyens et d'élus est de lutter contre tous les fanatiques politiques et religieux, car ils menacent la démocratie.

Tout en affirmant ces convictions, nous désapprouvons l'utilisation politique de ces inscriptions que fait l'extrême droite. D'abord, elle choisit d'attaquer une communauté religieuse qui serait responsable de ces inscriptions. À l'heure actuelle, rien ne permet d'accuser telle ou telle personne. C'est l'enquête qui, si elle aboutit, désignera le ou les coupables. L'histoire nous a appris que ce n'est pas toujours ce que l'on croit ou veut faire croire, qui sont les auteurs.

C'est l'occasion d'un petit rappel. Dans le passé, plusieurs élus d'extrême droite ont été pris en train de brûler des voitures en période électorale, tout en accusant les municipalités de laxisme et criant au loup comme le font les pompiers pyromanes. Il est honteux d'attaquer à Saint-Chamond, une des communautés musulmanes qui souhaitent, comme tout un chacun, vivre paisiblement. La plupart de ses membres sont natifs de Saint-Chamond. Il est détestable que certains, pour des combines électoralistes, viennent dans notre commune avec la volonté de développer le rejet de l'autre, par des accusations qui n'ont jusqu'à ce jour aucun fondement.

Quand on est élu de la République, on se présente religieusement neutre. Arborer une croix et accuser sans fondement d'autres croyants, ce n'est pas respecter le principe de la laïcité. C'est de la récupération religieuse, et nous ne sommes pas sûrs que les églises chrétiennes soient très contentes de cette utilisation du symbole de leur foi. Pour rappel, le Pape Jean-Paul II est à l'initiative de la rencontre de tous les croyants pour prier ensemble, pas pour leur porter des accusations. Être victime n'autorise pas de faire tout et n'importe quoi, comme aller proférer des mensonges à la télévision, comme si l'imam de Saint-Chamond avait été renvoyé à cause des sourates du Coran qu'il a citées. Pour rappel, l'imam n'a fait que citer une sourate du Coran, comme les juifs et les chrétiens citent des versets de la Bible lors de leur rassemblement.

On peut ou non être d'accord avec ces textes, mais jusqu'à maintenant, jamais, au nom de la liberté religieuse, il n'a été interdit aux croyants de faire référence à leurs textes fondateurs. L'imam de Saint-Chamond a été victime d'une cabale montée de toutes pièces par l'extrême droite, et qu'un ministre en mal de notoriété s'est empressé de suivre. Le tribunal administratif n'a jamais condamné les propos de l'imam. L'extrême droite se garde bien de le souligner. L'imam a été expulsé pour une raison administrative concernant son contrat de travail. Ce problème s'est révélé dans la procédure. Cette expulsion était totalement honteuse et peu de responsables politiques l'ont critiquée.

Comme écologistes, nous combattons tous les racismes. Les juifs et d'autres personnes ont connu l'horreur des camps d'extermination. De nombreuses personnes sont encore victimes de cet antisémitisme. Il perdure du fait de tous les propos racistes qui ne s'affichent pas ouvertement, mais s'expriment régulièrement. Le monde maghrébin est, depuis de nombreuses années, également victime de ce racisme. On parle d'islamophobie, nous avons le regret de constater que l'extrême droite participe à cette haine en confondant personnes originaires du Maghreb et musulmans, en assimilant personnes se réclamant de l'islam et terroristes potentiels. Ce faisant, elle oublie que les premières victimes du terrorisme islamique dans le monde sont les musulmans qui ne se reconnaissent pas dans ces terrorismes.

En tant qu'écologistes, nous défendons la laïcité. Une laïcité qui loge tout le monde à la même enseigne. Pas une laïcité à géométrie variable au profit de quelques fonds de commerce politiques.

Madame SURPLY demande à bénéficier de la protection fonctionnelle. Il est effectivement étonnant que le législateur ne l'ait pas prévu pour tous les élus. Nous approuvons donc ce vœu. Nous espérons simplement qu'elle ne l'utilisera pas pour continuer à introduire une haine qui, jusqu'à maintenant, n'existait pas à Saint-Chamond, avant qu'elle ne vienne lancer des accusations type ZEMMOUR et LEPEN, sur une communauté religieuse.

M. le Maire : Je vais essayer de prendre un peu de hauteur, et finalement de revenir sur cette situation qui est en effet une situation grave.

D'ailleurs, en tant que premier magistrat de la commune de Saint-Chamond, je condamne fermement les actes odieux et criminels qui ont été faits à l'Institution Sainte-Marie la Grand Grange.

D'ailleurs, c'est pour cela, quand j'ai échangé dès lundi après-midi, avec le directeur financier de l'institution, quand il m'a demandé si la Ville pouvait venir effacer les tags sur cette institution privée, j'ai tout de suite demandé aux services et Patrice MONTES, d'intervenir pour que ces tags disparaissent au plus vite. Parce que, quand des milliers d'enfants – enfin, des centaines, mais pas loin de milliers quand même – rentrent dans une institution un lundi matin, un lundi de rentrée, et voient ces actes odieux et criminels, c'est inadmissible, et on ne doit pas laisser passer ça.

C'est pour ça aussi que j'ai pris tout de suite attache avec vous, Madame SURPLY, par téléphone, j'ai pris attache avec les différentes communautés, j'ai pris attache aussi, avec le commissaire Alfred LENGLET, du commissariat de police nationale de Saint-Chamond, j'ai pris attache aussi avec Gilles GRÉCO de la police municipale, pour être plus que vigilant dans Saint-Chamond, les lieux de culte principalement, quels qu'ils soient d'ailleurs, mais principalement l'église arménienne.

J'ai pris contact aussi avec les conseillers territoriaux du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur qui, bien évidemment, étaient inquiets et ont condamné fermement ce qui s'était passé, je les remercie d'ailleurs de leur disponibilité un 1^{er} mai, pour tout se dire, un mercredi. Je salue aussi le travail de mon cabinet qui a été sur le feu durant de nombreuses journées et de nombreuses heures. Donc cela, on le condamne et on n'est pas d'accord là-dessus.

Bien évidemment, les propos envers vous, Madame SURPLY, sont plus que condamnables, envers la communauté arménienne, vous avez tout à fait raison, on ne devrait pas voir cela dans la démocratie française, dans la République française, encore plus dans un établissement scolaire. Mais il ne faut pas oublier les Grecs et les Kurdes. Parce qu'on parle beaucoup des Arméniens, de la population, de la communauté arménienne, ce qui est réel, mais il y a aussi la communauté kurde et grecque, et il ne faut pas les oublier. C'est pour cela aussi que j'ai contacté, alors il n'y a pas d'association à Saint-Chamond, mais des associations lyonnaises, pour la population, les communautés grecques et la communauté turque. Je rappelle qu'il y a quand même eu des menaces de mort, à l'époque, sur la maman d'Hervé REYNAUD, dans le quartier de Fonsala, donc des élus à Saint-Chamond ont déjà été victimes de cela.

En effet, ce n'est vraiment pas normal qu'un élu, quel qu'il soit, c'est pour cela que finalement, Madame SURPLY, on essaye de dépassionner ce débat, parce que vous les ramenez à vous, je l'entends que ça vous ait choquée, je le comprends, je me mets à votre place, je l'entends tout à

fait, et je suis compréhensif par rapport à vous. Mais ce qu'on veut aujourd'hui – d'ailleurs, c'est ce que dit le législateur « dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la loi, un rapport sur l'opportunité d'élargir le bénéfice de la protection fonctionnelle »; nous, ce qu'on veut justement, c'est qu'ils élargissent. Parce que, quel que soit l'élu, qu'il soit d'extrême droite, d'extrême gauche, de centre, de droite, de gauche, n'a pas le droit en France, dans la République française, d'être menacé de décapitation, d'être menacé de mort, d'être insulté, quelles que soient ses origines, quelles que soient ses croyances, et c'est important, et cela a été dit par Monsieur MINNAERT. Il ne faut pas porter de préjugés.

Alors, en effet, la police va être vigilante. On espère vraiment, de tout cœur, et on y met beaucoup d'engouement avec Gilles GRÉCO, adjoint à la sécurité, on est en contact régulier aussi avec le DIPN (Direction interdépartementale de la Police Nationale), le directeur interdépartemental de la police nationale, avec des contacts réguliers, justement, pour que ces auteurs soient retrouvés, soient condamnés, et soient punis, pour leurs actes odieux. Et cela, nous ne lâcherons pas. La démocratie ne lâchera pas, la République ne lâchera pas, et Saint-Chamond ne lâchera pas, cela, je vous en fais la promesse.

Mais le vœu, je pense qu'il ne faut pas se l'approprier, Madame SURPLY. Il faut vraiment avoir cette ambition pour tous les élus, comme je vous l'ai dit, quel que soit son bord politique. Et en effet, dès demain, si on le vote ce soir, il partira au ministre en charge de tout ça, il partira aussi aux parlementaires, que ce soit les sénateurs ou les députés pour que les parlementaires fassent leur travail là-dessus, et puissent élargir finalement, cette protection fonctionnelle qui, je vous le dis très sincèrement, Madame SURPLY, est méritée. Je vous le dis, je n'ai pas de mal à le dire, je n'ai pas peur de le dire. C'est mérité, voilà. Je pense aussi à votre famille, vos enfants. Voilà des personnes qui n'ont rien demandé à tout ça, et qui sont victimes. Et c'est pour ça parfois qu'il faut peut-être, dépassionner aussi le débat, il faut parfois prendre un peu de hauteur pour que tout cela s'apaise.

On a de la chance, c'est qu'à Saint-Chamond, les communautés ont toujours vécu ensemble depuis de très nombreuses années, mais pas forcément que les communautés turques et les communautés arméniennes, toutes les communautés. Et il faut qu'à Saint-Chamond, ça perdure. Ce que l'on veut, c'est que cela dure longtemps, dans le temps. C'est ça aussi, le vivre ensemble finalement.

Donc, voilà l'intérêt finalement de ce vœu, c'est pour ça que, Madame SURPLY, on ne va pas le sous-amender. Je pense qu'il faut penser à tout le monde, parce que vous avez raison, c'est arrivé à vous aujourd'hui, demain, cela peut arriver à un des collègues de la majorité, ça peut arriver à un collègue de l'opposition. Et là-dessus, nous ne lâcherons pas, la démocratie ne lâchera pas, et Saint-Chamond ne lâchera pas.

Jean-Luc DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Oui, juste un mot si je peux me permettre. D'abord, effectivement, soutenir ce vœu et remercier Axel DUGUA, d'avoir pris cette initiative de proposer ce vœu ce soir. Vous adresser également, toute ma compassion, Madame SURPLY, pour ce que vous avez pu ressentir à la lecture de ces tags que je qualifierais de haineux et de racistes. Effectivement aussi, une pensée pour nos concitoyens d'origine arménienne, sans oublier – comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire – les Grecs et les Kurdes, tout a été dit, des sanctions pénales doivent s'appliquer. Puis surtout, lutter contre, finalement, cet entre-soi qui, petit à petit, est en train de s'installer, et finalement le communautarisme. Parce que derrière tout cela, c'est bien cet enjeu.

Et je voudrais, mais c'est juste peut-être, une sémantique, et des éléments de parole, mais attention au mot « communauté », je l'ai déjà exprimé. Saint-Chamond n'est pas composé d'une multitude de communautés qui vivent les unes à côté des autres parce que cela est le repli sur soi.

D'ailleurs, j'utilise le terme de concitoyens. La nation française, elle est faite de citoyens qui ont certes des origines différentes, mais qui partagent des valeurs en commun. Et dans ces valeurs, il y a la laïcité, il y a la liberté, il y a la solidarité, et on en a parlé ce soir à travers les différentes délibérations et c'est super important. Et en tant qu'élus de la République, on se doit également d'être responsables, et de ne pas attiser les haines, et ne pas utiliser finalement ces questions qui sont très complexes, à des fins politiciennes.

M. le Maire : Très bien. Un mot, « vivre ensemble », je pense que c'est ce qu'il y a de plus important, de plus beau. D'ailleurs, finalement, notre hémicycle municipal le démontre aujourd'hui, quel que soit l'âge, quelle que soit la religion, quelles que soient les origines. C'est cela aussi le vivre ensemble, et le Conseil municipal le représente bien d'ailleurs.

Par rapport à ce vœu, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour)

Alors, en effet, Madame SURPLY a déposé un vœu à 16h15. Je rappelle le règlement intérieur et l'article 14 du chapitre 3 : « les propositions de vœux seront déposées au secrétaire général, 96 heures avant les réunions ». Il a été déposé aujourd'hui à 16h15, mais Madame SURPLY, vous pouvez, bien évidemment, le reposer pour le prochain Conseil municipal qui aura lieu le 1^{er} juillet.

Je vous remercie pour votre patience ce soir. Un conseil qui s'est plutôt bien déroulé, je vous en remercie, tous, qui a été cordial. Saint-Chamond avance, Saint-Chamond continue d'avancer, et nous nous retrouverons, le 1^{er} juillet.

Bonne soirée, et bonne nuit à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à minuit vingt, (0h20).

Date de mise en ligne :

04 JUIL. 2024

Fait à Saint-Chamond, le 05 JUIN 2024

La secrétaire de séance,
Mme Catherine Chopard



Le maire,
Axel DUGUA